



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2012

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le JEUDI 4 OCTOBRE 2012 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27 septembre 2012, précédée le 18 septembre 2012 par l'envoi des pièces annexes relatives au choix du délégataire et contrat de délégation de service public de la Salle Omnisports, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

M. LEONETTI

Il y a une petite entorse à l'ordre du jour. D'habitude, on fait une présentation en préambule sur la Communauté d'agglomération. Mais là, vous avez vu qu'il y a une délibération ou plutôt une information du Conseil municipal qui concerne l'action de la Communauté d'Agglomération, devant être rapporté devant chaque assemblée délibérante.

Avec votre accord, j'ai demandé à Monsieur Laurent CARRIER de faire cet exposé mais cela fait partie du Conseil municipal, nous allons procéder à l'appel nominal et donc ouvrir ce Conseil.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Édith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER, M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO, M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents :

Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques BARBERIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT

Présents : 36 / procurations : 8 / absent : 5

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LEONETTI

Donc la séance est ouverte si vous le voulez bien, nous l'ouvrons avec le rapport de la Communauté d'agglomération dans son activité de l'année dernière. M. Laurent CARRIER, vous avez la parole.

M. CARRIER

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les Conseillers. Donc, je vais vous présenter les grandes lignes du rapport d'activités, qui, depuis la loi de 1999, doit être présenté dans chaque Conseil municipal pour adoption. Il doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année par l'établissement public à toutes les communes et les organes délibérants doivent se prononcer sur le contenu.

Vous l'avez reçu dans le dossier de Conseil. On vous a préparé une petite synthèse sous forme de diapositives. Vous verrez, la présentation qui est faite est assez dense. Je vous propose surtout d'aller sur les éléments significatifs de 2011 puisqu'effectivement le rapport d'activités porte sur l'exercice 2011.

Donc d'abord dans la compétence développement économique et technopole, la CASA s'appuie sur trois outils principaux : la Maison de l'emploi qui vise à faire de l'accompagnement pour les créateurs d'entreprise et la création d'emplois, la plateforme Initiatives Sophia-Antipolis qui vise à faire des prêts d'honneur avec un comité de parrainage aux créateurs d'entreprise et donc aux créateurs d'emplois. À titre d'information, cet outil de plateforme a permis d'attribuer, de soutenir la création de 48 petites entreprises en 2011 et depuis sa création, la plateforme a accompagné 175 créateurs d'entreprises.

Et surtout le fait significatif de l'exercice 2011 est la création de l'outil Startéo, c'est-à-dire la télépépinière de Châteauneuf qui accueille actuellement 15 entreprises en phase de développement. Donc l'outil marche bien, à tel point qu'en 2011, une réflexion a été engagée pour créer un même outil, un peu plus important sur Sophia qui accueillera des entreprises dans le domaine du numérique et des technologies.

Parallèlement en matière de développement économique, la CASA, en 2011, a soutenu 23 projets d'animation et d'innovation sur Sophia (les pôles de compétitivité, les clubs, l'université, enseignement supérieur) pour un budget global de 500 000 euros. Voilà pour la compétence développement économique.

En matière de politique de la Ville, la CASA s'appuie sur des outils bien spécifiques qui lui ont été transférés à sa création : la mission locale d'Antipolis, les contrats urbains de cohésion sociale, les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, les équipes de prévention et les outils tels que Parenthèse ou Trait d'union. En 2011, il y a deux faits majeurs qui méritent d'être soulignés dans l'activité du service politique de la Ville. D'abord, la montée en puissance du « Raid pour l'emploi », qui permet d'accompagner des jeunes en matière d'insertion vers le chemin de l'emploi. Pendant quatre semaines, ils ont un programme complet de formation juridique, management, sport, contact avec les chefs d'entreprise. C'est extrêmement intéressant parce que pour sa quatrième édition, le Raid a permis de positionner 38 jeunes et leur proposer des solutions en termes d'emploi, de formation ou de service civique.

Autre succès qui a marché en 2011, c'est la carte LOL 16 – 25, qui a 3 800 titulaires, donc 3 800 jeunes de moins de 26 ans qui peuvent en bénéficier, entre 16 et 25 ans et qui leur permet d'obtenir des réductions, des tarifs privilégiés. Cette carte succède à la carte jeune qui avait été créée dans les années quatre-vingt, à l'échelle communautaire.

*

En matière d'habitat et de logement, l'exercice 2011 est assez décisif puisqu'il y a eu l'adoption du deuxième PLH le 23 décembre 2011. Ce PLH prévoit une programmation de plus de 650 logements par an, avec des chiffres significatifs comme en matière foncière, un budget d'acquisition foncière de 13 millions d'euros par an. En 2011, en matière d'habitat, la CASA a créé un numéro unique pour

justement gérer les demandes de logements. Et un certain nombre d'opérations ont été initiées, notamment le programme Les Héliotropes à Châteauneuf, 28 logements sociaux ou la résidence étudiante à Saint-Philippe, à Biot, qui compte 181 logements sociaux ou le cours du Beaumont à Roquefort-les-Pins, 24 logements. Mais d'une manière plus générale, ce qui est extrêmement intéressant, c'est de donner les chiffres puisqu'en 2011, la CASA compte 602 logements agréés dont 344 sur la Commune d'Antibes et 412 logements livrés dont 233 sur la Commune d'Antibes. Donc des montées en puissance très fortes en matière de logements.

2011 a été l'année de la poursuite du programme de livraison des équipements structurants qui a été initié à la création de la communauté d'agglomération.

Tout d'abord, l'ouverture du complexe aquatique Nautipolis qui a été inauguré le 18 décembre 2011 et qui accueille sur le site de Sophia-Antipolis, les actifs de Sophia avec une piscine, une salle de fitness et un restaurant. Les travaux de gros œuvre de la salle de spectacle ont été réalisés. On est en phase de finition d'ailleurs en 2012 puisque le bâtiment sera livré à la fin de l'année et l'ouverture est programmée pour avril 2013.

2011 fut l'année du démarrage des travaux de la Maison du Terroir au Rouret, un pôle dédié aux produits du terroir avec un restaurant, une vitrine des produits locaux, une boutique de producteurs, qui sera terminée et inaugurée en fin d'année. Les travaux du pôle Auguste Escoffier à Villeneuve-Loubet, c'est-à-dire la nouvelle médiathèque de Villeneuve-Loubet, ont aussi démarré. Et également ceux du centre technique qui sont maintenant terminés, centre technique Envibus, inaugurés il y a quelques semaines à Vallauris. Voilà globalement les principaux travaux qui ont été faits en 2011.

En matière d'aménagement de l'espace, il est intéressant peut-être de préciser que la Communauté d'agglomération travaille sur plusieurs axes. Le SCOT de la CASA a été mis en révision pour intégrer un certain nombre de données nouvelles et notamment l'extension du territoire de la CASA puisque en cours d'année 2011, la CASA a engagé des discussions pour l'élargissement de son territoire. La CASA soutient aussi la création de zones d'aménagement concertées. Notamment, c'est le démarrage en 2011 du projet de la ZAC des Hauts de Roquefort sur Roquefort-les-Pins.

La CASA soutient en matière d'aménagement de l'espace un certain nombre d'études en matière d'urbanisme et d'habitat. Elle a mené pour Antibes l'étude de faisabilité sur les emplacements réservés pour les logements et procède également à des acquisitions foncières. Notamment au titre de l'habitat, deux terrains ont été achetés sur Antibes. Un terrain a été acheté sur Antibes également au titre du TCSP pour pouvoir justement réaliser le tracé du bus-tram.

Autre compétence CASA, le réseau Envibus. Le réseau Envibus, je le rappelle brièvement en 2011, c'est 21 lignes régulières, 9 navettes en centre-ville, 10 secteurs de transport collectif à la demande – c'est ce qu'on appelle Icilà dont vous pouvez retrouver les poteaux roses un peu partout sur le territoire – et 48 lignes scolaires. Ce qu'il faut noter en 2011, c'est la montée en puissance très forte de la ligne 100 express qui a connu une fréquentation en augmentation de plus de 15 %. On peut dire que c'est la ligne qui préfigure le bus-tram et celle qui dessert Sophia-Antipolis, d'Antibes vers Sophia-Antipolis.

En 2011, en matière d'amélioration du réseau, c'est la gare routière de Sophia qui a été livrée et qui permet un accueil de qualité sécurisé en plein cœur de Sophia. Des travaux de réaménagement qualitatif du bâtiment d'accueil public de la gare routière d'Antibes ont été réalisés. Puis deux modifications en termes de service très intéressantes à souligner, je pense, au dispositif Céparou qui permet d'avoir de manière centralisée au niveau départemental, un calculateur d'itinéraires et de service qui regroupent l'ensemble des autorités qui organisent du transport du Département.

Et une nouveauté aussi intéressante, deux titres interopérables qui ont été créés avec les réseaux Lignes d'Azur, le réseau de Monaco et le réseau Envibus : le pass Azur mensuel et le pass Azur qui permettent justement à des voyageurs de traverser les différents réseaux de transport du Département des Alpes-Maritimes.

En matière de déplacement, à noter également, la réalisation de l'étude d'impact de la DUP, du pôle d'échange multimodal d'Antibes dont les travaux vont démarrer dans les semaines qui viennent et le démarrage de toute la phase de concertation et de préparation du dossier d'enquête publique du projet

de bus-tram.

Sur la compétence déchets, des points significatifs à vous indiquer. En termes de tonnage, le territoire de la CASA produit 150 000 tonnes de déchets par an, ce qui à peu près correspond en poids à l'équivalent de 11 Tours Eiffel, si on devait le peser. 150 000 euros, mais les efforts sont faits et le tonnage est de mieux en mieux traité, c'est ça qui est extrêmement intéressant finalement.

Les nouveautés en 2011 en matière de déchets, c'est l'extension sur tout le territoire de la collecte en biflux depuis le 1^{er} janvier 2011. C'est-à-dire que depuis le 1^{er} janvier 2011, on ne trie plus les emballages et les journaux. Magazines, journaux, prospectus et emballages recyclables sont mis dans le même sac et traités de la même manière. Également, amélioration du dispositif de recyclage des encombrants issus de déchetteries qui ne sont plus enfouis, mais qui sont utilisés comme combustibles solides de récupération.

Concernant la lecture publique qui est une compétence extrêmement importante de la Communauté d'agglomération dès sa création. La nouveauté pour 2011 – ça semble peut-être anecdotique, mais c'est très important – on est passé d'une direction des médiathèques à une direction de la lecture publique. C'est-à-dire que jusqu'en 2011, la lecture publique était organisée autour de médiathèques, de deux médiathèques fortes. À partir de 2011, on a une politique d'ouverture publique qui s'appuie sur différents outils. Je dirais que l'outil principal est la médiathèque Albert Camus et puis les médiathèques dédiées, celle de Valbonne, celle de Roquefort, de Biot, de Villeneuve-Loubet, de Vallauris, enfin toutes celles qui sont en cours de réalisation ou de programmation et les points lecture publique qui sont en train d'être créés dans les villages.

Quelques mots en matière financière peut-être pour conclure, pour donner quelques tendances. Le budget global de la CASA consolidé s'élève en 2011 à 120 millions d'euros. Il se répartit dans les masses suivantes : 33 % en matière d'environnement et de déchets, en matière de transport 23 %, habitat et logement 11 173 000 euros c'est-à-dire presque 10 %, médiathèques 4 528 000 euros 4 %, fonds de concours – un chiffre important – 7,6 millions d'euros c'est-à-dire 6 % du budget. Et en 2011, on a, pour les principaux chiffres, un résultat de fonctionnement de 10 millions qui a été réinvesti, qui a été réutilisé pour investir et continuer la politique d'investissements soutenue de la CASA sur son territoire. Voilà Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les Conseillers.

M. LEONETTI

Merci. Merci beaucoup. La Gauche et l'Écologie souhaitait intervenir, donc je lui donne la parole.
Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Ces rapports d'activités sont trop souvent un catalogue de constats d'actions engagées par la CASA, mais sans évaluation. Par exemple, ce rapport parle d'emplois et d'activités économiques, mais aucune étude socio-économique du territoire. De plus, la plupart des actions sont faites sur les grandes entreprises de Sophia, nous le savons, toutes très gourmandes d'argent public, de bénéfiques pour les actionnaires et de licenciements. Je suis d'ailleurs très surprise de voir Sanofi comme bénéficiaire d'actions de revitalisation, alors qu'ils annoncent donc des milliards de bénéfiques et des centaines de licenciements. Cette attitude est insupportable des grandes entreprises. Mais quelles actions pour des petites entreprises plus petites, sans actionnaires, qui font autre chose que de l'économie numérique ?

Au sujet du logement, quand on regarde les chiffres de l'année 2011 et pas ceux qui nous ont été présentés, mais ceux qui étaient dans le rapport, on peut encore une fois constater l'insuffisance de votre politique à ce sujet. Comment accepter qu'en un an, de 2010 à 2011 le nombre de demandeurs de logement social augmente de 7 %, 3 282 familles. Alors que dans la même année, le nombre de logements attribués n'est que de 263, que le nombre de logements programmés est en baisse, le nombre des subventions est en baisse de 1,8 million d'euros et tous ces chiffres sont dans le rouge pour l'année 2011. Et pourtant, ce n'est pas un problème de moyens financiers de la CASA, car elle se permet d'avoir un excédent de 2 millions d'euros dans le budget d'investissements concernant le logement. C'est bien un problème de volonté politique. Et que l'on ne me dise pas que le problème est le foncier, maintenant que l'on connaît des terrains disponibles à Valbonne, terrains que vous refusez au logement social avec M. DAUNIS ou à Antibes. Vous le savez, j'ai eu l'occasion de le dire au conseil communautaire, la CASA a les moyens de répondre mieux aux besoins de la population, mais nous en

sommes bien loin et comme partout ailleurs malheureusement, la situation sociale et économique se détériore avec la crise.

M. LEONETTI

C'est fini ? Vous auriez pu faire un couplet sur l'environnement, sur le tri sélectif, sur le fait que le ticket est à 1 euro, qu'il y a des lignes gratuites, que c'est une des seules Communautés d'agglomération à le faire, que le PLH a été adopté par la Région, par le délégué de la Région, qui à mon avis, était dans le pacte majoritaire de la Région. Vous avez noté aussi que, pendant la période de crise, des emplois ont été détruits sur Sophia-Antipolis, mais le solde est de 2 000 emplois créés et que finalement ces grandes entreprises qui ne sont qu'une douzaine sur Sophia-Antipolis alors que le nombre d'activités économiques et d'entreprises est de plusieurs centaines, ont réussi à créer 2 000 emplois. C'est quand même mieux de faire 2 000 emplois dans le domaine marchand que de faire quelques emplois dans le domaine public qui sont des emplois sans avenir, puisque ceux qui sont créés sont évidemment pour ne déboucher sur aucun emploi marchand.

Je rappelle aussi qu'en matière d'emploi, il y a 35 000 emplois sur Sophia-Antipolis, tous ou presque tous créés par l'activité économique de Sophia-Antipolis. Ne me dites pas que ce ne sont que des chercheurs à Bac + 14. Vous savez très bien qu'une activité, comme par exemple une activité publique comme le campus STIC qui a été fait avec l'aide du précédent gouvernement et du Conseil Général majoritairement. Oui, oui, majoritairement. Oui ! Je peux dire majoritairement. Il y a la CASA aussi, il y a la Région.

M. PIEL : Inaudible Hors micro

M. LEONETTI

Oui, oui. Non, pas tous les trois. Et ça s'est fait aussi pour créer de l'emploi public et de la recherche, de l'université. Et lorsqu'on crée une pépinière d'entreprises avec des start-ups qui malheureusement vont être lourdement taxées dans leurs transmissions de savoir par les décisions gouvernementales, on s'aperçoit que ces start-ups, elles sont déjà actives au nombre de 15 et qu'elles sont prévues entre 60 et 70 à la fin de l'année.

Ça n'est pas vrai non plus de dire qu'on ne s'occupe que des grandes entreprises. D'abord parce que je vous l'ai dit, il n'y a pas que des grandes entreprises sur Sophia-Antipolis, mais aussi parce que Francis PERUGINI travaille justement à la Maison de l'emploi sur la transmission des entreprises. Et la transmission d'entreprise, c'est souvent uniquement des artisans qui ont un savoir-faire et qui, faute de succession, mettent fin à leur activité économique. Je suppose que vous n'êtes pas contre l'idée que l'on développe la transmission d'entreprises des petits artisans et commerçants qui sont, j'ai cru comprendre, votre dernière cible électorale.

Sur le logement social, oui c'est vrai on n'en a jamais assez, mais peut-être aussi parce que nous en faisons une partie de publicité et c'est normal. Vous savez que 60 % de la population a « droit » au logement social. Parlons des chiffres. Quand vous avez un nombre de demandeurs de logements sociaux sur la Communauté d'agglomération, il faut d'abord savoir que la moitié environ est sur Antibes et donc, ce n'est pas la peine d'agiter le chiffre de 3 000 demandes de logements sociaux, c'est moitié moins. Il faut savoir aussi que vous avez 20 % des demandes qui viennent de l'extérieur du territoire de la Communauté d'agglomération. Je ne me désintéresse pas de ce qui se passe à l'extérieur de la Communauté d'agglomération, mais je constate simplement que la population demande des logements sociaux à l'intérieur de la CASA, peut-être parce que c'est l'endroit dans les Alpes-Maritimes où on crée le plus de logements sociaux.

En tout cas, c'est ce que montre la dernière étude statistique qui peut être à votre disposition. Et puis en même temps, vous avez en plus dans ces demandes de logements sociaux, 20 % de logements sociaux qui sont demandés par des gens qui habitent déjà des logements sociaux. Je ne dis pas que ce sont des demandes qui ne doivent pas être prises en considération. Je dis simplement que ça ne peut pas être considéré comme des gens qui n'ont pas accès au logement social. Ils sont déjà dans un logement social et ils demandent leur changement. Et vous voyez que, finalement, vous tombez à peu près à moins de 1 000 demandes de logements sociaux sur la Ville d'Antibes, malgré la publicité que l'on peut faire et Dieu sait si on essaye d'expliquer aux gens qu'ils peuvent demander, qu'il faut faire un dossier, que les plateformes sont mises en place, etc. Bon, toujours est-il que le PLH a été adopté, qu'il n'a eu

aucune voix contre lui, ni la Fondation Abbé Pierre pour laquelle je pense, vous êtes d'accord, ni le délégué de la Région majoritaire qui a donné son aval.

Donc, vous êtes la seule Mme DUMAS, d'ailleurs, à avoir voté contre ce PLH en conseil communautaire. Pourtant Dieu sait s'il y a à l'intérieur de la Communauté d'agglomération un certain nombre de gens qui ne partagent pas tout à fait les options de la Droite et du Centre. Mais j'ai cru comprendre que c'étaient vos récents ennemis et que vous cibliez autant Marc DAUNIS que moi-même dans les critiques que vous faisiez à l'instant. Nous continuerons à avancer et quand on passe de 1 million d'euros par an à 12 millions d'euros par an pour construire des logements sociaux en l'espace de cinq ans, ça veut bien dire qu'il y a une volonté politique. Ce n'est pas la vôtre, mais c'est la nôtre.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autres interventions. On va continuer alors le Conseil Municipal dans son ordre du jour habituel et je demande à M. CARRIER de rester parce qu'il y a une délibération qui concerne l'aménagement de la partie nord d'Antibes et de Sophia-Antipolis et nous aurons besoin de son exposé.

00-1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2012 - ADOPTION

M. LEONETTI

Alors, procès-verbal. Il y a un problème dans le procès-verbal. La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Oui, un petit problème.

M. LEONETTI

Quand il y a un problème, il y a une intervention.

M. PIEL

Non, même pas. C'est juste un rectificatif. Vous avez noté dans le procès-verbal que nous avons voté contre les deux motions présentées par notre collègue socialiste. Nous n'avons pas voté contre, nous nous sommes abstenus... nous n'avons pas voté. Voilà plutôt, on n'a pas participé au vote.

M. LEONETTI

Vous n'avez pas participé au vote.

M. PIEL

Voilà ! Et d'autre part, le résultat du vote est mal libellé, puisque les motions ont été rejetées. Donc les votes contre, ce ne sont pas les deux voix de nos collègues socialistes et écologistes, c'est bien l'ensemble de la majorité. Vous voyez, enfin...

M. LEONETTI

J'ai compris.

M. PIEL

C'est très facile à rectifier. Nous, nous n'avons pas participé au vote, donc nous n'avons pas voté contre.

M. LEONETTI

D'accord. Rectification effectuée et don't acte. Sous réserve de ces modifications à la demande du groupe la Gauche et l'Écologie, il y a pas d'autres demandes. Donc, je le mets aux voix avec ces modifications. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée, sous réserve de ces amendements.

Arrivée de Mme Martine SAVALLI et de M. Jacques BARBERIS

Présents : 38 / Procuration : 8 / Absents : 3

M. LEONETTI

Alors, je donne la parole à l'Union pour Antibes Juan-les-Pins et à la Gauche et l'Écologie pour Antibes.

Mme RAVEL

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Concernant les avenants de la salle Omnisports 10A061-1, 10F061-2, 10A061-4, 10A061-7, 10F061-11, 10A061-14, 10A061-13, 10A061-16, 10A061-12, ces plus-values concernant les travaux de la salle Omnisports nous déconcertent vraiment, car de plus, elles font suite à deux avenants antérieurs.

En octobre 2010, le premier avenant était de 1,9 million hors taxe, en plus. L'avant-projet affecté aux travaux définitifs remis par le maître d'œuvre permettait de fixer le coût prévisionnel des travaux à 20 400 000 euros soit 1 000 900 euros de plus. Cette augmentation était due à une plus-value concernant les fondations, liée à des anomalies ponctuelles de terrain. Pour satisfaire aux règles parasismiques, le système adopté a dû être généralisé à l'ensemble des fondations.

En décembre 2010, deuxième avenant 750 000 en moins. Le coût prévisionnel des travaux est ramené à 19 642 euros par rapport au premier avenant s'élevant cependant à plus de 1 million supplémentaire pour les travaux par rapport à la première estimation de 18 500 000. Aujourd'hui, le total des avenants s'élève à 816 269,40 euros, ce qui est difficilement compréhensible pour un chantier en cours de construction.

À ce jour, les travaux estimés initialement à 18 500 000 atteignent un montant de 20 458 269 euros. Nous vous demandons de bien vouloir nous justifier les raisons de ces nouvelles plus-values en espérant qu'il n'y en aura pas d'autres jusqu'à la livraison de cette salle Omnisports, auquel cas nous serions amenés à supposer que l'étude a été mal faite ou que des aménagements supplémentaires ont été entérinés. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Intervention de M. PIEL.

M. PIEL

Oui, moi je vais, si vous voulez, sur les numéros des arrêtés, je vais intervenir sur le prêt Dexia et sur la location d'une villa. Et puis dans les avenants, moi aussi sur la salle des sports, là aussi, sans énumérer tous ces numéros.

Alors sur l'arrêté qui revient sur le prêt Dexia, on connaît le savoir-faire de M. SEITHER et du service financier et la renégociation a été certainement menée de la meilleure des façons.

M. LEONETTI

C'est bien de mettre un point d'orgue là, parce qu'André-Luc SEITHER et l'ensemble des services des finances savourent votre compliment, Monsieur.

M. PIEL

Écoutez, il faudrait peut-être que vos collègues de la majorité en fassent aussi des fois. (*rires*) Nous, nous pensons que les emplois publics, vous voyez, sont productifs. Ils sont, par exemple là, productifs d'économies pour la Ville, donc pour le contribuable.

M. LEONETTI

Je n'ai jamais dit le contraire, M. PIEL.

M. PIEL

Vous venez de le dire tout à l'heure. Vous avez dit les emplois publics n'étaient pas productifs. Voilà !

M. LEONETTI

Non, j'ai dit que les emplois publics que crée le gouvernement à l'heure actuelle, n'étaient pas productifs.

M. PIEL

Ceci dit, vous le savez, nous sommes un peu éloignés de ce milieu, milieu financier, et quelques précisions nous seraient utiles. La renégociation porte bien sur un prêt donc Dexia et elle prendra effet le 1^{er} juin 2013, la première échéance venant le 1^{er} juin 2014. On a bien compris que le taux était de 5,25.

M. LEONETTI

15 !

M. PIEL

Par contre, la phrase qui est en exergue du tableau d'amortissement nous semble quand même très... enfin, en tout cas, on ne l'a pas compris quoi. Mais bon ! Je cite : « Le prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et exclusivement régi par ses dispositions. » Voilà, ça j'aimerais qu'on m'explique ce que cela veut dire parce qu'effectivement, le 1^{er} juin 2014, chacun ici n'a pas la science infuse et on peut se demander où on en sera. Nous, simples citoyens, avons du mal...

M. LEONETTI

Je partage votre inquiétude !

M. PIEL

...à anticiper ce que sera le coût de l'usure. Parce que là, on est bien dans l'usure. Mais ce qui nous inquiète, c'est le déroulé qui est proposé dans ce tableau. Au fil des années, jusqu'en 2027. On a bien compris que l'on avait sécurisé les premières années, pour le reste non. Et ce qui nous inquiète encore plus, d'abord c'est que c'est Dexia dont on connaît la réussite et les grands profits et les grandes déconvenues pour nous, Français, qui allons payer pour cette banque. Mais aussi parce que Dexia donc a mis en place une simulation qui porte sur le taux de change entre l'euro – 2027 – et le franc suisse. Donc, comment on peut aujourd'hui faire ce genre d'accord ? Ça me semble un peu illusoire, voilà. D'autant que je répète, ce n'est pas avec le dollar ou avec le dinar, c'est avec le franc suisse. Voilà ! Donc OK, pour les deux premières années. Mais là, on est bien dans ce qui est évoqué depuis longtemps, c'est-à-dire des prêts qui ne sont pas sécurisés puisque là, on les sécurise justement. Et donc, nous on demande des explications pour la suite. Est-ce qu'il est encore possible de renégocier en 2015, en 2020, etc. ? Merci.

Un autre arrêté qui porte donc sur la location d'une villa, 1 638 euros de loyer pour 130 m². La Ville est bonne fille. Alors que dans la même liste des arrêtés, la Commune là loue, c'est-à-dire elle loue à une personne 80 m² pour 324 euros. Vous voyez 130 m² 1 638 euros aux frais de la Commune et puis 324 m² pour une personne qu'on a été obligé de reloger il y a maintenant six ans pour 80 m². Voilà ! Nous, on pense que 1 638 euros, c'est un montant qui est exorbitant alors que contrairement à ce que vous avez dit il y a un instant, dans le même temps, il y a aujourd'hui, des hommes, des femmes et des enfants qui sont logés dans des conditions déplorables sur le territoire de la Ville et sur le territoire de la CASA, que d'autres sont expulsés, que dans le même temps un retraité de la Ville que vous connaissez erre entre le foyer SDF et quelques nuits à l'hôtel et que d'autres dorment sur les bancs d'Antibes.

Donc on pense que là, il faut quand même ne pas pousser puisque ce logement n'est pas un logement, je sais plus comment on dit, qui rentre dans le cadre du service. Donc je pense qu'on devrait revoir le logement des cadres de la Ville à un tarif moins élevé. En période de crise, ça me semble la moindre des choses et ça serait un respect pour nos concitoyens qui ont du mal tout simplement à trouver un logement.

Enfin sur l'avenant donc de la salle de sport qu'a évoqué Mme RAVEL tout à l'heure, il y en a neuf : 820 000 euros. Et moi aussi, je crains que ce ne soit pas terminé. Mais je voudrais juste poser une question par rapport à ces 820 000 euros qui ont trait à des modifications de travaux. Est-ce que c'est la modification de travaux ou est-ce qu'il va encore y avoir des avenants ? La modification de travaux donc qu'a exigée M. Éric SOMME qui est le nouveau patron du basket à Antibes, donc dans la reprise de ce club. Ou est-ce que les travaux qu'il a exigés, puisqu'il a demandé des modifications dans cette salle, vont encore arriver par de nouveaux avenants ? Voilà.

M. LEONETTI

Alors, globalement. D'abord M. PIEL, n'essayez pas de me mettre en opposition avec le service public, je dis simplement ce que j'ai dit. Vous ne pouvez pas me prendre en défaut de défendre le service public

et la qualité des services publics de la Communauté d'agglomération ou de la Ville d'Antibes. Simplement, je constate que sur Sophia-Antipolis, ni la Communauté d'agglomération, ni la Ville d'Antibes n'auraient pu créer 35 000 emplois publics. Et que donc c'est une chance d'avoir une technopole qui continue à créer de l'emploi et une activité touristique et culturelle sur la Ville d'Antibes et Juan-les-Pins qui continuent aussi à y contribuer.

Sur le deuxième point et sur ce qui est le réaménagement de la dette communale, vous avez raison. En 2027, c'est assez difficile à expliquer ce qui se passerait ou ce qui se passera. Tout dépendra effectivement de la solidité de la zone euro, et de la parité entre le yuan et le dollar, de l'évolution du franc suisse. Mais vous savez aussi bien que moi que la Suisse n'a pas intérêt non plus à se trouver dans une surévaluation de sa monnaie qui pose à terme des problèmes extrêmement complexes pour la Confédération helvétique et que, par ailleurs, Dexia contrairement – à moins que vous l'ayez dit avec une certaine ironie – n'a pas fait beaucoup de profits dans les dernières années. Donc oui voilà, c'était ironique, d'accord. Comme il y a eu des regards interrogateurs, interrogatifs, j'amène cette précision.

Vous le savez, il y a un plan de sauvetage de Dexia qui a été organisé à la fois par la France, la Belgique, le Luxembourg. Il y a eu toute une série de moyens par lesquels qu'on a essayé de sécuriser les collectivités territoriales et elles l'ont été. Et je ne doute pas que les dirigeants de ces trois pays actuellement soient toujours dans les mêmes dispositifs pour permettre à certaines villes qui n'ont pas un petit emprunt comme la Ville d'Antibes avec Dexia, mais la plupart de leurs emprunts avec Dexia – je pense à des villes comme Saint-Étienne ou d'autres – qui seraient contraintes à des situations de faillite.

En revanche, vous avez raison de louer les services d'André-Luc SEITHER et de son savoir-faire puisque, pour les deux années qui vont venir et deux années de plus, ça fait déjà quatre années que le prêt est sécurisé et que le taux est à 5,15, pas à 5,25. Donc ultérieurement, je ne doute pas une seconde que l'action des différents gouvernements des pays de la zone euro fera en sorte que la stabilisation se fera et que le même volontarisme se fera pour protéger l'ensemble des collectivités de la situation dans laquelle l'a mis les prêts non structurés de Dexia. Mais je voudrais vous rappeler aussi que ce prêt jusqu'à présent rapportait à peu près 1 million d'euros à la Ville, parce que le fait de ne pas avoir un prêt structuré, ça permet aussi dans des périodes différentes d'engranger un certain nombre de bénéfices. Aujourd'hui, vous le savez, c'est le seul prêt qui ne soit pas à taux fixe et qui ne soit pas sécurisé pour les périodes très longues. Sur ce sujet, je donnerai tout à l'heure la parole à André-Luc SEITHER pour qu'il apporte les prévisions nécessaires.

Sur les problèmes de logement des directeurs généraux des services, faut pas faire ça M. PIEL. Parce qu'on ne peut pas à la fois défendre le service public et puis en même temps contester les articles qui protègent les agents du service public. On ne peut pas à la fois dire « je suis pour l'Éducation nationale », mais en même temps je conteste que « les professeurs des écoles soient logés ». Je ne peux pas à la fois dire « je défends les collectivités territoriales et l'ensemble du personnel, mais je ne défends pas les primes qui peuvent être données à certaines catégories. Je ne peux pas dire « je défends le service public de la Ville d'Antibes et de la Communauté d'agglomération » et ne pas respecter l'article 21 de la loi de 1990 qui dit que le directeur général des services est logé par la municipalité dans un appartement qui correspond aux besoins de sa famille. Donc, je veux bien que, dans ce pays par poujadisme ou par démagogie, on désigne perpétuellement quelqu'un à la vindicte. Vous êtes élu comme moi, M. PIEL. Ça veut dire que nous sommes fréquemment mis sur la sellette pour savoir si le stylo que j'utilise, je l'ai acheté. Si la voiture avec laquelle je me déplace, j'y ai mis de l'essence. Et vous comme moi, est-ce que c'est l'intérêt d'une démocratie que de chercher les avantages supposés des uns et des autres, alors que d'autres avantages ne sont pas supposés, mais sont réels à l'ensemble de la société française ? Est-ce que c'est une bonne pratique que de comparer le logement qu'on doit attribuer à un directeur général des services et à une personne qui est un SDF ?

Je vous dis simplement qu'à un moment donné dans un pays en crise, et ça sera toujours mon objectif, on a intérêt à rassembler les gens et à ne pas les opposer les uns contre les autres. Je suis très heureux qu'il y ait un port Vauban avec des milliardaires, parce qu'ils apportent une certaine activité à l'intérieur de la Ville. Et en même temps, je suis très malheureux qu'il y ait encore des malheureux qui dorment sur les bancs à Antibes. Et je crois que Jacques GENTE et l'ensemble du CCAS font tout ce qu'ils peuvent pour faire en sorte que ça n'existe pas. Mais ça n'est pas parce qu'il n'y aurait plus de bateaux de milliardaires dans le port d'Antibes qu'il n'y aurait plus de SDF dans le cœur de la Ville d'Antibes. Donc, je vous invite à regarder si c'est réglementaire ou pas et à ne pas dénoncer des choses qui, un jour,

pourraient se retourner vers les élus locaux ou de la Région ou d'ailleurs en termes de dépenses ou en termes d'organisation.

En ce qui concerne enfin les avenants qui ont été évoqués à la fois par Mme RAVEL et par vous-même, effectivement il y a eu un certain nombre d'avenants qui sont à la fois des avenants sur les structures, sur les marchés et un certain nombre d'avenants qui sont intervenus sur des demandes supplémentaires. En ce qui concerne l'avenant sur les travaux, vous l'avez évoqué, c'étaient des problèmes de structure qui ont nécessité de mettre en place des différents éléments supplémentaires. Le deuxième élément, ça n'est pas comme vous le dites M. PIEL, M. SOMME qui a dicté sa loi. Simplement, comme on savait qu'on allait faire une délégation de service public et qu'il fallait développer une activité qui ne soit pas uniquement une activité sportive, mais aussi une activité sociale et de spectacle, on a réfléchi à la façon d'optimiser au mieux la délégation de service public en faisant les aménagements qui permettraient justement au délégataire d'amortir l'ensemble de sa délégation de service public tout en permettant à la Ville de faire un certain nombre d'économies de fonctionnement en faisant un peu plus d'investissements. C'est la raison des avenants que vous avez évoqués, Mme RAVEL. Et vous verrez tout à l'heure qu'on a bien fait de faire ces investissements, puisque la délégation de service public est à la fois fructueuse et je pense que ça ne sera pas très difficile d'expliquer qu'elle rapporte à la Ville à terme un coût amoindri de fonctionnement qui lui permet de regarder cette structure importante avec beaucoup plus, j'allais dire, de rentabilité. Le terme n'est pas bien choisi, mais enfin de moindres coûts pour le bénéfice qu'elle peut rapporter.

Sur les autres sujets, comme ils n'ont pas été évoqués, je vous donnerai les réponses par écrit, si vous le voulez bien. En particulier, oui, on a relogé un monsieur qui avait 92 ans, qu'on a délogé et qu'on a relogé et qui est dans un état aussi médical précaire. On a fait un prix extrêmement bas et c'est le genre de choses que, je crois, nous pouvons assumer ensemble sans avoir d'autres explications, ni de noms à citer. Merci.

Pas de vote

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES CADRES D'EMPLOIS - APPROBATION

M. LEONETTI

C'est une réactualisation des emplois permanents. Il y a pas d'intervention, personne est contre, ni ne s'abstient.

La délibération adoptée à l'**unanimité**.

00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - ÉCHELON SPÉCIAL DE CERTAINS GRADES DE LA CATÉGORIE C - TAUX D'AVANCEMENT

M. LEONETTI

Taux d'avancement qui vous le savez est plutôt au niveau minimum pour tout le monde. Pas d'intervention. Pas de vote contre et pas d'abstention.

La délibération adoptée à l'**unanimité**.

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANCIENS SERVITEURS - ALLOCATION - EXERCICE 2012

M. LEONETTI

Vous voyez que malheureusement, le temps passant, le nombre d'anciens serviteurs qui n'ont pas effectué les 15 ans à la collectivité, diminue au fur et à mesure du temps. Et on continue à leur apporter une aide substantielle bien que modeste. Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

La délibération adoptée à l'**unanimité**.

M. LEONETTI

Plutôt que de vous redonner les chiffres que vous avez déjà lus, je cède immédiatement la parole à M. LA SPESA et ensuite à M. AUBRY.

M. LA SPESA

Oui, donc c'est le dernier rapport complet que l'on étudie de la société Dépannage du Golf puisque c'est PUEL qui a eu le marché. Donc pour l'année 2011, il semble, au vu du rapport, que la mission de service public ait été effectuée correctement. Nous ferons quand même quelques remarques. Concernant la clé de répartition entre le travail dédié à la Commune et les autres prestations, nous restons toujours dubitatifs. Hormis un petit bémol sur les éléments relatifs au personnel, les pourcentages d'affectation à l'activité fourrière nous sont donnés par le délégataire sans aucune précision sur les éléments qui vont amener à ces calculs.

Deuxième remarque, à la page 6 de l'analyse financière, il est indiqué concernant le résultat net, je cite : « En toute rigueur, il devrait y avoir de l'impôt sur les sociétés. » Ça, c'est le service qui le dit. Alors, notre intervention dans le contrôle des éléments comptables doit-elle se limiter uniquement à ce commentaire écrit ? S'il doit y avoir des impôts sur les sociétés, c'est que cela n'a pas été payé et qu'il y a un problème.

Troisième remarque, à la page 5 de l'analyse financière, il y a le tableau « compte de résultat ». Dans ce tableau, apparaît, dans les charges d'exploitation, une ligne « autres charges » de 18 k€ qui représente la redevance versée à la Mairie. Ce chiffre réapparaît d'ailleurs dans votre tableau « Synthèse de l'exercice 2011 ». Bravo, on ne pouvait pas le louper. La fourrière nous a rapporté 18 k€. Nous aurions...

M. LEONETTI

Nous n'attendons pas qu'un service public soit rentable, M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Non, mais...

M. LEONETTI

Vous défendez toujours que ça doit être au juste prix et au minimum de l'enveloppement.

M. LA SPESA

Nous aurions aimé que la même mansuétude soit appliquée à un autre montant, 44 k€, que la Mairie a versé au délégataire dans le cadre de l'indemnité compensatrice. Ces 44 k€ sont intégrés dans le chiffre d'affaires. Évidemment 18 k€ - 44, ça fait moins 26 000 euros. C'est moins réjouissant dans le bilan. Je trouve cette façon de masquer les chiffres un petit peu incorrecte.

Autre remarque, chaque année, 40 % des véhicules enlevés – soit pour le bilan 2011, 716 véhicules – le sont au moment des marchés. Nous nous permettons d'intervenir une nouvelle fois sur le sujet, car il est impératif de trouver une solution à ce problème. Même s'ils sont en faute, les propriétaires des véhicules enlevés ne doivent pas être considérés comme des vaches à lait. Il nous semble – et c'est une proposition que l'on vous fait – qu'en installant de grands panneaux lumineux avec possibilité de noter des messages aux entrées des lieux de marché, cela sensibiliserait beaucoup mieux les automobilistes et ces panneaux pourraient être aussi utiles à d'autres infos, non publicitaires bien évidemment. Je vous remercie.

M. LEONETTI

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, je vais être nettement plus court. C'est effectivement le dernier rapport du délégataire pour cette période, puisque nous avons changé de délégataire. Je pense que je ne l'apprends à personne. Il y a un

point pour la rémunération justement. Il y a des chiffres comptables et le mode de calcul nous paraît quand même parfois curieux...

Fin de la face A de la Casette 1

... sont clairement à la louche et donc on peut voir que c'est une activité qui n'est pas importante en terme global de chiffre d'affaires, qui est nécessaire au service public, mais on a énormément de difficultés à vérifier que les comptes correspondent très exactement à la réalité. À l'avenir, il nous faudra quand même qu'on ait des moyens plus clairs d'estimer les dépenses et les recettes de délégataire sur ce point. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Bon, rappelons quelques évidences. La première, c'est qu'un enlèvement des véhicules est décidé par les autorités municipales et les autorités nationales et que c'est un service public. Notons aussi que ce service public a une caractéristique, c'est qu'il emploie une disponibilité de personnel importante, que cette disponibilité de personnel s'assortit de matériel très spécifique et que, je l'espère, personne n'envisage que la Ville le fasse en régie parce qu'il faudrait acheter du matériel important qui ne serait pas amorti parce qu'il serait utilisé le moins souvent possible et qu'en même temps, on aurait une « garde » 24 h/ 24, 365 jours par an. Sachant que de temps en temps, bien sûr, c'est justement pendant les fériés ou pendant les activités estivales que le personnel est le plus sollicité. Quels sont les gens qui donc peuvent se substituer à la Ville dans le cadre d'une délégation de service public ? Ce sont des gens qui ont déjà une activité et qui prennent l'activité de la fourrière en plus. Je dirais presque en moins. Parce qu'en réalité, tous les bilans qui ont été fournis et que vous pouvez constater, sont des bilans négatifs. Parce que si on isole uniquement l'activité sur Antibes, vous mettez l'amortissement du matériel concerné et l'utilisation du personnel, vous avez un solde qui est évidemment négatif. Pourquoi le font-ils ? Pas par grandeur d'âme, mais c'est que comme ils ont une autre activité qui nécessite, elle aussi 24 h/ 24 et de l'activité et de l'amortissement de matériel, ils viennent compléter avec une fourrière sur les communes, les creux d'activités de l'autre activité.

Je crois que tout le monde doit bien comprendre ça. Ça évite de faire des petites formules en disant comment ça se fait qu'on a gagné que 18 euros. Et comment ça se fait qu'on en donne beaucoup ? On donne beaucoup moins que ce qu'on en donnerait si on utilisait en régie directe. Donc on se retrouve dans un intérêt bien compris.

Ensuite, il y a un système de pourcentages, M. AUBRY. C'est-à-dire qu'à partir de certains pourcentages, il y a une diminution. C'est plutôt un cercle vertueux. On n'est pas dans une situation qu'on a pu connaître dans un passé très éloigné qui consistait à dire, il faut que nous ayons une rentabilité, donc il faut enlever beaucoup de voitures. Moi, les consignes que je donne, c'est qu'on avertisse au maximum l'ensemble des véhicules pour qu'on ait le moins de véhicules à enlever. Parce qu'il vaut mieux toujours prévenir que guérir et personne, dans cette salle y compris moi, n'a pas vécu un jour la désillusion de croire d'abord qu'on avait volé sa voiture, puis ensuite comprendre qu'en fait, elle avait été enlevée par la fourrière, de se trouver sans véhicule pour aller le chercher et de payer deux fois l'amende plus la fourrière. Ça ne vous est jamais arrivé M. PIEL ? Vous êtes un meilleur citoyen que moi. Moi, ça m'est arrivé, voilà. Et donc j'essaye, ayant vécu ce petit drame personnel, je ne le souhaite à personne parce que ce n'est pas un moment très agréable à la fois sur le plan financier et sur le plan de la perte du temps.

Je reviens donc sur l'idée : comment faire pour empêcher ? Je rejoins au moins M. LA SPESA sur l'idée. Quand vous regardez que c'est la plupart du temps sur les marchés qui sont régulièrement mis en place dans la Ville d'Antibes, depuis des années, aux mêmes heures, aux mêmes endroits, aux mêmes moments, on se dit comment prévenir encore plus que ce qu'on prévient. Je n'adhère pas à l'idée non écologique, de mettre des panneaux Decaux lumineux pour informer la population d'un certain nombre d'évènements. Je les ai enlevés sur la Ville d'Antibes et vous ne les voyez plus, donc ce n'est pas pour les remettre avec une autre destination. Et l'autre destination, si ça n'est pas de la publicité, ça serait peut-être de la valorisation de l'action municipale. Vous n'aimeriez pas ça, M. LA SPESA.

Je veux simplement dire que la meilleure prévention est une prévention de plus en plus forte et vous voyez d'ailleurs que depuis dix ans, on enlève de moins en moins de véhicules. Moi, mon objectif, ce n'est pas qu'il y ait une fourrière qui soit rentable. C'est qu'il y ait une fourrière qui intervienne, de

manière exceptionnelle, sur des actes non pas d'oubli, mais sur des actes qui sont des actes d'incivilité forts. J'ai d'ailleurs donné des consignes à l'ensemble de la police municipale qui a mis un accord avec la police nationale. Ne sont enlevés que les véhicules qui gênent la circulation, qui mettent en danger les piétons ou les véhicules. Les autres ne sont pas enlevés. Ils sont éventuellement sanctionnés, mais pas enlevés.

Reste ce problème des marchés, je suis prêt à étudier avec vous tous les moyens pour les enlever. À terme, cet espace de parking se retrouvera reporté sur un autre endroit et à terme, on n'aura plus le problème qui existe aujourd'hui. Et tant pis si la rentabilité dans quelques années de la fourrière soit moins bonne, pourvu qu'on ait des sanctions qui soient bien ciblées, non pas sur des étourdis, mais plutôt sur des gens qui, visiblement, veulent se mettre en infraction et mettre la vie des autres en danger.

C'est une information du Conseil Municipal, donc il n'y a pas de vote. Mais je demande au service – parce que j'ai fait la même remarque – qu'on travaille sur les marchés et qu'on fasse en sorte qu'on ait une information encore plus forte pour éviter ces enlèvements de véhicules le jour du marché.

Pas de vote

00-7 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - LOT D.P.M. N° 34 TER « RIVE GAUCHE » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA S.A.R.L. « RIVE GAUCHE » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Donc il y a sur ce sujet de la pure légalité avec les lettres envoyées de part et d'autre en rappelant qu'on est en délégation de service public. Il n'y a pas d'intervention. Mme DUMAS, M. PIEL, M. LA SPESA, vous ne participez pas au vote dans ces cas-là. M. AUBRY ? Pareil, pas de participation au vote. Pas de participation au vote pour le groupe Union. Si ? Abstention. Alors, un, deux, trois, quatre, cinq non-participations. Un, deux, trois, quatre abstentions.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, et après en avoir délibéré, la délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE).

Arrivée de Mme Simone TORRES FORET DODELIN

Mme Nathalie DEPETRIS donne procuration à Mme Simone TORRES FORET DODELIN.

Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1

00-8 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - SALLE OMNISPORTS- CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Je vois que j'ai un petit logo qui me dit qu'il y a une projection. Donc je vais laisser la parole à Thierry MOTSCH, avec votre accord sur ce sujet.

Un diaporama portant sur la salle Omnisports a été présenté par Monsieur Thierry MOTSCH, Directeur des Sports.

M. MOTSCH

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs. Nous parlons de la délégation de service public concernant l'exploitation de la salle Omnisports des Trois moulins, avec une présentation résumée et dynamique du contrat qui est proposé aujourd'hui pour approbation.

D'abord, je rappelle le périmètre de la délégation de service public. Si vous êtes d'accord, je dirais DSP à chaque fois. Un périmètre en deux parties. En vert d'abord, la surface du terrain sur lequel est installé le

bâtiment. C'est un terrain d'environ 18 000 m² pour un bâtiment qui fait une emprise au sol d'un peu plus de 8 000 m². Et en rouge, le périmètre du bassin de rétention pour 2 222m².

Rapidement pour mémoire, la description de l'équipement. Une salle principale de 5 000 places pouvant accueillir jusqu'à 5 600 spectateurs en configuration de boxe, une salle de trampoline et acrosports d'environ 1 000 m², unique en France probablement, un dojo d'arts martiaux qui permet la pratique du judo et des disciplines associées mais aussi des activités d'expression comme la gymnastique douce et la remise en forme.

On y trouve des annexes sportives et administratives, des bureaux, des salles de musculation, des salles de récupération, ou espaces médicaux, et enfin des buvettes, espaces de restauration et une boutique. Donc un équipement moderne qui répond aux besoins locaux d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs poursuivis concernant cette DSP sont :

- pratiquer un certain nombre d'activités sportives (le judo, les disciplines associées, les activités d'expression, le trampoline, l'acrosport, le basketball évidemment, ainsi que tous les sports que l'on peut pratiquer en salle) ;
- organiser dans cette salle des spectacles en rapport avec la capacité d'accueil (objectif d'animation) ;
- avoir un équipement le plus largement ouvert à l'ensemble des antibois et des juanais.

Calendrier : Une procédure qui démarre le 18 novembre 2011 par une délibération de principe, ensuite quatre candidatures qui sont déposées au 24 juillet 2012 (Véga, Vert marine, Carilis, Vinci Concessions), une offre déposée le 1^{er} juin 2012 par la société Vert marine. Démarrage des négociations en juillet 2012 et enfin une délibération d'attribution qui vous est présentée aujourd'hui avec un candidat qui est proposé : Vert marine.

Les critères de jugement sont : la qualité du service rendu ainsi que l'équilibre économique du contrat.

Concernant la mise à disposition de l'équipement au club professionnel, la salle sera mise à disposition pour au moins 25 rencontres programmées dans l'année, ainsi que les buvettes, l'espace de restauration et la boutique.

La mise à disposition des salles spécialisées : la salle de trampoline sera utilisée tous les jours de toute l'année y compris l'été par le club local de trampoline OAJLP ainsi que par le Pôle France de trampoline-acrosports.

Enfin, le dojo qui sera utilisé là aussi tous les jours de 8 h à 20 h, par l'ensemble des clubs locaux de judo et de disciplines associées.

La mise à disposition de l'équipement à la Commune, tous frais fixes compris, c'est-à-dire sans charges ni dépenses supplémentaires : la Ville pourra utiliser la grande salle jusqu'à hauteur de 35 h par semaine pour toute nature d'activité, pour l'entraînement du basket pro mais aussi des scolaires.

Ensuite, pour l'organisation d'événements d'intérêts communaux, et dans la limite de 5, avec des frais variables qui seront pris en charge jusqu'à hauteur de 4 000 euros HT par la Société Vert marine.

La Ville pourra aller au-delà de ces 5 événements, à ce moment-là, la société Vert marine, ne prendra à sa charge, que les charges fixes mais pas les variables.

Des salles de réunions et de musculation seront mises à disposition permanente. La Ville pourra mettre des bureaux à disposition des clubs, comme elle l'a déjà prévu avec le club de basket pro, le club de trampoline et le Pôle France de trampoline.

L'engagement du délégataire de réaliser des événements et de fournir à la Commune 330 places sociales et solidaires.

A chacune de ses 20 manifestations sportives et culturelles organisées par Vert marine, la Ville disposera de 330 places sociales et solidaires. Vert marine s'engage par ailleurs à organiser au-delà des 20 manifestations, 20 événements d'entreprises.

Sur le calendrier annuel, on distingue les différentes utilisations :

- en vert, les clubs de trampoline, arts martiaux, d'expression ;
- en jaune : le club de basket ;

- en bleu : les utilisations par la Commune ;
- en violet : les utilisations par Vert marine.

Vous voyez donc l'utilisation de l'équipement est quasi permanente.

Concernant les éléments du partenariat financier : on peut parler de véritable partenariat entre la Commune et Vert marine, par un partage à parité des bénéfices générés, c'est-à-dire moitié-moitié pour toute manifestation supplémentaire à partir de la 21^{ème} organisée par le délégataire.

Ensuite, partage à parité des bénéfices générés, dans le cas où le résultat brut devait se révéler supérieur à celui prévu contractuellement. Ainsi, compte tenu de l'augmentation de 10 % par an du chiffre d'affaires net que s'est fixé Vert marine, le coût net du fonctionnement pour la Ville montrera un équilibre après 7 à 8 ans de contrat et proposera même un bénéfice les deux ou trois dernières années.

L'équilibre financier de la DSP négocié avec des flux forfaitaires en provenance de la Commune en direction du délégataire : D'abord 200 000 euros versés au titre des mises à disposition évoquées précédemment, 99 000 euros liés aux 330 places sociales et solidaires, et enfin 100 000 euros de contrepartie des contraintes de sécurité imposées au délégataire qui d'ailleurs sont listées dans le contrat. Soit un total de 399 000 euros versés par la Commune au délégataire.

En face de cette dépense, pour l'équilibre financier de la DSP négocié, concernant les recettes : d'abord la SASP (société anonyme sportive professionnelle) OAJLP, c'est le club de basket professionnel, versera à la Commune une redevance, un droit d'utilisation de 150 000 euros par an à partir du moment où il entrera dans la structure.

D'autre part, ERDF reversera à la Ville, selon le contrat qui a été négocié, 11 000 euros pour l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit. Ensuite, le délégataire versera 4 700 € forfaitaires par an de droit d'utilisation de l'équipement ainsi qu'une redevance variable représentant 50 % du résultat brut au-delà du prévisionnel et pour toute manifestation supplémentaire.

Enfin, les 330 places par spectacle organisé, c'est-à-dire au moins 20 spectacles par an, donc 6 600 places pourront générées aussi – si la Ville le souhaite – des recettes.

Soit un coût net global pour la Commune représenté d'abord par les dépenses forfaitaires de 399 000 euros, pendant toute la durée du contrat, et ensuite des recettes de 165 700 € : de la SASP (150 000), ERDF (11 000) et 4 700 de redevance fixe, plus une part variable dont on a parlé précédemment.

Un coût maximal pour la Commune, pour la première année, de 233 300 € HT et in fine, un bénéfice de 143 120 € au bout des dix ans.

Vous voyez sur la partie haute du graphique, en violet, les recettes annuelles pour la Commune, en bleu les dépenses de la Commune qui sont fixes, et en jaune, le coût net qu'elle devra supporter, qui s'améliore d'année en année pour devenir positif à partir de 7 à 8 ans d'exploitation, soit vers l'année 2019.

Le coût de la gestion en régie d'un tel équipement a été estimé par notre conseil ainsi que par les services, à 476 152 € par an.

Pour mémoire, la salle Buno, lors de sa dernière année d'exploitation, génère un coût de fonctionnement de 360 000 € pour une utilisation quasi exclusive pour la filière basket.

La gestion par la DSP négociée représente donc une économie cumulée sur la durée du contrat de 4 070 000 €.

Un autre graphique vous montre que les économies annuelles au profit de la Commune, en rouge, de la DSP négociée par rapport à la gestion en régie directe, s'améliorent d'année en année, en même temps que le coût net pour la Commune. Situation qui ne fait que s'améliorer au fil du temps.

Concernant l'appréciation générale de l'offre : elle répond aux besoins du club de basket professionnel du club local de trampoline-acrosports, ainsi que du Pôle France de la même discipline, de l'ensemble des clubs d'arts martiaux de la Ville, ainsi qu'au besoin de la Commune en terme d'utilisation scolaire,

associatif, d'animation et de l'ouverture de l'équipement à un très large public faisant référence aux places sociales et solidaires.

Enfin, l'offre est très avantageuse financièrement en comparaison à une gestion en régie. L'offre de Vert marine est jugée très satisfaisante.

Un dernier tableau qui vous montre le chemin parcouru pendant la négociation, avec l'offre initiale et enfin l'offre négociée. D'abord concernant la participation demandée par Vert marine qui se montait avant la négociation à 462 000 euros, elle est négociée aujourd'hui à 399 000 euros.

Concernant la mise à disposition de l'équipement au profit de la Ville, pour les manifestations, nous sommes partis de 10 jours par an. Aujourd'hui nous avons une mise à disposition tout frais fixe compris, jusqu'à 35 heures par semaine pour toute activité dans la grande salle. Pour l'organisation d'événements à caractère d'intérêts communaux, la société Vert marine prendra à sa charge, comme pour toutes les autres natures d'activité, l'intégralité des coûts fixes et dans la limite de 5 événements, des dépenses variables jusqu'à hauteur de 4 000 € HT.

Concernant l'exploitation de la boutique, des buvettes et de l'espace restauration, l'offre initiale envisageait une exploitation et donc des bénéfices gardés par le délégataire. Aujourd'hui en dehors des manifestations organisées par Vert marine, les activités boutique, buvettes et restauration, sont laissées à la disposition de la Ville ou de ses substitués.

Lors des manifestations qu'il organisera, Vert marine a indiqué qu'il mettra tout en œuvre, dans un souci de gestion rationalisée de l'équipement, un partenariat avec le club résidant pour ses activités annexes.

Enfin, les deux derniers éléments qui n'étaient pas prévus dans l'offre initiale : les 330 places par manifestations organisées dans la grande salle, ainsi que le partage des bénéfices à parité, pour toute manifestation à partir de la 21^{ème} et dans l'hypothèse où le résultat brut de Vert marine dépasse leurs prévisions.

Je vous remercie.

M. LEONETTI

Juste un mot pour vous préciser que c'était une délégation de service public complexe. D'abord parce que je me suis interrogé à un moment donné pour savoir si c'était vraiment une délégation de service public puisqu'il y a le Pôle France de trampoline, de gymnastique, et le judo.

La délégation de service public pouvait se concevoir mais au départ je l'avais imaginée par une exploitation directe de la société qui est le club de basket, qui aurait à la fois géré le club de basket et en même temps généré un partenariat avec d'autres personnes.

Cela ne s'est pas trouvé ainsi et finalement, s'il y a une délégation de service public c'est bien parce qu'il y a un savoir-faire supplémentaire d'exploitation.

Vous voyez bien que l'on peut avoir dans ce triangle un peu compliqué, une difficulté qui consistait à dire que finalement on y joue au basket comme avant, on y abrite bien sûr l'élite sportive des Pôles France et les arts martiaux, mais comment les Antibois et les Juanais peuvent y accéder à la fois comme spectateurs et à la fois comme acteurs ? Est-ce que le club de handball d'Antibes ne pourra jamais jouer dans cette salle ?

C'est la raison pour laquelle on a développé l'idée qu'il fallait qu'il revienne à la Ville d'Antibes un certain nombre de journées. Nous les avons négociées à hauteur de 35 h par semaine, ce qui veut dire qu'en gros on peut faire plus d'une manifestation par semaine, ce qui ne s'est jamais produit à l'espace Jean Bunoz.

Le deuxième élément c'était comment les Antibois et les Juanais pouvaient accéder à – par exemple – « Holiday on Ice », je le cite parce que ça reste dans les mémoires, mais aussi tout autre événement.

C'est la raison pour laquelle on a négocié aussi un certain nombre de places qui seront à disposition du CCAS ou du service Jeunesse, en partenariat avec la Carte LOL, et on verra comment elles seront

organisées pour que ce soit ceux qui ne peuvent pas y aller qui puissent y aller et qu'en même temps on permette à tout le monde d'y accéder.

La Ville conserve son espace, le Basket y joue 25 match c'est-à-dire qu'il joue les play-off chaque année, en même temps restait à savoir comment réaliser les flux financiers.

Vous avez vu comment ils se sont opérés. Une structure de ce type coûte 150 000 € en fonctionnement (électricité, chauffage, sécurité...). Vert marine s'est engagée à créer 9 emplois à temps plein, qui permettent la sécurité et l'organisation de base de l'ensemble du système. C'est plus que ce que nous avons à disposition sur l'espace Jean Bunoz.

Mais, comme nous avons en tête un certain nombre de manifestations « ville » éventuellement disponibles sur le site, bien entendu la clé est donnée à la Ville pour celles-ci mais nous avons demandé à ce que le personnel mis à disposition, puisse aussi agir sur les cinq manifestations jusqu'à hauteur de 4 000 €, ce qui revient à peu près à 50 ou 75 % du personnel nécessaire (accueil, placiers, etc.).

Ce qui veut dire que les cinq manifestations, que pourrait effectuer la Ville, (la Nuit des Sports, la Nuit des Arts martiaux...) pourront se faire dans cette structure, elles seront mises « gratuitement » à la disposition de la Ville.

Enfin, il y avait un problème de rentabilité. Nous avons exigé qu'il y ait 20 événements.

Ils font 20 événements d'entreprises de Sophia-Antipolis pour avoir une meilleure rentabilité... pourquoi pas... et au-delà de la vingtième (car ils indiquent qu'ils pourraient monter jusqu'à 30 événements) - ou bien si les recettes données dans le bilan prévisionnel correspondaient ou dépassaient leurs espérances - il y aurait un partage des bénéficiaires à 50 % avec la Ville, ce qui en augmenterait la rentabilité.

On n'a pas donné une salle au basket professionnel, on n'a pas donné une salle pour y faire des événements, on a réussi à répartir de manière assez équitable, comme l'a montré Thierry Motsch, la plupart du temps c'est la Ville ou les clubs antibois qui occupent l'espace, et plutôt dans les week-ends, ce sont des événements qui augmentent l'offre spectacle-loisirs-culture pour Antibes-Juan-les-Pins.

Au total, on se trouve avec un prix fixe pour les dix ans à venir et qui ne peut que s'améliorer parce qu'aujourd'hui c'est 203 300 € mais à terme, si ça marche bien, ce sera plutôt un équivalent de zéro ou un bénéfice assuré.

Quand on sait que la salle Jean Bunoz qui ne faisait que du basket, nous coûtait le double, cela veut dire que finalement on a une bonne rentabilité de l'exploitation.

Je rappelle que le transport en commun en site propre doit passer juste derrière la salle. Je rappelle que le parking de dissuasion d'entrée et de sortie de Sophia-Antipolis, se trouve à cet endroit-là et qu'il est pris en charge par la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis.

En même temps, le parking qui sera ouvert, va servir à la Zone des Trois Moulins qui a un certain nombre d'activités sur son site, dont les salariés ont un peu de difficulté à trouver des places pour stationner - nous l'avons constaté lors de notre dernière visite avec Serge AMAR et Michel GASTALDI - ce parking pourra leur servir aussi, car cela correspond à des horaires différents.

De même qu'il servira de parking de dissuasion dans la journée, lorsque le TCSP fonctionnera et il servira bien sûr à accueillir les gens qui se rendent aux spectacles, aux matchs de basket ou à une démonstration de trampoline.

Je pense que c'est une très bonne négociation. En même temps, on a sécurisé le dernier espace construit de la Ville.

Bien sûr les emplois qui vont se créer sur la maison de retraite font partie d'emplois publics, je rappelle que c'est la seule maison de retraite publique du Département qui s'est créée dans les cinq ans, donc une centaine d'emplois publics va arriver.

Je rappelle aussi que le Palais des congrès a trouvé un mode de gestion semi-publique, là aussi on a une gestion moitié moindre que celle du vieux Palais des congrès qui ne servaient pas tellement à des congrès mais qui désormais va servir à cela, et là aussi avec son activité commerciale, la création d'un solde d'emplois qui va se chiffrer à plusieurs dizaines.

La troisième gestion, par délégation de service public, était la salle omnisports vous voyez, la création d'emplois est peut-être modeste, une dizaine d'emploi permanents, mais en même temps il y aura une rentabilité pour la Ville en termes d'animations, efficace aussi en gestion basket, et en gestion publique soit pour les Pôles France ou les activités qu'initie la Ville ou des clubs sportifs.

Je vous rappelle que désormais, le club de basket versera 150 000 € à la Ville pour l'utilisation de la salle et je rappelle également que la buvette, la restauration et l'ensemble des espaces – pour répondre à Mme RAVEL – restent dans le giron de la Ville. J'y ai tenu car là aussi il y a une rentabilité utile lors de l'ensemble des manifestations en dehors des 20 manifestations qu'organisera Vert marine et pour lesquelles ils pourront utiliser l'ensemble des espaces.

Lorsque vous verrez tout à l'heure, quand Eric PAUGET vous présentera une délibération avec le basket qui diminuera à partir de 2014 la subvention de la Ville de 100 000 €/an pour les 5 ans à venir, cela veut dire que l'on a géré dans des équipements qui sont de bien meilleure qualité, une activité avec des coûts moindres pour la Ville et une responsabilité plus forte de la part des délégataires ou bien des sociétés sportives.

Intervention de tout le monde. Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Mme RAVEL

Monsieur le Maire, il faut bien reconnaître que dans le cadre de cette délibération, une DSP est plus appropriée qu'une gestion en régie, d'autant que la société Vert marine est spécialisée dans la gestion de ce genre d'exploitation et que le contrat a été bien étudié et négocié.

Il est cependant regrettable qu'un seul candidat ait répondu sur les quatre retenus et ait accepté de négocier. Il n'y a donc pas eu de mise en concurrence et nous le déplorons. Mais nous devinons que vous avez certainement questionné votre ami et confrère Monsieur le Maire de Valenciennes, sur l'appréciation et la compétitivité de cette société qui gère un équipement similaire dans cette ville.

Nous voterons donc cette délibération en vous faisant remarquer toutefois qu'Antibes, qui devrait être bientôt classée station touristique, ne semble pas très attractive pour les DSP de tous genres.

M. LEONETTI

Vous savez, il y avait une prise de risque. Pardon de faire un peu de la philosophie politique, mais une délégation de service public dans laquelle le délégataire ne prend pas de risque cela me paraît fortement déséquilibré.

Comme diraient certains, mutualiser les risques et rentabiliser les profits ce n'est pas tout à fait un bon équilibre dans l'équilibre public-privé. Là il y en a eu un. C'est vrai qu'il aurait pu y en avoir d'autres mais ils ont été prudents et qu'ils savaient que le cahier des charges étaient exigeant, il n'y en a qu'un qui a pris le risque. J'espère pour lui qu'il trouvera sa rentabilité et pour nous que l'on trouvera l'efficacité.

Mme DUMAS

Mme DUMAS

D'abord, je ne commencerai pas par vous rappeler notre opposition à la gestion de cette salle omnisports par délégation de service public puisque nous avons voté contre lors du dernier Conseil municipal.

M. LEONETTI

C'est une constante, on ne peut pas vous le reprocher. Vous êtes contre les délégations de service public Loi Sapin.

Mme DUMAS

En effet. D'une façon générale c'est assez le cas. Comme d'habitude, ce dossier traite la gestion en régie, en une ligne ou plutôt un nombre, qui est évidemment nettement plus élevé que tous les autres, donc mis au placard sans explication. En tous les cas, beaucoup moins d'explications que la délégation de service public.

M. LEONETTI

Entre nous et nous, on ne négocie pas beaucoup.

Mme DUMAS

C'est sûr. On n'imagine même pas qu'un fonctionnement en régie pourrait ramasser des bénéfices ! C'est toujours un dogme dans ces économies libérales qui sont assez magiques.

M. LEONETTI

Je n'ai jamais pensé que les services publics n'étaient pas rentables. Mais je ne demande pas au service public de faire une équipe de basket, ni d'amener des manifestations artistiques et touristiques sur cette salle. J'ai donné à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, c'est-à-dire à la Ville d'Antibes 300 journées pour y faire du service public et 60 au privé pour faire ce qu'il sait faire.

Mme DUMAS

Je fais partie de ceux qui disent que le service public sait tout faire, si on lui laisse la liberté d'emploi et les moyens.

M. LEONETTI

Le service public c'est nous, Mme DUMAS, le Service des Sports dira si on fait un tournoi de basket de jeunes, on fait un beach-volley... et on dira les disponibilités comme une salle municipale.

Mme DUMAS

Je n'ai pas dit de faire du basket pro, mais j'y reviendrai. On nous parle dans ce dossier de rencontres de basket pro, de spectacles, de concerts, d'événements d'entreprises mais en effet on nous parle bien peu du public et encore moins de tarif pour le public, parce que ces événements ont des tarifs, contrairement par exemple au parc aquatique communautaire où il y avait une proposition de tarifs. Là nous n'en avons pas.

M. LEONETTI

Des tarifs sur le spectacle, c'est un peu curieux...

Mme DUMAS

Non mais je pensais entre autre aux initiatives sportives. Si pour le parc aquatique c'était possible, cela veut dire que c'est possible pour d'autres délégations de service public.

M. LEONETTI

On ne négocie pas le tarif de Lady Gaga à Nikaia... je ne veux pas donner l'impression de vous interrompre mais je veux vous convaincre. Je veux simplement dire que comme je ne veux pas fixer pour un prix du showbiz, je préfère faire en sorte que les 330 places...

Mme DUMAS

Là j'ai bien compris, d'ailleurs Monsieur MOTSCH qui a fait la présentation, a mis ces 330 places dans les recettes qui entrent dans la caisse de la Mairie, je pense que c'est plutôt... non pas dans les recettes puisqu'on les achète ces 330 places ! ...ne me dites pas qu'on va les revendre après ! Ce serait quand même très fort. Il y a donc une petite erreur dans sa présentation. Mais peu importe, je continue.

Comme d'habitude aussi, on nous présente ce rapport qui nous fait passer le délégataire comme un mécène. Le délégataire connaissant bien le sport professionnel, dit quand même qu'il ne souhaite pas recevoir le loyer du club résidant, le club de basket, car il ne souhaite pas assumer les éventuelles défaillances financières du club. Je cite les rapports qui nous ont été donnés.

Du coup c'est la Ville qui verse le loyer, et prend du coup, le risque d'une éventuelle défaillance financière du club. Eh oui, le mécénat privé a en effet toutes ses limites et on le voit ici, il prend quand même beaucoup moins de risques.

Comme d'habitude, dans ce genre de présentation, on utilise l'argent public pour construire des équipements et nous sommes d'accord pour que l'investissement public soit actif s'il répond aux besoins de la population, et une salle de sport se justifiait dans ce cadre, mais on donne vite la gestion au privé en nous expliquant que le contrat est bon car la Ville va pouvoir utiliser la salle.

Pour terminer, dans tous ces rapports vantant les mérites de la DSP, on nous annonce onze emplois, dont neuf à temps plein. Je souhaite que cela soit le cas, vous l'avez dit, des emplois c'est toujours bon à prendre, même au nombre de neuf, mais la négociation de la Ville ne pose aucun critère social sur le respect des droits des salariés comme par exemple les taux horaires majorés pour le travail du dimanche et le travail de nuit.

Les salariés ne doivent pas être la variable d'ajustement permettant d'assurer un bénéfice conséquent à Vert marine.

M. LEONETTI

La France est un pays dans lequel les décisions concernant le travail, le social, sont décidées par le Parlement, sur proposition du Gouvernement. Vous ne voudriez pas que je fasse des clauses qui soient incompatibles vis-à-vis du Droit du travail en application dans notre territoire, sur des activités qui sont gérées par le privé et qui est obligé de les respecter.

Sur ce point, soyons clairs, effectivement, il y a du travail de nuit, du travail de dimanche, il y a des règles pour cela et le Gouvernement actuel comme le précédent, sera extrêmement vigilant.

En ce qui concerne l'idée de dire que l'on ne peut y jouer que « de temps en temps », quand vous avez à disposition 330 jours sur 365, et que vous y faites ce que vous voulez, dans des locaux chauffés, assurés, sécurisés, et que sur 5 manifestations vous ne payez même pas le personnel supplémentaire, il me semble que nous sommes bien dans un service public assuré par le service des Sports de la Ville.

S'il y a une activité qui est menée pour l'activité touristique, ou de loisirs, ça n'empêche pas cela. Lorsque vous donnez l'impression qu'on a trouvé un mécène, on a trouvé quelqu'un qui avait la compétence que nous n'avions pas. J'ai interrogé la Maison du Tourisme avant, qui m'a dit qu'ils pouvaient organiser deux ou trois manifestations dans l'année mais pas vingt qui soient attractives pour 3 500 ou 5 000 personnes. On est allé chercher cette compétence.

Et pourquoi ce n'est pas le basket qui est exclusivement là, parce qu'après tout on aurait pu aller jusqu'au bout et dire qu'on garde l'établissement en régie et on fait jouer le basket.

Le basket professionnel c'est une société privée. Le sponsor gère le basket professionnel avec un contrat que vous connaissez et que l'on va évoquer tout à l'heure.

Dans ces conditions, si dans cinq ou dix ans, le basket professionnel vit des aléas et qu'il n'y a plus qu'un basket amateur, eh bien il y aura un basket amateur et on assumera à ce moment-là les soirées du basket amateur, mais nous ne paierons pas le déficit du basket professionnel.

Donc vous n'avez pas compris le schéma. Il y a un club de basket professionnel qui est sponsorisé, avec lequel la Ville a un contrat. Pourquoi voudriez-vous que je fasse faire un contrat entre deux privés, le basket pro et le délégataire, c'est illégal.

Celui qui donne la délégation de service public à un délégataire, c'est la Ville d'Antibes qui va retrouver son bien dans son intégralité à la fin du contrat. La Ville d'Antibes, dans ses horaires et ses créneaux qu'elle a négocié, va dire au club de basket privé, quelles sont les prestations possibles.

Ce que vous demanderiez est illégal dans le cadre de loi SAPIN (ancien ministre socialiste redevenu ministre), qui n'avait, à l'époque, pas entraînée de protestation ou de contestation de la part des élus

communistes. Qu'a posteriori vous dites que cette loi est inique et insupportable, il fallait réfléchir le jour où vous l'avez votée au Parlement.

Maintenant quand on l'applique, il n'y a aucune raison de se poser des questions au-delà de l'application de ce qu'est la loi, parce que, nous contrairement à vous, lorsqu'une loi est faite par un gouvernement qui n'est pas de notre tendance, on l'applique parce qu'elle est devenue la loi de la République.

M. AUBRY

M. AUBRY

Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais quand même vous rappeler nos positions au sein du groupe PS-les Verts. Au départ, nous doutions du fait que l'on ait placé cette salle sous la houlette de la Municipalité plutôt que de la CASA, étant donné son importance et sa localisation.

Puis, lorsque vous avez proposé la DSP, nous avons notamment fait remarquer que l'on pouvait séparer différentes activités, notamment prendre en régie des activités comme le trampoline et le dojo. Surtout lors du vote sur la DSP, nous trouvions assez flou ce qui nous était indiqué. Maintenant nous n'en sommes plus là, nous avons plus de précisions et je reviendrai là-dessus.

Le problème de cette salle, c'est aussi son coût pour la Commune, 30 millions d'euros. Certes, il y a eu des subventions, y compris d'ailleurs celle de la CASA.

M. LEONETTI

50 %. C'était l'époque où l'Etat aidait beaucoup les collectivités territoriales, où le Conseil général a continué à suivre, avec la CASA, dans les mêmes proportions. J'attends toujours la contribution de la Région... je l'espère.

M. AUBRY

Je vous fais remarquer que, lorsque nous attendons des subventions de l'Etat de la Région, etc., cela reste quand même le contribuable. Les Antibois sont aussi contribuables au niveau national.

M. LEONETTI

Je suis très heureux, M. AUBRY, que vous vous occupiez du contribuable en matière d'impôts, et que l'impôt apparaisse chez vous comme une nouvelle priorité, vous devriez inspirer aussi ceux qui vous présentent à l'Assemblée Nationale.

M. AUBRY

On peut aussi se poser la question sur l'utilité d'une nouvelle salle aussi grande. On sait par exemple, que la Ligue professionnelle de basket, comme d'ailleurs dans d'autres sports, pousse à la construction de salle de plus en plus grande. Il y a la mode des grands stades, et tout ça... On a détruit la salle Bunoz pour faire finalement autre chose, on n'a pas eu le choix, on est passé par Salusse Santoni, on a maintenant cette salle qui va bientôt être livrée.

(suite cassette 2 face A)

Il y a bien un moment où l'on s'apercevra qu'il y a un énorme besoin de transport en commun. On peut même se dire est-ce que le BHNS suffira pour le trafic passager qui pourrait résulter, non seulement de cette activité-là, mais des autres activités sur Sophia-Antipolis. Si vous regardez bien les bus, actuellement, la ligne 1, bien que la fréquence ait été augmentée, le remplissage des bus a considérablement été augmenté. Il n'y a pas encore eu de comptage fait par la CASA, mais étant usager des bus, je m'en aperçois.

Peut-être qu'un BHNS, qui est un super bus, qui prend plus de personnes que d'habitude, c'est peut-être un peu léger pour un équipement de 5 000 places. Le tramway : on aurait peut-être pu y penser lié à ce BHNS.

Puisque l'on parle de transport en commun, on est à proximité de l'autoroute, vous nous faites remarquer que les gens qui viendraient aux matchs de basket, viendraient d'autres villes du Département, via l'autoroute, je vous fais remarquer qu'il n'y a aucun bus de transport en commun du Conseil général qui

passer par l'autoroute et s'arrête à Antibes-Nord. Tous les bus du Conseil général qui prennent l'autoroute s'arrêtent ailleurs, notamment à Sophia-Antipolis. Donc il y a encore un problème de transport. Cette salle nous montrera un problème à régler.

Autre problème, je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur les avenants, je me réservais justement pour cette délibération. Au sein du groupe PS-Verts, on n'est pas très contents, c'est un euphémisme, des avenants sur l'extension du nombre de places VIP, de la salle de réception et de la salle de restauration.

Soit – j'ai bien compris que c'était aussi le résultat des négociations – ce que vous nous avez dit tout à l'heure, en tout cas, ce sont des frais occasionnés par la Commune et cette salle de restauration ne sera pas très utilisée sur les créneaux « municipalité », elle servira essentiellement aux grands spectacles, elle servira surtout aux matchs de basket et aux spectacles.

Enfin, sur la rémunération, d'une part, il y a certes – là c'est vraiment mon dernier point – sur la présentation idyllique de la chose, le délégataire partagera des bénéfices, s'il en fait, bien sûr, et seulement à partir de la 21^{ème} manifestation. Encore faut-il qu'il fasse 20 manifestations, ce sera pour lui déjà un travail à faire.

Donc je doute quand même d'une croissance à la chinoise de 10 % par an du chiffre d'affaires dans cette salle, on verra bien. ... j'entends beaucoup râler dans la majorité.

Je vais conclure. Donc, la présentation de l'économique cumulée de 4 millions d'euros utilisant à la fois des prévisions idylliques pour les bénéfices de cette salle en DSP et un chiffre en régie qui n'est plus détaillé, paraît excessive.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LEONETTI

Monsieur AUBRY, je vous ai écouté avec attention, il y a quelques petits éléments contradictoires dans ce que vous dites, si je peux me permettre.

D'abord vous doutez de l'efficacité du délégataire et vous posez la question de savoir quelle est la contrepartie. La contrepartie c'est qu'il a 20 manifestations et comme tout délégataire qui fait 20 manifestations, il va essayer de les rentabiliser. Il va essayer d'avoir des spectateurs à ses spectacles, que ces spectateurs lui rapportent de l'argent à chaque fois qu'il y a un spectacle, au-delà du coût de la salle.

Il est assez clair de savoir quelle est la contrepartie. Il fait des spectacles, il gagne de l'argent avec ces spectacles, dans une salle qu'il n'a pas payée. C'est clair.

Le reste c'est ce que l'on négocie en contrepartie de ça. Ce n'est pas vrai que c'est après la 20^{ème} manifestation qu'on partage les bénéfices, on partage les bénéfices à partir d'un seuil, il y a un engagement de rentabilité.

Dans une délégation de service public, comment cela se fera dans dix ans, je n'en sais rien. Ce que je sais c'est qu'à la Ville, cela ne lui coûtera pas plus que 230 000 euros par an. C'est le maximum.

Cela peut être mieux, et tellement mieux que cela peut rapporter de l'argent. Mais, au fond, si la rentabilité qui équivaut à 1.0 à un moment donné sur l'ensemble de la délégation, c'est plutôt bien.

Enfin, on a l'expérience d'une salle. On avait la même. Bon, le toit n'était pas comme ça, l'endroit n'était pas comme ça, le parking n'existait pas... etc. je ne dis pas que cela fonctionnait bien, il y avait des voitures partout, la salle n'était pas pleine chaque soir, on y a fait pratiquement que du basket dans les deux dernières années parce que c'était tellement cher de faire autre chose que du basket et on perdait tellement d'argent chaque fois que l'on faisait une manifestation, que l'on a arrêté de le faire.

Donc, nous sommes dans une situation où l'on a au moins la comparaison que ça va coûter deux fois moins cher qu'avant.

Qu'est-ce que l'on y faisait avant ? On y jouait au basket. Qu'est-ce qu'on y fera là-bas ? On y jouera au basket, c'est sûr, et ensuite il y a le pôle France de trampoline, la gym et les arts martiaux. Ça c'est du public. En plus il y a vingt manifestations peut-être plus qui vont donner une offre de loisirs, pour de ne pas dire de culture, et de spectacles, aux Antibois et aux Juanais. Ils y vont ou non, cela fera augmenter l'offre.

Le deuxième point, c'est qu'il y a au moins, par roulement, 300 personnes par spectacle, qui pourront assister gratuitement à une manifestation dans une vision de partage et sociale. Cela veut dire que, non ce n'est pas exclusivement pour ceux qui payent.

Non ce n'est pas exclusivement au privé parce qu'il y a 300 places pour tous les clubs antibois, s'ils ont besoin de cette salle, ils pourront y aller.

Les joueurs d'échecs, ce n'est peut-être pas la peine... encore que cela peut être un spectacle. Je pense que l'on peut y faire des championnats de France, je pense que la Ville d'Antibes va trouver là un lieu qui est possible. Il n'y avait pas de parking avant. Là il y en a un grand.

Vous dites « est-ce que le TCSP va suffire ? » il passe à côté, c'est déjà quelque chose. En même temps vous le savez, c'est plutôt le covoiturage qui est favorisé quand on va voir un spectacle, que le bus, parce que les spectacles finissent tard, on ne va pas à Nice en bus en sortant d'un spectacle ou d'une manifestation.

Ce n'est pas parfait, s'ils disaient « je vous donne 500 000 euros par an et vous n'avez aucun frais, je vous laisse 364 jours par an, j'en utilise qu'un et je vais tout rentabiliser », ce serait le meilleur des mondes possibles. Cela n'existe pas. Je trouve que la négociation est assez équilibrée et votre abstention « positive » me paraît être un signe en faveur, ... ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est vous qui avez inventé « l'abstention positive ». C'est comme le « vote négatif de soutien ».

Les Communistes votent contre, le parti socialiste vote contre le traité européen, c'est anecdotique mais c'est intéressant dans la sémantique, « en soutien » au Président de la République. C'est le « non de soutien », je ne le connaissais pas... Donc je prends cette abstention positivement M. AUBRY.

J'essaierai de répondre à l'ensemble de vos préoccupations.

M. PIEL

Inaudible... c'est comme pour désigner votre président UMP, vous voyez...

M. LEONETTI

Il vaut mieux cela dans la démocratie que la désignation d'office par le Comité central.

Eric PAUGET, un mot sur la délégation.

M. PAUGET

Mme VERCNOCKE n'est pas intervenue.

M. LEONETTI

Mme VERCNOCKE, je suis désolé, je vous avais assimilée.

Mme VERCNOCKE :

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce sera rapide.

M. LEONETTI

Ce serait normal.

Mme VERCNOCKE

Comme vous le savez, moi je n'ai pas d'idéologie préconçue qui dicte des choix entre régie et DSP, plutôt des principes simples qui, au cas par cas, tiennent compte des intérêts financiers de la Commune, de la qualité du service aux administrés et dans certains cas, la maîtrise par la collectivité de certaines de ses ressources.

Donc en résumé, la Commune possède le personnel, le savoir-faire, les risques financiers sont faibles, et bien le choix de la régie est évident. Alors que si les moyens humains et techniques ne sont pas au rendez-vous, que la rentabilité n'est pas garantie, à ce moment-là, la DSP apparaît une meilleure solution. Bien sûr, tout dépend du contrat. On a d'ailleurs connu des cas d'école dans ce domaine qui ont servi de leçon à tout le monde et en particulier à nous, je pense, puisque heureusement nous n'en avons jamais négocié de ce style.

Donc, actuellement, la gestion déléguée des services du sport est assez répandue en France et met en jeu de plus en plus de sociétés spécialisées, style Vert Marine. Il y en a pas mal. On peut noter que quand même déjà on n'a pas affaire à des anonymes appartenant à des grands groupes sans visage. C'est déjà un petit peu mieux au plan relationnel.

Donc il faut bien avouer que la solution présentée est assez séduisante sur le papier tout au moins, mais pourquoi ne le serait-elle pas dans les faits. Elle présente quelques points forts, je pense qu'il fallait quand même les souligner bien que ce ne soit pas mon travail dans l'opposition, puisqu'elle laisse à la Ville un certain espace de liberté. Une participation sera donnée par la société aux coûts fixes et variables de cinq évènements communaux. La Commune gardera le bénéfice de ses propres évènements, 50 % de ceux qui sont gérés en commun et recevra – alors là, peut-être, vous pourrez me donner une précision – un intéressement sur l'écart entre le résultat brut réel et prévisionnel. Donc j'espère qu'elle ne payera pas en cas de déficit. Bon, d'accord.

De fait, il semblerait que la société Vert Marine assume la quasi-intégralité du risque d'exploitation. Ce qu'on attend d'ailleurs en principe quand on choisit une DSP. Donc moi, je n'aime pas beaucoup la formule gagnant – gagnant, je me méfie beaucoup. Mais il faut bien dire qu'elle pourrait trouver son application dans ce partenariat. L'avenir nous le montrera, mais je suis d'avis d'essayer. Je voterai donc cette délibération.

M. LEONETTI

Merci, Madame. Je vais demander à ce qu'Éric PAUGET qui voulait prendre la parole, vous apporte les précisions nécessaires sur le partage des bénéfices éventuels.

M. PAUGET

Avant de rentrer dans le détail, je voudrais quand même souligner quelque chose. Cette délibération qui vous est présentée aujourd'hui est exceptionnelle. Globalement, notre opposition plutôt favorable puisque deux groupes vont voter pour, il y a une abstention positive après une longue explication, mais qui a l'air d'adhérer à la chose et puis, on a notre groupe communiste qui vote contre, je le regrette, qui fait preuve une fois de plus de dogmatisme. Parce que cette DSP est exceptionnelle. Elle fera date, je vous le dis aujourd'hui, en France. De l'avis de tous les experts extérieurs, il n'y a pas aujourd'hui, en France, d'autres négociations qui ont été autant profitables au propriétaire, c'est-à-dire à la Ville.

Je voudrais rappeler quelques éléments importants. Quand on a lancé la DSP, on l'avait dit dès le départ, on voulait voir que ça allait donner et on ne s'était pas fermé la porte à, éventuellement, la solution de la régie. On opte aujourd'hui pour l'outil de gestion le plus profitable à la Ville d'Antibes. Il fallait préserver l'accès du basket, l'accès des clubs sportifs de la Ville d'Antibes – c'est le cas. Il fallait animer la Ville, proposer une offre d'animations supplémentaires. Il y a 20 évènements culturels, sportifs qui vont animer le nord d'Antibes et la Ville en général ; plus 20 évènements d'entreprise. Il fallait ne pas confisquer cet équipement, comme ça a été dit par M. AUBRY, qui coûte 30 millions d'euros et qui est subventionné à hauteur de 50 % quand même par des partenaires, il ne fallait pas le confisquer aux Antibois. C'était une crainte. Et moi, en tant qu'adjoint au sport, j'avais des retours là-dessus de clubs antibois, le hand, le volley, le badminton, le tennis de table et autres qui disaient « est-ce qu'on va pouvoir y aller ». Ils vont pouvoir y aller.

Et, enfin financièrement, les chiffres ont été donnés, mais il faut quand même les souligner. Le cabinet d'études qui nous a accompagnés, a donné une évaluation qui a été confortée par les estimations de la Ville. Cet équipement va coûter environ 700 000 euros par an en fonctionnement. Il va coûter à la Ville 233 000 euros au maximum la première année. 700 000 euros / 233 000.

Si la Ville avait géré en régie, comme le propose Mme DUMAS, on était à 480 000 euros à peu près. La salle Jean Bunoz coûtait 360 000 euros ; ça coutera au maximum 233 000 euros. Il faut quand même

bien prendre conscience des chiffres parce que ça a vraiment un caractère exceptionnel.

On a toujours dit à Antibes, que ce soit sur les autres équipements ou dans d'autres domaines, qu'on n'était pas non plus des fanatiques de la DSP, mais qu'il faut utiliser le bon outil de gestion quand il s'y prête. Et aujourd'hui sur ce type d'équipement, la négociation que, Monsieur le Maire, vous avez menée, est exceptionnelle c'est une réalité. Elle est profitable à la Ville et elle coûte deux fois moins dès les premières années, elle est équilibrée au bout de sept à huit ans et elle est bénéficiaire en fin de contrat. Je voudrais quand même le dire.

Et pour revenir sur l'histoire des avenants, il y a 800 000 euros d'avenants. C'est vrai que ça peut paraître important sur un coût global de 20 millions, on est à moins de 5 %. Mais ces 800 000 euros qu'on va investir, ils génèrent 4 millions d'économies de fonctionnement pour la Ville sur dix ans.

Donc, il y a des fois il faut relativiser un petit peu, il faut prendre un petit peu de distance. Les 800 000 euros qu'on rajoute, c'est vrai qu'on les a rajoutés en cours de chantier pour pouvoir optimiser la DSP: ils rapportent 4 millions d'économies à la Ville. Donc il y a des fois, je crois qu'il y a des investissements qu'il faut faire même si c'est sous forme d'avenants : c'est profitable sur le long terme.

M. LEONETTI

Merci, M. PAUGET. (*applaudissements*)

Alors, on passe au vote bien qu'on sache un petit peu ce qu'il va se passer. Donc, qui est contre ? Un, deux, trois. S'abstient ? Un, deux. Les autres votent pour. Nous serons extrêmement vigilants et en tout cas, je vous invite tous, je pense, dans le courant du mois d'avril ou début du mois de mai au pire, à venir assister à l'inauguration et aux premiers matchs qui se dérouleront là-haut. Et je suis sûr qu'on sera tous séduits par la salle. On a tellement aimé la salle en construction, on va beaucoup l'aimer quand elle sera construite.

La délibération est adoptée **à la majorité par 43 voix POUR sur 48** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-9 - CITÉ JUDICIAIRE - TRIBUNAUX D'INSTANCE ET DE COMMERCE ET ANTENNE DE JUSTICE À ANTIBES - CONVENTION TRIPARTITE VILLE D'ANTIBES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS ET ÉTAT - AVENANT N° 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Bon, vous vous souvenez que la Cité judiciaire a été reconstruite avec une participation de 80 % de l'État, ce qui est normal, et de 20 % par la CASA et par la Ville. Il y a une réactualisation et il faut faire un avenant. Je rappelle que, dans cette négociation, la Ville a récupéré un bâtiment entier et qu'elle y a installé ses services culturels et en même temps un théâtre en plein cœur de la vieille ville.

Pas d'intervention. Alors, on passe directement au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération adoptée **à l'unanimité.**

01-1 - RUE MAX JACOB - PARCELLES SECTION DV 518/519/520 ET DP - RÉTROCESSION DE TERRAIN À TITRE GRATUIT ET CESSIION DE TERRAIN À TITRE ONÉREUX À DIVERS PROPRIÉTAIRES

M. GONZALEZ

Il s'agit d'une régularisation cadastrale de parcelle et d'une cession à titre onéreux.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

M. GONZALEZ

Il se trouve que ce logement a déjà fait l'objet d'un appel à concurrence le 3 février, que malheureusement nous n'avons eu aucune offre valable par rapport au prix proposé. Et donc aujourd'hui, je proposais de relancer la vente au prix de 360 000 euros en sachant que le prix du domaine est de 346 000 euros, toujours valide. Voilà donc, la discussion est venue en commission pour savoir si ces logements étaient voués au logement social. Il s'est trouvé que le coût de sortie du logement serait un non-sens économique et qu'il vaut mieux conserver cet argent pour construire deux logements de même surface.

M. LEONETTI

Alors intervention, la Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

M. PIEL

Oui, c'est une explication de vote sur ce rapport mais aussi sur le prochain, puisque nous voterons évidemment contre, comme nous l'avons fait la dernière fois. Nous continuons de nous opposer à ces cessions. Dans une commune hors-la-loi SRU, cela nous semble incongru de se délester de logements qui pourraient permettre de garder une certaine mixité sociale dans la vieille ville. Voilà !

M. LEONETTI

M. PIEL, je suis pour la mixité sociale dans la vieille ville, Vauban Macé en est bien la preuve. Après quand on sait que Vauban Macé a coûté un débours de 2 millions d'euros à la Communauté d'agglomération, il faut, qu'à un moment donné, l'argent rentre. Il ne peut pas uniquement sortir. Et sur des logements anciens, isolés à l'intérieur d'un bâtiment, on sait très bien que la rentabilité est faible.

Chaque fois qu'on met en vente un bien, je demande, comme l'a dit Jean-Pierre GONZALEZ, à la SACEMA d'étudier la possibilité de le récupérer. Bon, quand on voit que le prix est le double d'un logement que l'on peut faire par ailleurs, on va vers l'efficacité. L'efficacité, c'est donc d'en faire plutôt deux que un. Et je le redis, je pense que la SACEMA doit évoluer, qu'elle va évoluer en SPL et qu'à partir de là, sur toute la parcelle Lacan Marenda, il faut qu'elle se mette à avoir une politique d'urbanisme qui réponde à ces critères. Mais il faut qu'il y ait un équilibre financier aussi. On ne peut pas construire et ne jamais vendre.

Donc, on regarde l'intérêt public. Cet appartement n'a pas un intérêt public. Il faut y faire beaucoup de réparations. Et en plus, il n'y a pas d'accès aux personnes à mobilité réduite. Donc, si on décide de ne pas le vendre, on va être obligés rajouter des frais supplémentaires. Donc, il vaut mieux vendre.

Après, on a mis en vente à une période où le marché était euphorique. Il est encore très élevé, mais il l'est un petit peu moins. Donc, on vous propose pour celle-ci et pour les délibérations suivantes, de faire en sorte qu'on soit un peu plus élevé que le prix des domaines, tout en restant à un niveau permettant la vente.

M. PIEL : inaudible Hors Micro

M. LEONETTI : Pardon ? Oui. Mais ce n'est pas un scoop, vous étiez à Vauban Macé, à l'inauguration de Vauban Macé.

Mais j'a bien vu que Mme DUMAS a eu l'œil gauche qui brillait quand je disais ça, voilà.

Mme DUMAS : inaudible – Hors Micro

M. LEONETTI :

Pardon de faire cette parenthèse. Et je suis en digression par rapport au sujet, mais puisque vous m'y invitez. Aujourd'hui, la SACEMA, en tant que société d'économie mixte, est toujours en concurrence avec d'autres sociétés d'économie mixte ou avec d'autres bailleurs sociaux, qui ont des fonds et des trésoreries beaucoup plus fortes qu'elle. Donc, elle se trouve en difficultés.

Or, la loi de concurrence fait qu'on ne peut pas privilégier une société d'économie mixte par rapport à une autre. Selon cette loi, on crée des sociétés in house, à l'intérieur, qui permettent de pousser l'action publique.

Aujourd'hui, on a atteint largement les 1 000 logements dans la SACEMA. Elle a un problème de trésorerie. Il faut l'aider dans sa trésorerie et en faire un véritable outil non seulement, à mon avis, pour la Ville d'Antibes mais pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération et faire en sorte qu'elle soit un aménageur, plus encore qu'un constructeur de logements sociaux. À ce moment-là, on aura l'assiette suffisante, la puissance d'action et la possibilité de faire des aménagements. Et c'est la raison pour laquelle, petit à petit, je voudrais que la SACEMA devienne un outil qui trouve rentable.

Je vais vous livrer une proposition. Si la SACEMA construit Lacan Marenda sur les logements et si il y a des commerces en bas de logements, est-ce que ça ne serait pas intéressant de faire en sorte que la rentabilité des loyers des commerces retourne à la SPL pour lui permettre de trouver une rentabilité ?

On parlait tout à l'heure mutualiser les risques et récupérer les bénéficiaires. Je vais avoir un discours qui va vous plaire, mais qui va peut-être en hérisser un certain nombre. Pourquoi faire un espace avec l'argent public et puis ensuite donner de la rentabilité à l'activité commerciale, qui ne revient plus à l'argent public ? Puisqu'il y a une organisation et s'il y a une construction, comme au Vauban Macé, les commerçants en bas payent un loyer à la SACEMA. Et ça donne un bon équilibre aussi entre l'activité privée, mais la rentabilité aussi d'un service public qui doit rentrer de l'argent.

C'est dans le même contexte que l'on vend ce bien. Moi aussi je suis petit-fils de paysan et j'ai bien envie de garder tous les biens qui sont à notre disposition. Mais à un moment donné, je vois bien qu'il faut arriver à investir beaucoup plus et ça veut dire qu'il faut se défaire des biens qui n'ont pas de vocation sociale ou publique. Jean-Pierre GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Oui, simplement pour illustrer juste le coût de sortie de ce logement. Aujourd'hui, il est proposé à l'achat à 3 300 euros du m² en sachant que les bailleurs sociaux achètent des logements neufs au maximum à 2 500 euros. Et si on ajoute le prix, le coût de la rénovation pour les personnes handicapées, c'est 4 500 à 5 000 euros le m². Donc, ça illustre ce que nous avons proposé tout à l'heure.

M. LEONETTI

Alors, je vois que le PS intervient sur la suivante. Est-ce que vous voulez intervenir maintenant et après on passe l'ensemble des délibérations ?

M. AUBRY

Oui, mais c'est au sujet des commissions ad'hoc essentiellement. Ce n'est pas véritablement une intervention.

M. LEONETTI

D'accord. Alors, on va voter la 01-2. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

01-3 - 15 BIS RUE GEORGES CLÉMENCEAU - CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE D'UN LOGEMENT - DÉSIGNATION D'UNE COMMISSION AD'HOC

M. LEONETTI

Alors, 01-3. C'est cession appel public à la concurrence d'un logement – désignation d'une commission ad'hoc. Et là, je donne la parole à M. AUBRY. C'est ça ?

M. AUBRY

Oui. C'était uniquement pour dire que la commission ad'hoc pour le 15 bis rue Georges Clémenceau doit être nécessairement celle de 15 rue Georges Clémenceau qui est renouvelée.

M. LEONETTI

Tout à fait d'accord.

M. AUBRY

Je pense que c'est clair.

M. LEONETTI

Oui, oui, on ne va pas changer.

M. AUBRY

Parce que ce n'était pas clair dans la délibération.

M. LEONETTI

Si le Conseil est d'accord, on propose les mêmes noms que précédemment. Il n'y a pas de raison de changer quoi que ce soit. Donc cet élément étant précisé, on met au vote la 01-3, avec la désignation d'une commission ad'hoc similaire à la précédente. Qui est contre ? Trois. S'abstient ?

La délibération est adoptée **à la majorité par 45 voix POUR sur 48** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

01-4 - 3 RUE AUBERON - CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE D'UN LOGEMENT - DÉSIGNATION D'UNE COMMISSION AD HOC

M. GONZALEZ

Même sujet. À savoir un appartement qui nous appartient au 3 rue Auberon et que nous mettons en vente pour 57 m². L'estimation est de 250 000 euros par les Domaines et nous le proposons à 260 000 euros en sachant, bien entendu, que là aussi nous dépassons les plafonds des logements sociaux.

M. LEONETTI

Vous ré intervenez, M. AUBRY, ou pas ? Non. Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Trois. S'abstient ?

La délibération est adoptée **à la majorité par 45 voix POUR sur 48** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

01-5 - 18 RUE DES CASEMATES - CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE DE LOCAUX - LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE - RECONDUCTION DE LA COMMISSION AD HOC

M. LEONETTI

C'est le même genre, mais là j'ai une intervention de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. GONZALEZ

Alors là, il s'agit de locaux très spécifiques puisque les 2/3 des locaux sont aveugles, en mezzanine et, il n'existe de valable qu'un petit local commercial au rez-de-chaussée, d'où le prix estimé par les Domaines qui est assez faible. Et qu'on ne peut pas, bien entendu, transformer en logement, ce qui aurait été, compte tenu du prix proposé, une possibilité, mais matériellement c'est impossible.

M. LEONETTI

Enfin, ça serait bien qu'il y ait une activité commerciale qui se crée là.

M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues. Nous sommes tout à fait d'accord pour que des locaux inoccupés anciennement utilisés par des services municipaux reviennent au privé. Si la Ville peut en tirer

un petit bénéfice, ce n'est que mieux pour notre trésorerie. D'ailleurs, nous avons déjà voté les délibérations précédentes.

Dans le cadre de celle-ci, nous ne comprenons pas le but recherché. En effet, le premier appel d'offres avec un prix supérieur de 60 % au prix du marché, ne pouvait attirer aucun acquéreur. Vous nous proposez de recommencer avec un prix, certes, revu à la baisse, mais encore supérieur de 33 % au prix du marché. Nous craignons que le résultat soit encore le même et que, dans six mois, vous nous soumettiez encore une fois cette même délibération avec un prix cette fois de 180 000 euros au lieu des 300 000 de départ.

En commission d'urbanisme, il avait été convenu d'inscrire à la présente délibération la possibilité d'étudier toutes les offres, même celles inférieures aux 250 000 demandés. Nous regrettons le fait que cette proposition de ne pas mettre de prix plancher n'ait pas été retranscrite comme prévu. Merci.

M. LEONETTI

M. GONZALEZ.

M. GONZALEZ

En l'occurrence, nous avons ouvert la possibilité, en cas de non-satisfaction par rapport au prix proposé, d'examiner toutes les offres.

M. MOLINE

Très bien, merci.

M. LEONETTI

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Un, deux, trois.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

01-6 - BOULEVARD DUGOMMIER - PARCELLES BL 547/549 POUR 18 M² - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ LE GRAND CAVALIER

M. GONZALEZ

C'est un trottoir que nous faisons rentrer dans le domaine public communal.

M. LEONETTI

Personne est contre, ni s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

01-7 - VOIE NOUVELLE LIAISON ROUTE DE NICE/AVENUE JULES GREC - PARCELLE AO 183 FONT SARDINE - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ BOUWFONDS MARIGNAN

M. GONZALEZ

Alors, on l'a montré à plusieurs reprises. Peut-être que si on peut éviter de le faire, sauf s'il y a une demande particulière.

M. LEONETTI

Tout le monde se souvient de ce que c'est. Il n'y a pas besoin d'explication, ni de projection.

M. GONZALEZ

C'est une voie qui relie l'avenue Jules Grec à la RN7 et qui longe l'hôpital que nous avons montrée déjà à plusieurs reprises. Là, en l'occurrence, c'est une acquisition foncière.

M. LEONETTI

Ça permet l'accès à la maison de retraite. Donc personne est contre, ni s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

01-8 - PLACE NATIONALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION - DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CONVENTION AVEC L'INRAP - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

Pour ce projet d'aménagement dont je vous laisse proposer le détail, il s'agit du diagnostic d'archéologie préventif qui, en principe, doit durer dix jours, donc une obligation pas trop contraignante et qui a pour seule obligation pour la Ville de clôturer afin d'éviter les accidents pendant le diagnostic d'archéologie préventive.

M. LEONETTI

Intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins. M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues. Cette Place Nationale de plus de 4 000 m² en plein cœur de la vieille ville, est pour moitié un parking et pour moitié une immense terrasse de restaurant. Elle n'a de place plus que le nom. Alors conscients de ce fait, vous nous proposez de séparer ces deux surfaces guère compatibles par un espace tampon, une bande centrale menant au musée Peynet d'à peine 3 à 4 mètres de large réservée aux piétons. Ce projet n'est qu'un petit bricolage et n'est pas à la hauteur des attentes de nos concitoyens et amis visiteurs.

Alors, bien qu'apparemment ça soit déjà décidé et affiché, nous vous proposons de programmer un chantier d'envergure à l'automne prochain, de faire établir un véritable projet global de requalification en s'inspirant de l'atmosphère des dessins Peynet exposés dans son musée, sur toute l'étendue de cette place par une équipe d'architectes et de paysagistes, avec une maîtrise des emprises de stationnement tant des voitures que des tables, et ce, après une réflexion approfondie et concertée sur les usages souhaités pour cet espace public reconquis.

Donc nous vous demandons le report de cette délibération dans l'attente de la présentation d'un vrai projet. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci, M. MOLINE. Deux ou trois choses. D'abord, il ne me semble pas contestable que le monument central qui marque historiquement un épisode de la Ville d'Antibes, dont je conteste d'ailleurs l'histoire officielle et sur laquelle nous éclaircirons les choses un jour.

La colonne est là non pas parce qu'Antibes a refusé l'entrée de Napoléon à Golfe Juan, c'est parce qu'Antibes a résisté aux troupes austro-sardes qui menaçaient d'envahir le territoire français. Oui, je vous expliquerai, M. PIEL, je vous assure.

M. PIEL : Inaudible Hors Micro

M. LEONETTI

Non, non, ce n'est pas l'histoire officielle. Justement, si on lit les documents, on se rend compte que c'est comme ça que ça s'est passé. Bon, peu importe.

En tout cas, cette colonne est à l'origine des armoiries de la Ville. Et elle est dans un état pitoyable. Tout le monde est d'accord là-dessus. Donc ça veut dire qu'il faut au moins la réhabiliter. À partir du moment où on touche le sol de cette belle vieille ville d'Antibes, l'archéologie préventive impose de faire quelques sondages.

Le deuxième élément, c'est qu'aujourd'hui, il y a quatre voitures garées devant le musée Peynet et elles masquent complètement la présence, la visibilité du musée et ça le pénalise le musée Peynet mais s'il n'a pas vocation à envahir toute la Place Nationale, qui a une autre histoire. D'ailleurs, si elle s'appelle

« Nationale », c'est bien qu'à la Révolution, elle a eu une valeur symbolique.

Donc, cette place doit mettre en évidence le musée Peynet. D'ailleurs, la fille de Raymond PEYNET propose de nous donner les droits pour une statue que l'on pourrait mettre devant le musée. Ensuite, vous l'avez vu, la colonne n'est pas visible parce qu'il y a un arbre devant, que je respecte – je respecte tous les arbres – mais qui pourrait être déplacé ailleurs et donner un peu plus de visibilité. Ce n'est pas du bricolage.

Effectivement, ce n'est pas une réfection d'envergure de la Place Nationale. Si nous étions amenés à faire une réfection d'envergure de la Place Nationale, vous vous imaginez bien que, à ce moment-là, il faut supprimer le parking. Or, j'ai pris un engagement selon lequel on ne supprimera le parking de la Place Nationale qu'après avoir ouvert le parking du Pré des Pêcheurs. Parce que ça paraît logique d'entamer le début de la piétonisation de la vieille ville à ce moment-là. Et le comité de quartier avait plutôt trouvé positive l'idée de remettre un kiosque qu'on peut enlever et remettre si on refait l'ensemble de la place.

Donc, c'est une étape ; ce n'est pas la réfection définitive de la Place Nationale. Mais ça permettra de mettre en valeur notre monument. Ça permettra aussi de mettre en valeur le musée Peynet. Et puis dans un deuxième temps, ça permettra d'ouvrir la Place Nationale à l'ensemble de l'activité.

Je le dis ici, je ne souhaite pas qu'on ait une occupation de terrasse sur l'autre ensemble parce qu'il faut qu'il y ait une juste répartition des activités « restaurants et commerces » et j'ai émis l'idée qu'on pourrait envisager d'y mettre un kiosque comme c'était à l'origine.

Mais aujourd'hui, la délibération ne concerne pas ça. On touche les 10 centimètres de couche superficielle de la Ville et donc on a un projet et un accord d'archéologie préventive. Et c'est dans ce cadre-là que la délibération vous ait aujourd'hui proposée.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

01-9 - PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU VALLON DE LAVAL - BASSIN DE RÉTENTION DE SAINT-CLAUDE - RÉALISATION DE DEUX ÉTUDES D'EXÉCUTION COMPLÉMENTAIRES - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE N°00/0132 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

Réalisation de deux études d'exécution complémentaires qui ont débouché sur un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.

Il se trouve que ce bassin de rétention de Saint-Claude, que l'on attend avec impatience maintenant, dans la mesure où les travaux ont été entamés il y a déjà plus de six mois, ont pris un peu de retard à cause d'un problème de détritiques qui n'avaient pas été découverts au départ. Plus de 40 sondages qui ont été effectués et n'ont pas pu mettre à découvert ce problème.

Aujourd'hui, nous avons demandé à la société « Canal de Provence », qui est le maître d'œuvre, de prendre en charge cette étude qui va coûter 9 000 euros et qui débouchera sur de nouveaux travaux qui, eux, ne coûteront rien de plus que ceux qui étaient prévus au départ et qui permettront d'éviter des gros travaux de consolidation des berges avec ces détritiques et cette pollution qui a coûté fort cher déjà au début du chantier.

M. LEONETTI

Alors, la Gauche et l'Écologie. M. PIEL.

M. PIEL

Oui, juste une question sur le choix des gabions, puisque c'est le choix qui a été fait. Cette méthode est particulièrement performante effectivement pour contenir des talus ou des éboulis, y compris en

montagne. Mais avec la particularité du site qui comporte donc, vous l'avez dit, le talus qui est très pollué, les matériaux détritiques et les terres qui sont souillées, ne risque-t-on pas en phase active, c'est-à-dire, quand le bassin fera son effet avec de l'eau, de polluer fortement donc cette eau par infiltration. Le gabion n'est pas une façon de faire pour protéger des infiltrations d'eau. Voilà ! Moi, c'est la seule question. Est-ce qu'en phase active, il n'y aura pas pollution de l'eau ?

M. GONZALEZ

C'est une question que nous nous sommes posée et que nous avons posée à la société « Canal de Provence » qui est le maître d'œuvre dans cette opération. Et la société « Canal de Provence » nous a dit qu'il n'y avait aucun risque.

Donc, nous avons tout lieu de croire ces spécialistes. En tout cas, si nous leur confions justement cette étude, c'est parce qu'ils sont les maîtres d'œuvre au départ et que nous voulons que la chaîne de la responsabilité ne soit pas rompue.

M. LEONETTI

Bien ! Donc, nous passons au vote sur la 01-9. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

01-10 - ZONE DITE « LES PÉTROLIERS » - CRÉATION D'UN PASSAGE SOUTERRAIN SOUS LES VOIES FERRÉES - CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES AVEC LA SOCIÉTÉ RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

C'est une délibération, qui est à la fois pas très importante dans son contenu et très importante dans sa signification.

M. LEONETTI

Majeure !

M. GONZALEZ

Effectivement, comme vous le savez, nous nous sommes intéressés à la vente des terrains RFF qui portaient la brasserie Mauro. Et notre idée a été immédiatement d'envisager un tunnel souterrain sous la voie ferrée, qui permette le passage des véhicules et des piétons et qui désenclave tout le quartier Est d'Antibes et plus particulièrement le Val Claret.

Cette délibération a pour effet de nous lier avec RFF qui, bien entendu, ne paiera pas l'étude. C'est la Ville qui va la payer. Mais après tout, RFF accepte enfin de pousser l'étude pour que nous ayons des chiffres, compte tenu des contraintes des voies ferrées de la SNCF, et que nous puissions, de façon probante, sortir un projet dans l'année ou dans les deux ans qui vont venir et faire en sorte que dans la zone d'étude dite « des Pétroliers », nous puissions faire supporter la charge majoritaire de ce projet par l'ensemble des constructions qui se feront à ce moment-là.

M. LEONETTI

Petite présentation, M. DARTOIS, sur ce projet qui est effectivement majeur pour le territoire Est de la ville.

Un diaporama portant sur le passage souterrain de la voie ferrée Zone dite des pétroliers, a été présenté par Monsieur Philippe DARTOIS, directeur adjoint au sein de la Direction Réseaux et Infrastructures.

M. DARTOIS

Vous avez ici un plan de situation qui reprend effectivement une vue du secteur du Val Claret. Pour vous repérer ici, vous avez la route de Nice, l'ancienne nationale 7 ; ici, la route du bord de mer et le Fort Carré ici. Donc l'idée est de désenclaver en quelque sorte ce secteur du Val Claret en créant une jonction entre ce boulevard du Val Claret et le secteur du Fort Carré. Sommairement, on a le tracé.

J'ai une autre vue ici, qui permet de voir un peu plus en détail ce que pourrait être cette jonction. Là,

c'est la voie du Val Claret. Ça, c'est la nouvelle voie qui monte vers les nouveaux immeubles. Le Val Claret qui continue ici. Donc, ça partirait de ce petit giratoire qui a été créé il y a un an ou deux. On aurait une voie qui passe sur les terrains dits Mauro et là, on passe sous les voies ferrées.

Alors, c'est un ouvrage assez long puisque à cet endroit-là, la plateforme représente environ cinq voies. La sortie ici est schématisée. C'est à voir après en détail comment on se raccordera sur la route du bord de mer. Ce n'est pas spécialement un carrefour de ce type-là, mais vous avez le principe et l'emprise de la voie.

M. LEONETTI

Chacun se rappelle que les terrains Mauro ont été préemptés par la Ville et la Communauté d'agglomération et passés à l'Établissement public foncier régional pour un aménagement de l'ensemble de cette zone pour de l'habitat. C'est bon ? C'est bon.

Donc je donne la parole à tous les groupes. Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui, merci Monsieur le Maire et chers collègues. Donc effectivement, l'emprise de RFF en plus d'être une immense balafre inesthétique est une immense clôture infranchissable mise entre les hommes et la Méditerranée depuis la gare SNCF d'Antibes jusqu'à la Siesta. D'où la nécessité de répartir plusieurs passages entre la route du bord de mer et la route de Nice afin que les habitants puissent la franchir à pied ou à vélo sans devoir prendre obligatoirement leur voiture pour se rendre à la plage ou pire, sans prendre le risque insensé de traverser des voies avec enfants et matériel de plage.

L'étude du projet de la délibération de ce jour permettra de réaliser un premier passage prévu depuis des décennies au droit de Mauro. Pour les automobilistes, cyclistes et piétons, ce sera déjà une bonne chose. Pour ce faire, ce passage projeté est-il compatible avec la proposition de l'Atelier national d'urbanisme de juillet 2010 sur cette zone ? Et avant tout, avez-vous l'intention d'intégrer leur proposition dans la prochaine révision du PLU ? Je vous remercie pour les réponses.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

M. PIEL

Oui, nous prenons en compte effectivement que ce ne sont que des études. Mais ce qui nous a été présenté, d'ailleurs, est assez parlant : on n'est pas dans une liaison entre la route du bord de mer et la route de Nice, l'ancienne nationale 7, on va tomber dans le quartier du Val Claret à un rond-point dont il a bien été dit qu'il était un petit rond-point, je cite la présentation.

Est-ce que vous ne pensez pas que le flux de voitures qui est sur la route du bord de mer va se dévier, y compris dans les fréquentes périodes où cette route est fermée, va se dévier donc dans ce quartier, mais pas sur la route de Nice. Ça, c'est le premier point qui nous semble important, mais on le répète, ce ne sont que des études, donc nous allons voir le résultat.

L'autre aspect, et vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire. Vous avez dit, on fait les études maintenant pour faire payer par les constructeurs, ce qui est de bonne gestion. Nous, nous n'oublions pas que dans ces constructeurs, au-delà des terrains Mauro, il y a aussi Bouygues qui a, je crois, environ 100 000 m² de terrains. Donc, on n'a pas à faire à des personnes qui sont dénuées d'esprit d'entreprise, pour dire les choses correctement.

Et pour ce qui nous concerne, nous ne pourrions pas voter ces études en l'état. Parce que nous savons que derrière cela, il y a des plans, il y a des prévisions. Et si ! Et si ! Et donc, nous allons nous abstenir bien que nous pensons qu'il faille travailler la question des liaisons effectivement entre la route du bord de mer et la route de Nice.

Nous nous abstiendrons d'ailleurs – et je le dis maintenant comme ça on ira plus vite – sur le rapport qui suit, donc la zone d'Antibes Nord. Là aussi, c'est une étude stratégique et nous pensons que, là aussi, au-delà de l'étude, c'est la suite qui nous inquiète et donc, nous prenons nos précautions et nous nous abstenons, ce qui n'est pas un vote bloquant : une abstention attentive donc sur ces deux dossiers. Et

puis, nous souhaitons y compris participer à la suite, d'ailleurs.

M. LEONETTI

Très bien. M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, effectivement, il s'agit d'études. Lancer une étude sur ces sujets ne pose pas de problème. Il faudrait que le terme « désenclaver » ne devienne pas « créer une voie de transit », c'est-à-dire qu'il ne faut pas que le quartier du Val Claret perde, on va dire, son calme relatif – je dis bien relatif – par le passage, par exemple, d'une voie de circulation importante.

Ce qui nous paraît essentiel par contre, c'est de penser à plus d'un passage entre la gare SNCF et l'actuel passage qui est au niveau du collège de la Fontonne pour les piétons et penser aussi à des voies qui soient piétons et cyclistes sans qu'il y ait nécessairement de véhicules. Les véhicules font un petit détour, ça ne leur pose pas trop de problèmes. Ces détours, par contre, posent un énorme problème aux piétons qui ont la mer à deux pas, mais qui ne peuvent pas aller à la mer directement puisqu'il y a la voie ferrée qui coupe la Commune sur, quand même, une part non négligeable de son territoire.

Donc, ça peut être intéressant ; ça peut être moins intéressant, comme je vous l'ai dit. Mais pensez aux piétons, pensez aux modes de déplacement doux aussi. Je vous remercie. Et pas seulement, comme les voitures passent, donc on va mettre un trottoir et on va peindre une piste « cyclable » sur le trottoir pour faire. On pense aussi aux transports doux. Mais parfois, pensez exclusivement aux transports doux pour certains cheminements. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci. Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Donc, c'est vrai que les liaisons transversales à la voie ferrée sont un problème général sur notre Ville et pas que sur le bord de mer, donc où elles font vraiment cruellement défaut. Donc on ne peut qu'approuver à la création d'une nouvelle voie de communication, donc qui là serait mixte sur un emplacement où elle sera très utile, avec toutes les réserves qui ont déjà été faites sur son aboutissement et la manière dont elle va pouvoir se raccorder à l'arrivée sur la route du bord de mer.

Donc, le principe de la création d'une liaison, c'est une chose que je ne peux qu'approuver puisqu'à défaut d'enfouir ou de couvrir la voie ferrée, on peut déjà essayer de temps en temps de créer un souterrain ou une passerelle. On peut simplement remarquer, mais là c'est pour l'anecdote, que RFF, même au niveau de l'étude, ne prend vraiment aucun risque financier. C'est même un euphémisme. Voilà, je vous remercie.

M. LEONETTI

Ça, c'est une grande constante. Jean-Pierre GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Oui, simplement d'abord pour faire remarquer qu'entre le pont de la Siesta et le pont des Marseillais, il n'y a aucun débouché pour tout ce quartier Est et que c'est vraiment une opportunité à ne pas rater. Voyez un peu la distance que sont obligés de faire les habitants de ce quartier Est pour sortir du quartier et pour aller en direction éventuellement de Villeneuve-Loubet ou en direction du centre d'Antibes.

Donc, je pense que, tout bien pesé, cette sortie se trouve presque à mi-chemin entre le pont de la Siesta et le pont des Marseillais et que c'est une très bonne chose de l'envisager. En plus, pour répondre à la remarque de M. PIEL, nous avons en cours, et vous savez que nous avons acheté terrain après terrain et que vous en avez délibéré à chaque fois, des assiettes foncières sur l'allée des Roses pour y mettre un circuit en sens unique. Le Val Claret serait en sens unique et l'allée des Roses aussi. Donc, ce serait un quartier qui deviendrait plutôt apaisé et plus sûr.

M. LEONETTI

Oui, il est évident que, si on va dans un sens, on va dans l'autre. Et que la question que vous vous

posez tous, je l'ai posée tout à l'heure en réunion de majorité en disant, réfléchissons bien à savoir comment on désenclave le Val Claret, mais en même temps, comment on ne l'embouteille pas.

Donc, c'est l'utilité de ces études. C'est l'utilité aussi de se dire qu'on ait la maîtrise foncière sur l'allée des Roses et qu'on lance les travaux dans les mois qui viennent à hauteur de 2 millions pour doubler le boulevard du Val Claret, va quand même donner un peu d'air à cet endroit qui s'est progressivement urbanisé avec des immeubles de bonne qualité.

Donc, je pense que ces études permettent justement de réfléchir non seulement à la faisabilité d'un passage, mais aussi aux conséquences qu'elles peuvent avoir. Ça repose le problème aussi d'un parking de dissuasion qui n'a plus le même intérêt parce qu'il est parking de dissuasion vieille ville, mais il devient aussi parking de dissuasion entrée dans la ville. Donc, je crois que tout ça doit être pris en compte – je suis d'accord avec M. AUBRY – et ça fait partie des études.

Je comprends un peu moins qu'on soit inquiet. L'inquiétude, elle est légitime ; la vigilance, elle l'est encore plus. Mais on fait des études, M. PIEL. Il n'y a pas de quoi s'abstenir sur une délibération qui dit : « on fait des études », sur une idée dont vous dites vous-même que ce n'est pas une mauvaise idée.

On étudie avec la volonté de faire. Et on a une opportunité, comme l'a dit Jean-Pierre GONZALEZ, de faire parce qu'il y a une action immobilière qui va se mettre en place, par un organisme en plus qui le maîtrise, c'est l'Établissement public foncier régional. Ce n'est pas une société privée. Et que c'est fait dans une maîtrise du foncier telle que, je pense, vous l'approuvez. Donc, on maîtrise le foncier, on va créer une urbanisation concertée, on va faire du logement pour actifs et on désenclave Val Claret, et on étudie comment on peut le faire pour le mieux des populations. Franchement, ça, c'est une abstention négative. (*rires*)

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Très bien, merci. Bien entendu, nous serons tenus au courant régulièrement des résultats de cette concertation qui me paraît importante et en tout cas qui est demandée par le quartier du Val Claret.

LA délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

01-11 - ESPACES STRATÉGIQUES ANTIBES-SOPHIA-ANTIPOLIS - ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDE - APPROBATION DU PRINCIPE

M. GONZALEZ

Il y a une présentation. Simplement le dire en deux mots. C'est un dossier qui a été initié par la CASA et par le SYMISA en particulier et que la Ville d'Antibes est liée à ce projet.

M. LEONETTI

Laurent CARRIER, bis.

Un diaporama portant sur le plan directeur Antibes 2020 a été présenté par Monsieur Laurent CARRIER, directeur général des services de la CASA.

M. CARRIER

Merci, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers. Une petite présentation pour remettre en perspective la délibération et expliquer un peu la genèse du projet de plan directeur qui est proposée aujourd'hui.

Un petit rappel peut-être en démarrage, un constat, Sophia en 2012, c'est 100 000 m² en cours ou en projet. Donc on le retrouve un peu rassemblé sur la carte qui vous est présentée ici. C'est un projet TCSP qui va desservir la technopole à partir de 2017 et surtout c'est un besoin d'accompagnement pour le développement économique de la technopole, de sa compétitivité et des emplois et de l'activité qu'elle crée. Donc c'est pour ça que la CASA et le SYMISA en partenariat avec l'État ont engagé, en 2011, une réflexion qui s'appelait Sophia 2030 et qui a abouti à un plan stratégique. Le plan stratégique validé

l'année dernière, lors d'un comité de pilotage associant les collectivités, la CASA, le SYMISA et l'État.

Ce plan stratégique pose plusieurs éléments. Il structure Sophia en forme de huit. Il crée une liaison sur la partie haute entre les transports en bus et sur la partie basse avec les transports en commun en site propre c'est-à-dire le bus-tram. Et en gros, sur vingt ans, il prévoit l'ouverture d'à peu près 800 000 m² constructibles pour accompagner le développement. La technopole, c'est 1 500 entreprises à l'heure actuelle et 31 000 emplois. On sait que la technopole, chaque année, quand on regarde le bilan, crée 1 000 emplois. Il faut pouvoir avoir une ouverture pour pouvoir accompagner les créations d'emplois.

Donc ce plan stratégique sur vingt ans, pour le réussir, il faut faire une première étape. Et que pour cette première étape fonctionne, il y a deux préalables importants. D'abord, un plan de franchissement de l'autoroute, c'est-à-dire faire en sorte qu'on « désenclave » et on passe le verrou autoroutier qui dessert Sophia. Et donc ce plan est en cours de négociation en partenariat avec le Conseil Général et concernant Antibes, il prévoit particulièrement l'amélioration de l'accès autoroutier aux Trois Moulins, l'amélioration du giratoire des Trois Moulins et la desserte de la voie vers Saint-Philippe, et surtout un viaduc qui va traverser le rond-point des Trois Moulins pour permettre de faire passer le TCSP. Vous voyez, je ne détaille pas tout le plan, mais il y a un gros plan d'ensemble qui prévoit treize opérations en partenariat avec le Conseil Général pour permettre de franchir l'autoroute.

Première action donc pour mener à bien ce plan stratégique, un plan de franchissement de l'autoroute. Deuxième action, un aménagement en première étape de la partie sud de Sophia. C'est ce qu'on appelle la côte 121 qui, en fait, prévoit à l'horizon 2020, un premier aménagement de la partie sud de Sophia autour du TCSP qui dessert le secteur des Clausonnes, des Trois Moulins et de Saint-Philippe et qui ouvrirait sur huit, dix ans 400 000 m² pour accompagner le développement de la technopole. D'où l'intérêt en parallèle d'élaborer – et c'est la proposition qui est faite – un plan directeur pour toute la partie nord d'Antibes, qui aménage un espace de transition avec les principales zones à enjeux d'Antibes : Trois Moulins, carrefour, les Combes et les Terriers. Ce secteur-là aménagé globalement crée un espace de transition d'Antibes vers Sophia, aménagement cohérent de ces zones à enjeux autour de l'axe du TCSP. Voilà un petit peu le principe de ce plan directeur et des études qui vont avec.

M. LEONETTI

Merci. Simplement pour expliquer. Vous l'avez compris, le développement économique de Sophia-Antipolis s'accélère fortement. Il y a trois zones dans la partie basse de Sophia qui sont en devenir. Une zone qui est sur Valbonne qui est les Clausonnes sur laquelle il y a un projet d'aménagement, une zone sur Saint-Philippe qui a déjà un projet d'aménagement et qui a été aménagée et qui comporte le campus high-tech puisque maintenant on dit plus campus STIC – Sophia Tech. Le campus Sophia Tech, lui, c'est 5 000 étudiants à terme. Et puis, il y a en bas les Trois Moulins.

Qu'est-ce que c'est le devenir des Trois Moulins ? C'est qu'aujourd'hui on ait des espaces sportifs sur des zones constructibles. Et que derrière, pour faire simple, la salle Omnisports, il y ait des espaces non constructibles parce qu'ils sont dans une zone de PPRIF. Donc le projet est de dire que l'entrée de Sophia se fait par les Trois Moulins et par le TCSP qui structure l'entrée dans Sophia.

Qu'est-ce qu'on doit mettre à l'entrée de Sophia ? Une vitrine de Sophia ? Des bureaux ? Du logement ? Ça s'étudie. Mais à partir du moment où on a traversé la zone des Trois Moulins, donc la zone antiboise, on part dans deux directions. Une évidente, c'est le campus parce que 5 000 étudiants auront besoin de prendre le TCSP et d'avoir un parc des sports à l'arrière de la salle Omnisports. Et puis de l'autre côté, desservir Les Clausonnes pour y faire un aménagement, qui est sous l'égide du maire de Valbonne.

Ensuite, quand vous avez fait cet Y, il y a là, la côte 121 dont parlait Laurent CARRIER et donc, vous avez vu qu'elle est un projet de développement. On appelle ça la Cité des savoirs et on peut imaginer des entreprises phares et une côte dans laquelle on ait uniquement des modes doux de passage d'un endroit qui est le SKEMA - qui est un espace étudiant - vers l'endroit où il y a Sophia Tech – un autre espace étudiant.

Et donc, on a un espace étudiant qui est surplombé par la place Sophie Laffitte. Cet aménagement-là a donc un intérêt majeur. Et c'est pour ça que, sans vouloir rentrer dans la polémique, bien sûr qu'il faut du logement étudiant, bien sûr qu'il faut un aménagement, mais on ne peut pas prendre ces 90 ha et dire c'est du logement social. Et je constate que la Ministre en charge du logement, a sorti ce terrain du

logement social parce qu'elle a bien compris que c'est un aménagement qui a une autre destination. Et donc, vous voyez qu'on a fait là une branche inférieure du huit, la deuxième branche, vous montez vous avez Amadeus, Garbejaire, et au centre place Sophie Laffitte, etc.

Donc ça veut dire que le développement de Sophia-Antipolis rien que sur cette zone, c'est 100 000 m². Il ne faut pas faire en bas, chez nous, à Antibes, des choses qui sont concurrentielles ou qui mettent en danger cet équilibre de passage autoroutier, de passage du TCSP sur une passerelle et en même temps d'aménagement à la fois logement / activité.

Or, aujourd'hui, la Communauté d'agglomération bénéficie du développement économique. La taxe professionnelle qui est devenue TLE, etc., ces taxes d'équipement d'entreprises sont reversées à la Communauté d'agglomération. Ça veut dire qu'on peut avec Biot, avec Vallauris, avec Valbonne, travailler sur un aménagement qui ne soit pas, comme il y a dix ans où on disait moi, je veux mon économie parce que mon économie va me rapporter de la taxe professionnelle et ça va me permettre d'avoir du développement. Aujourd'hui, quand ça se développe sur Sophia, ça se développe sur Antibes. Ce qui arrive de bien sur Les Clausonnes, sur Saint-Philippe, sur les Trois Moulins, ça bénéficie à l'ensemble.

Donc, il faut que, nous, qui avons un déficit en termes de logements et en termes de logements pour actifs, on ait une urbanisation qui tienne compte de ces éléments. Et que cette urbanisation soit à la fois modérée et concertée, mais qu'en même temps, elle s'aménage, comme Jean-Pierre GONZALEZ l'a présenté dans le PLU, pour faire en sorte qu'on ait la capacité d'accueillir les populations et de faire en sorte que les transports, mode doux ou pas, soient possibles et qu'on ne se trouve pas avec un haut d'Antibes engorgé comme il l'est aujourd'hui à cause de l'entrée de Sophia à certaines heures. Et donc obligatoirement, le plan qui consiste à franchir l'autoroute, soit par le TCSP, soit par des aménagements routiers, est un élément essentiel. Et dans les jours qui viennent, on signera une convention avec ESCOTA et le Conseil Général, qui sont d'accord pour prendre en charge l'ensemble des projets.

Donc, dans cet ensemble, on doit avoir une vision qui n'est pas la vision concertée parce que c'est une zone à enjeux très larges et qui, en même temps, nécessite une complémentarité entre les différentes communes. Et si il y a du développement économique sur Valbonne, ça bénéficie à la CASA. Si il y a un développement scientifique sur Saint-Philippe, ça bénéficie à la CASA. Et si on a un développement aux Trois Moulins qui est l'entrée de Sophia, dans laquelle on pourrait trouver des entreprises fortes publiques ou privées ou bien une vitrine de Sophia sur les nouvelles technologies, on remodèle l'ensemble.

Voilà pourquoi cette délibération, qui apparaît aussi extrêmement anodine, est en fait un projet de développement majeur pour Sophia-Antipolis, pour le Nord d'Antibes, mais en même temps pour le développement économique et l'avenir de l'ensemble du territoire.

Je vous rappelle que la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis est en excellente santé financière, qu'elle continue à créer de l'emploi et que c'est le deuxième pôle d'activités avec notre activité touristique et culturelle. Et que si un jour on se demande à quel moment il y a eu une évolution économique sur ce territoire, c'est au moment où on est passé en intercommunalité. Désormais Sophia-Antipolis, c'est Antibes et tous les territoires sont désormais solidaires de l'ensemble du développement sur un pôle économique fort et porteur d'avenir.

Et j'en profite pour redire que le campus de Sophia Tech marque de manière très forte car l'idée initiale de Sophia-Antipolis mêlant université, recherche, fertilisation croisée, création d'entreprise et de jeunes start-ups, est exactement le modèle qui continue à montrer son efficacité 40 ans après les propositions initiales de Pierre LAFFITTE.

Pardon d'avoir été un petit peu long, mais je pense qu'il faut bien qu'on comprenne ça. De temps en temps j'entends dans la vieille ville, et pourquoi LEONETTI s'occupe de Sophia-Antipolis ? D'abord, parce que j'en ai les responsabilités. Mais quand Sophia-Antipolis va bien, Antibes va mieux. Il faut bien se rendre compte de ça.

Et en terme de développement économique et d'aménagement du territoire que la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis soit en bonne santé et en développement économique fort, même

en période de crise, c'est un élément majeur pour l'avenir de notre territoire.

Je passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Vous avez une main en l'air. La main droite ou la main gauche aussi M. AUBRY ? Une abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, M. AUBRY).

03-1 - ÉDUCATION - CESSIION GRATUITE DE BIENS MEUBLÉS À LA COMMUNE DE CAUSSOLS - APPROBATION

M. LEONETTI

Ensuite, je passe, si vous êtes d'accord, à la délibération de Georges ROUX parce qu'il doit aller à Sophia-Antipolis participer à un colloque. Et donc avec votre autorisation, il vole la place à Éric PAUGET qui se prépare.

M. ROUX

Voilà, merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une cession gratuite de meubles à l'école maternelle de la Commune de Caussols, qui, comme vous le savez, a 250 habitants et qui n'a pas de gros moyens. '

M. LEONETTI

Ça fait partie de la petite solidarité. Ils ont besoin de mobilier pour leur école, on en a qui n'est pas au rebut et qu'on peut réaménager et on le leur passe sans soultte. Approuvée à l'unanimité. Caussols, c'est un des plus petits villages de la Communauté d'agglomération. Merci pour eux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de M. Georges ROUX

Présents : 38 / Procurations : 9 / Absents : 2

02-1 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OAJLP BASKET BALL » - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

On passe maintenant aux délibérations d'Éric PAUGET.

M. PAUGET

Oui, donc il s'agit du rapport qui découle un petit peu de ce qu'on a commencé à dire tout à l'heure concernant l'avenir du basket. Puisque je vous rappelle que jusqu'à cette année sportive, l'équipe de basket professionnelle était gérée par le club de Basket amateur. La section professionnelle a été reprise par un partenaire privé et donc nous allons réactiver l'outil qui existait à l'époque, la SASP, c'est-à-dire la société anonyme qui gérait la section professionnelle.

Découle de ces changements, cette première délibération qui est l'avenant avec le club de basket amateur, qui prévoit les moyens que l'on va mettre à disposition du club de basket amateur, à savoir essentiellement donc les équipements du stade Foch, la salle de la Fontonne ainsi que la salle du lycée Audiberti mais aussi le soutien financier que l'on va faire perdurer auprès du club de basket amateur à hauteur de 170 000 euros que je vous proposerai lors du vote du BP 2013.

M. LEONETTI

Très bien. Donc là, on est sur la délibération qui concerne le basket amateur. Vous ne voulez pas grouper vos interventions, non ? Non. Alors la Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Non, mais en plus, ça va être très rapide. Je voudrais simplement dire que cette délibération, on va la voter puisqu'il nous paraît en effet assez sage de garder une association de sport amateur bien structurée, avec une subvention certes conséquente, mais qui représente l'accès au basket pour tous.

M. LEONETTI

Pas d'autres interventions. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

*Départ de M. Serge AMAR – Prouration à Mme Anne - Marie BOUSQUET
Présents : 37 / Procurations : 10 / Absents : 2*

02-2 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE « OAJLP COTE D'AZUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Donc la deuxième délibération découle aussi de la première.

Il s'agit de conventionner avec la société anonyme sportive professionnelle qui s'appelle « OAJLP Côte d'Azur », dont le capital a été racheté par un partenaire privé, en l'occurrence M. SOMME, et qui va donc exclusivement s'occuper de l'équipe professionnelle.

Trois éléments importants dans cette convention. La première, c'est la mise à disposition d'équipements. Pour la première saison c'est-à-dire dans les prochains jours, le championnat démarrera à la salle Foch. À partir du mois d'avril ou mai 2013, il y aura un transfert sur le nouvel équipement, dont on a parlé tout à l'heure, la salle Omnisports des Trois Moulins. Il est prévu – et ça, c'est quand même important de le souligner – que, dans le cadre de ce nouveau partenariat et des nouvelles ambitions affichées par le repreneur, qui est un partenaire privé, que nous arrêtons à terme de subventionner la section professionnelle. Et donc cette délibération et cette convention prévoient le désengagement de la Ville vis-à-vis du club professionnel. Il n'y a non pas un échéancier, mais un « déchéancier », qui est dans la convention et qui prévoit qu'à partir du BP 2014, régulièrement, nous retiendrons 100 000 euros de subventions par an pour arriver à terme à zéro subvention à partir de la saison 2017 – 2018.

Il est prévu aussi dans cette convention, puisque ça a été négocié donc avec le club professionnel, que lorsqu'il sera dans le nouvel équipement, c'est-à-dire la salle Omnisports des Trois Moulins, payera la redevance de 150 000 euros pour occuper la nouvelle salle.

Dernier élément aussi. Il ne figure pas dans la délibération, mais nous l'avions présenté lors de la commission éducation jeunesse sport exceptionnelle que j'avais proposée pour faire un point complet sur l'ensemble de la situation du basket, il est bien entendu que la SASP continuera à honorer son plan d'apurement et donc à rembourser le résidu de dettes qui existe toujours. Il n'est pas question que ce plan d'apurement passe par pertes et profits.

M. LEONETTI

Très bien ! Alors là, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts et Mme VERCNOCKE. Donc la Gauche et l'Écologie, re-Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, je deviens une spécialiste basket. Donc sur cette délibération, c'est autre chose par rapport à ma déclaration de tout à l'heure. On parle encore de sport dans le titre de délibération, mais quand on nous a présenté le projet, en effet, en commission, on nous a avant tout parlé de spectacles, de réceptions, de business. Alors oui, nous sommes dans le sport business, difficile à défendre d'ailleurs actuellement avec quelques scandales qui peuvent trainer dans les médias actuels.

Donc la Ville vante là aussi sa négociation en disant que l'argent public va diminuer au fil des années. Malgré tout, ce sont 860 000 euros cette année, un gymnase salle Santoni occupé à titre gratuit. Aucune ligne ne signale d'ailleurs les aménagements que M. SOMME a demandés et obtenus dans la salle de

sport pour ses réceptions d'hommes d'affaires, pas très touchés du tout, en tous les cas pas touchés du tout, eux, par la crise.

M. LEONETTI

J'espère ! (*rire*) Touchez du bois, Madame.

Mme DUMAS

De plus, tout cela est conditionné à une montée en Pro A. Alors là aussi, l'intérêt sportif est limité quand on sait que cette année deux clubs de Pro B vont bénéficier de wild cards pour monter en Pro A, qui seront attribuées pas seulement sur les résultats sportifs, mais sur l'historique du club, le budget et les installations. Alors, on est en période où l'on nous fait régulièrement pleurer sur les excès des dépenses publiques. Eh bien, en voilà une ! Donc vous souhaitez installer du sport business, du sport spectacle, soit ! C'est votre choix. Mais dans ce cas-là, on ne dépense aucun argent public et qu'ils se débrouillent en effet à mettre en place leur projet. Et donc, dès cette année, mettons à zéro euro, l'argent public qui leur serait apporté.

M. LEONETTI

M. AUBRY, pardon.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous pensons, qu'il est quand même effectivement préférable que la municipalité cesse de subventionner un club privé. De ce point de vue, aucun problème. C'est vrai qu'on peut faire la distinction entre le sport pour tous et le sport spectacle, ce qu'avait fait Léo Lagrange il y a maintenant beaucoup d'années. Si tout le monde parle à ma place, je ne peux pas parler.

M. LEONETTI

On écoute M. AUBRY.

M. AUBRY

Ça ne veut pas dire qu'il faut rejeter l'un pour défendre l'autre. Nous ne sommes pas hostiles à l'existence d'un club de basket professionnel. On peut remarquer que ce club de basket professionnel, beaucoup d'Antibois y sont attachés. Certains Antibois sont venus d'ailleurs aussi parce qu'il y avait ce club de basket. Bon, c'est comme ça !

Il y a cette convention, il faut bien séparer le public du privé sur ce point. C'est mieux que l'existant : il faut le dire. On verra. Pour ce qui est de la Pro A, je pense que tout le monde aimerait qu'Antibes, le club d'Antibes, soit en Pro A. Ça serait mieux qu'il le soit sportivement, effectivement. Je crois que le plus dur effectivement, c'est de passer d'une division à l'autre. Une fois qu'on est dans une division, on y reste quand même plus facilement. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci. Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Quand on vit à Antibes depuis longtemps, pour ne pas dire depuis toujours, on connaît bien les polémiques qui ont été générées par le coût du basket professionnel et ça fait très très longtemps que ça dure. Au bas mot, une bonne quarantaine d'années.

Donc en 2013 et dans les années qui suivent... je ne devrais pas le dire parce que ça marque quand même tout de suite. Alors, on va voir le début d'une véritable révolution, enfin de mémoire d'Antibois quand même. Parce que c'est la première fois qu'on évoque une diminution régulière et planifiée de la subvention, moins 100 000 euros par an sur cinq ans, les dettes qui ne sont pas remises, etc., jusqu'à sa disparition, ainsi qu'un loyer de la salle de 150 000 euros par an.

Alors, bien sûr, c'est vraiment extraordinaire. Bon, on va tempérer peut-être un petit peu notre joie par le fait que la subvention sera en partie, mais en partie seulement, remplacée par un achat fixe par la Commune de prestations de service de la part de ce club de basket pro qui s'étalera suivant les périodes et la salle surtout de 60 000 à 300 000 euros. Mais dans tous les cas de figure, nous serons financièrement bien gagnants.

Donc, il ne faut pas non plus, quand on parle de sport spectacle, oublier qu'il y a tout un tas d'obligations que le club s'engage à remplir. Donc non seulement ce passage en Pro A qu'on peut relativiser effectivement sur les nouveaux critères qui sont mis en place, mais enfin bon !

Il est évident que les Antibois ne seront quand même pas mécontents de cela. Mais surtout la formation des jeunes, là, qui est une chose beaucoup plus intéressante et qui nous relie bien sûr à la délibération précédente.

Il est évident que l'existence dans une Ville d'un club pro vraiment extrêmement connu, performant, etc., sera pour nos jeunes l'occasion d'opérer des formations de très bonne qualité. Donc tout bien réfléchi, je pense que je voterai cette délibération.

M. LEONETTI

Merci, madame.

M. PAUGET

Un mot, Monsieur le Maire, avant de vous repasser la parole. Une fois de plus, je regrette les positions tranchées et dogmatiques du groupe communiste et de Mme DUMAS. Le basket à Antibes fait partie de notre patrimoine. Il faut quand même le savoir. Ça fait 80 ans qu'il y a du basket à Antibes et que l'équipe de basket professionnelle, quelque soit la structure, elle a été quatre fois championne de France, elle a fait des coupes d'Europe, elle fait partie des clubs qui sont les plus titrés en France. C'est une vraie culture. Comme l'a dit M. AUBRY, et je le remercie, il y a énormément d'Antibois qui sont attachés à ce patrimoine.

Je voudrais rappeler un certain nombre de choses. Le basket, ça fait plusieurs années qu'on le gère avec Monsieur le Maire et il a fait en sorte qu'aujourd'hui, si on arrive à cette situation, c'est parce qu'il n'a jamais lâché le basket. Il faut en avoir bien conscience. Et les dernières années ont été des années difficiles. On ne gère que des difficultés concernant le basket.

En 1995, quand le maire d'Antibes est arrivé à la municipalité, il y avait à peu près 3 millions d'euros de subventions au sport. Il y avait 2 millions qui étaient destinés au basket professionnel et 1 million aux 100 autres associations sportives. En l'espace de quelques années, on a inversé la tendance.

Aujourd'hui, il y a 2 millions d'euros qui sont versés aux associations sportives de la Ville d'Antibes et 1 million d'euros au club de basket amateur et professionnel. Et dans ce million d'euros, il y a 800 000 euros qui font fonctionner l'équipe de basket professionnel.

Les mots que j'ai entendus, Mme DUMAS, ce n'est pas la vie antiboise que vous décrivez là. Oui, il y a un sport spectacle. Il faut savoir que ce sport spectacle réunit tous les quinze jours près de 1 500 personnes à la salle Foch. Et qu'avant quand on était à la salle Jean Bunoz, c'était 4 000 à 5 000 personnes, tous les quinze jours, qui allaient voir ce sport spectacle.

Aujourd'hui, on est arrivé enfin, je dis, à la situation qu'on attendait depuis des années. On peut avoir un vrai club de basket professionnel, avec un repreneur, un investisseur privé, qui va injecter de l'argent, qui prend en compte les contraintes locales de la Ville d'Antibes c'est-à-dire qu'on est en Pro B, il y a des difficultés, il y a des dettes. Et contrairement à beaucoup de personnes qui sont passées au cours des dernières années, lui, il ne dit pas « Ville d'Antibes, assumez les dettes ». Il dit « moi, je prends le passif, je vais le rembourser ». Ce repreneur injecte de l'argent et affiche une nouvelle ambition sportive. L'ambition sportive sur le basket que propose le nouvel actionnaire privé fait énormément d'heureux à Antibes.

Il faut savoir que le club amateur compte 450 licenciés. Il y a des milliers de gamins dans les écoles d'Antibes qui jouent au basket et qui vont rêver de nouveau.

Donc je crois qu'on ne peut pas stigmatiser comme vous l'avez fait ou alors c'est une mauvaise connaissance de la Ville d'Antibes. Comme l'a dit, Mme VERCNOCKE ou M. AUBRY, quand on est à Antibes depuis très longtemps, on sait ce que ça représente le basket sur la Ville d'Antibes.

Donc, Mme DUMAS, c'est dommage que vous ayez encore une fois ce côté tranché, ce côté

dogmatique. Ici, c'est le Conseil Municipal de la Ville d'Antibes. Quand on gère une commune, ce n'est pas la Droite, la Gauche, on gère une commune. On essaye de faire pour l'intérêt général. Et je vous assure qu'aujourd'hui, la délibération qu'on propose, ça va être un vrai renouveau. On va sortir de ce qu'on a connu au cours des quinze ou vingt dernières années. C'est vraiment un plus pour la Ville d'Antibes.

M. LEONETTI

Merci, Éric. (*applaudissements*)

Permettez-moi de rappeler que Gérard PIEL, conseiller régional, a beaucoup aidé le basket. Il a également connu une période qui était particulièrement difficile pour le basket antibois, où il y avait des déficits, où on aurait pu se poser la question de tout laisser tomber. Et combien de fois je me suis posé la question.

1995, Éric l'a rappelé, on est champion de France, Pro A, et le lendemain d'une élection municipale, il y a un dépôt de bilan avec 35 millions de francs de déficit. C'était facile à cette époque-là de dire, ce n'est pas moi, on arrête.

Aujourd'hui, les financiers viennent parce qu'il y a une stabilité, parce que l'équipe amateur a été efficace, parce qu'il y a une âme basket dans cette ville comme l'a dit Éric et puis en même temps parce qu'il y a une salle.

Donc maintenant, c'est le temps du désengagement. Et je le dis très clairement : ce désengagement est définitif. Ça veut dire que je ne connais pas les aléas de la vie, je ne sais pas les engagements des sponsors à très long terme ou à moyen terme. Je ne sais pas les performances que va avoir l'équipe. Mais maintenant ou on joue en Pro avec des sponsors ou on joue en amateur sans les sponsors et avec la Ville d'Antibes.

Mais l'entre les deux, ce n'est pas une situation qui est saine. Ou c'est professionnel et ce sont les privés ou c'est amateur et c'est la Ville. Mais ce n'est pas la Ville quand c'est Pro et ce ne sont pas les sponsors quand c'est amateur.

Donc s'il devait y avoir, dans les années à venir des difficultés telles qu'on les a connues avant, et personne est à l'abri de rien, j'ai totalement confiance dans l'équipe qui reprend la SASP. Mais, si un jour pour des raisons ou y compris la crise économique, le désintérêt, le changement de personnes, etc., il devait ne plus y avoir de sponsor sur le basket d'Antibes, je serai le premier à vous proposer que définitivement on joue en amateur.

Et la salle de basket qui n'est pas qu'une salle de basket, c'est pour ça que c'est une salle aussi qui a de nombreuses activités. Je ne veux pas que les Antibois, le jour où il y a des aléas sportifs ou des aléas financiers, se demandent à quoi sert la salle. Et on pourra leur dire, elle sert à faire 40 événements par an et à faire en sorte que l'ensemble des activités sportives amateurs, y compris à ce moment-là le basket amateur, continue à avoir des activités.

Je crois que là, on a bien équilibré la stratégie qui est la nôtre. Et je le répète : j'ai totalement confiance dans les engagements d'Éric SOMME et de ses collaborateurs. Ce sont des gens qui, aujourd'hui, ont déjà mis 1 million d'euros dans le basket sans avoir pour autant à première vue retiré des bénéfices très substantiels de leur engagement. Donc ça veut dire qu'ils ont l'intention de rester et de pérenniser le basket dans cette nouvelle salle.

Donc vous voyez que les deux choses sont liées et qu'en même temps, on a pris quand même toutes nos précautions pour l'avenir. Et merci à Gérard PIEL de ne pas avoir eu les mêmes propos à l'époque que Mme DUMAS lorsqu'il s'agissait d'aider le basket professionnel en grandes difficultés et quand il avait le pouvoir de le faire à la Région. Je vous en prie, Monsieur.

M. PIEL

Vous avez la gentillesse de rappeler qu'effectivement, je suis intervenu au niveau du Conseil Régional pour qu'une aide soit apportée quand l'équipe était en grandes difficultés. Mais aujourd'hui, puisqu'il y a des financiers, je crois que le plan de retrait de la Ville nous semble trop long. C'est ça qui nous fait voter

contre.

Il y a aujourd'hui des gens qui ont de l'argent. On voit bien les dérives du sport professionnel. Moi, je suis prêt à prendre les paris sans les truquer, mais à prendre les paris pour qu'aujourd'hui, ce que vous venez de dire c'est-à-dire je ne me remettrais plus s'il y a un problème, etc., on se retrouvera peut-être dans la même situation qu'en 1995 ou peut-être dans une autre situation, avec des financiers dont on ne sait pas aujourd'hui s'ils seront encore présents dans deux, trois, quatre, cinq ans et de nouveau la Ville sera obligée d'abonder.

M. LEONETTI

M. PIEL !

M. PIEL

Parce que vous tiendrez le même discours que vous avez tenu, qui était très correct. Et par contre là je peux vous le dire parce qu'aujourd'hui malheureusement dans nos critères, nous n'avons plus le financement. La Région a arrêté de financer le sport professionnel ; on a arrêté !

Donc si malheureusement les choses se passent comme ça s'est passé il y a quelques années, je peux déjà vous annoncer qu'on ne sera plus, en tout cas, la Région actuelle ne sera plus là pour apporter son obole.

M. LEONETTI

M. PIEL ! Je dis simplement, je rappelle simplement que l'engagement que je prends ici, ce n'est pas un engagement. Vous pouvez demander à tous les gens qui s'intéressent au basket et qui sont passionnés et qui vont aux matchs dont je suis. C'est le même discours que je tiens ici et que je tiens devant les supporters du basket. Et c'est un discours qu'ils ont parfaitement compris. Ça veut dire qu'aujourd'hui, j'ai confiance dans l'avenir.

Aujourd'hui, il y a un désengagement tel que l'a présenté aujourd'hui Éric PAUGET. Mais en même temps, cette situation est définitivement, à mes yeux, irréversible. Aujourd'hui, il y a un outil qui est une salle de 5 000 places. Aujourd'hui, il y a des repreneurs avec des sponsors.

Aujourd'hui, il y a un accord écrit entre nous et un contrat de confiance entre nous. Si demain je n'ai plus d'interlocuteurs sponsors, on jouera en amateur. Je vous rappelle qu'on a joué en Nationale 1, que j'ai assisté à tous les matchs et que pour autant, j'ai toujours trouvé les Antibois présents à ce moment-là. Donc, à un moment donné, on ne pourra pas dire quand même que la Municipalité que j'ai menée, a fui devant ses responsabilités avec le basket.

Et maintenant je dis qu'on est arrivé au bout de cette logique. Au bout de cette logique, j'ai confiance dans l'avenir. S'il arrivait un aléa toujours possible en matière sportive, on jouera en amateur. Mais la salle qu'on a construite, elle continuera à être au profit des Antibois parce qu'il y aura des spectacles, parce qu'il y aura le basket amateur, puisqu'il y aura les autres sports amateurs, le pôle France, les sports de combat, etc.

Donc on a pris un certain nombre de précautions, il me semble, sur l'ensemble de ces engagements. Aujourd'hui, on ne peut pas dire la salle est trop petite. On est dans les conditions idéales, on s'engage avec confiance. Peut-être qu'ils ne gagneront pas tous les matchs, mais moi je ne sais pas jouer au basket. Donc c'est à eux à le faire, je ne sais pas coacher l'équipe. Et en même temps, c'est une équipe professionnelle. Quand ils perdent, je les applaudis et quand ils gagnent, je les applaudis.

C'est fini, il y a une étanchéité. Ce club pro, je suis heureux qu'il redonne de la lumière aux sportifs et aux supporters du basket. Mais, en même temps, ils savent que cet engagement est allé au bout, pendant quinze ans. La Ville l'a supporté à tous les sens du terme le basket. Nous sommes allés au bout de notre logique. Maintenant, c'est le privé. Et s'il n'y a pas de privé, la Ville ne laissera pas tomber le basket, mais ça sera du basket amateur.

Bien ! On va passer au vote. Alors, qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 47** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA,

Mme DUMAS).

02-3 - SPORTS - MATÉRIELS DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE - DON AUX ASSOCIATIONS CLUB NAUTIQUE D'ANTIBES, CLUBS DE VOILES D'ANTIBES ET YACHT-CLUB D'ANTIBES - APPROBATION

M. PAUGET

Dernière délibération, il s'agit d'une régularisation. Je vous rappelle qu'au cours de l'été 2012, nous avons confié la gestion de la base de voile de Juan-les-Pins aux deux clubs de voile de la Ville d'Antibes, le Yacht Club et le Club nautique, et qu'à compter d'octobre 2012, nous allons externaliser la voile scolaire. Dans ce cadre-là, il y avait un certain nombre de matériels dont nous n'avions pu les besoins, ni l'utilisation, qui nous ont été réclamés donc par les clubs de voile de la Ville d'Antibes et la délibération prévoit donc de donner ce matériel pour la valeur résiduelle de 11 537 euros à nos clubs de voile antibois.

M. LEONETTI

M. AUBRY, non ? Non. Vous n'êtes pas obligé.

M. AUBRY

Oui, pour expliquer .Alors, mettre en commun les deux clubs antibois de voile paraît a priori pertinent. Il se trouve quand même que les deux clubs ont des publics assez différents et nous avons eu, dans notre groupe, des échos de, on va dire, résistance à l'intérieur de certains de ces clubs vis-à-vis de cette fusion qui semble actuellement un peu forcée par le biais des subventions. C'est pour ça que pour un don de matériel, ça ne nous pose pas problème. Mais nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Très bien ! On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

04-1 - ANIMATION CULTURELLE - ASSOCIATION « ENSEMBLE VOCAL D'ANTIBES » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES FORET DODELIN

Oui, Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'un renouvellement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ensemble vocal d'Antibes » qui, comme son nom l'indique, a pour objet la pratique du chant vocal. Alors, outre la subvention qui est versée, il est mis à disposition par la Commune un chef de chœur. Alors, comme ce chef de chœur va partir à la retraite dans un an, je vous propose de modifier la délibération. Ça ne sera pas pour trois ans, mais pour une année. Merci.

M. LEONETTI

Bon, il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

05-1 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES - LISTE PROPOSÉE PAR LA COMMUNE

M. SEITHER

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. LEONETTI

Avec une procédure un peu compliquée.

M. SEITHER

On va essayer de la résumer. Alors, disons que l'article 1650 du Code général des impôts rend désormais obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son rôle est de fixer les modalités de révision locative des locaux professionnels. Elle se substitue à la commission communale des impôts directs.

Alors, cette commission intercommunale est composée de 11 membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale et 10 commissaires. Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Ainsi, il appartient aujourd'hui au Conseil municipal à la demande de la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis de lui proposer 10 personnes, dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la CASA en vue de l'établissement de la liste définitive et d'adopter la liste des 10 personnes proposée par la commune, dont vous avez les noms en annexe.

M. LEONETTI

C'est un système un peu compliqué. On désigne des noms. On a repris les noms qui existaient en gros dans l'ancienne délibération sur la Ville. On les transmet ensuite à la CASA. La CASA ensuite sur 40 personnes, elle re sélectionne 10 membres et ça fait la commission définitive. En sus du président de la CASA qui est président de droit.

Intervention ? Gérard PIEL.

M. PIEL

Oui, justement comme c'est un peu compliqué et qu'on voit bien que c'est à plusieurs niveaux, nous, nous souhaiterions que la liste soit pluraliste. Donc, nous vous proposons la candidature de Daniel ALATI dont personne à la Commune ne peut nier la compétence qu'il a démontrée pendant toute sa carrière.

On pense que c'est quelqu'un qui peut-être puisqu'il est retraité, ou il va être retraité, peut rentrer dans ce cadre-là. Après, nous faisons confiance aux différents sas qui vont sélectionner ces personnes.

M. LEONETTI

Écoutez, Daniel ALATI, j'en ai fait un directeur des services financiers, malgré ses engagements militants qu'il n'a jamais cachés. Le problème c'est que si vous me l'aviez dit un peu avant, je n'aurais pas été obligé d'éliminer un nom. Mais c'est toujours difficile d'éliminer un nom a priori.

Écoutez, il y aura bien une défection dans tout ça et on complètera la liste. Et puis que je sache, Daniel est venu me dire un pré au revoir, mais il n'est pas encore à la retraite. Il est peut-être en cessation d'activité, mais pas à la retraite officielle.

Je ne suis pas opposé à la proposition que vous venez de faire.

Donc en attendant, je vous propose le vote de la liste. Qui est contre ? Vous vous abstenez ? Qu'est-ce que vous faites ? La liste est ce qu'elle est et s'il y a un désistement dans la liste, on prendra en considération la candidature de Daniel ALATI. Donc si vous étiez démocrate, vous m'auriez appelé, vous m'auriez dit Daniel ALATI veut être dans cette commission et on aurait trouvé une solution, M. PIEL. On se parle des fois, ça nous arrive, en dehors d'ici.

Je suis désolé, mais je vous propose la liste qui est là. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-2 – OPÉRATION VAUBAN MACÉ - CRÉATION DE TROIS LOCAUX D'ACTIVITÉS PAR LA SACEMA - GARANTIE D'UN EMPRUNT PAR LA COMMUNE

M. SEITHER

C'est la SACEMA qui sollicite la garantie de la Ville pour l'emprunt de 390 930 euros à hauteur de 50 % et ils ont obtenu un prêt à 3,90 sur 20 ans, pour la création de locaux d'activités.

M. LEONETTI

Jacques GENTE.

M. GENTE

Oui, Monsieur le Maire, juste pour illustrer ce qui a été dit précédemment. L'option a été prise de proposer une activité commerciale dans ces trois locaux de 50 m² chacun, situés en rez-de-chaussée. Les loyers dans un premier temps permettront le remboursement du prêt, dans un deuxième temps, ils généreront des recettes supplémentaires.

M. LEONETTI

C'est une très bonne situation et c'est bien que la Ville garantisse cet emprunt. Donc je vous propose aux voix. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

06-1 - PARCS DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION « PRÉ AUX PÊCHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRÈRES OLIVIER » - SOCIÉTÉ SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DUMONT – délibérations rapportées en son absence par M. GONZALEZ

Oui, je crois que c'est peut-être inutile de rappeler la synthèse du cahier des charges et ce que l'on peut dire simplement, c'est que la durée est de 30 ans, il y a un double affermage, une concession / construction pour le futur « Pré des Pêcheurs » pour 20 millions d'euros et que l'entretien exploitation de l'ensemble est aux risques et périls du délégataire.

M. LEONETTI

Question la Gauche et l'Écologie, M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Merci. Oui, remarque préalable en dehors du fait que tous les rapports sont étudiés hors délai, il manque deux pages au rapport du délégataire, en tout cas dans le document qu'on a pour le Conseil. C'est la page 55 qui concerne le programme d'investissement et la page 56 qui doit comporter les annexes.

Alors, que dire de ce beau rapport avec de beaux chiffres comme les aiment les actionnaires. Le délégataire indique dans son compte rendu, je cite : « Les perspectives de croissance résident dans l'offre commerciale diversifiée et adaptée aux attentes des usagers. » Alors ça, c'est le violon. Vous avez noté au passage l'utilisation du mot « usager » et non « client ». La suite est plus intéressante. Je continue de citer : « Mais aussi dans la poursuite de l'indexation tarifaire pour les clients horaires et abonnés. » Là, on retrouve le mot « client », c'est assez étonnant. Voilà !

Tout est dit en une seule phrase. Après avoir augmenté le tarif de base, après avoir appliqué une tarification saisonnière encore plus prohibitive – pour le bilan, c'est plus de 100 000 euros dans les caisses de Q-Park – avec l'aval du délégant, l'exploitant nous indique que ce petit jeu va continuer. Attention cochons de payeurs, vous êtes prévenus. Se garer dans les deux ex-parkings de la mairie et bientôt dans celui du Pré aux Pêcheurs va vous coûter les yeux de la tête. Que voulez-vous, vous aurez au moins la satisfaction d'avoir engraisé des actionnaires.

Quand on disait que la Ville a fait un cadeau royal à Q-Park, il suffit de regarder le rapport pour voir qu'avec une fréquentation cumulée des deux parkings de moins 9 %, on dégage un chiffre d'affaires de plus 9 %. Ce n'est pas beau le libéralisme ! Inutile de vous dire que nous trouvons cela scandaleux et immoral au vu de la baisse des niveaux de revenus de la plupart des gens. Mais ce que nous disons ici

se dit de plus en plus fort à travers la Ville. Aussi, nous conseillons aux usagers des parkings de faire savoir leur mécontentement et d'exiger une tarification unifiée sur la Commune, à la minute et d'un montant beaucoup plus abordable.

Pour continuer dans les remarques du rapport, nous ne sommes toujours pas informés du détail de la clé de répartition concernant la mission de direction et d'assistance. Ce chiffre se montait à 186 000 euros lors du précédent rapport en 2010 et pour 2011, il se monte à 166 800 euros. Lors du Conseil Municipal du 3 février 2012 à la même question déjà posée par moi-même, vous aviez répondu Monsieur le Maire, je cite : « Si la question pose problème, on interroge, on a la réponse et je vous la transmets. » Si vous trouvez que le copié/collé du petit tableau du délégataire reporté dans l'analyse financière faite par le service de la commande publique, va suffire à notre réponse, je vous le dis tranquillement, vous êtes très très loin de ce que la réglementation exige.

Concernant le nombre d'employés, nous avons noté que, dès le premier semestre 2011, deux employés avaient quitté l'entreprise. Cela représente 50 % de l'effectif. Cela représente au passage aussi un gain de 140 000 euros pour le délégataire. A

Alors, notre question pour 2011, mais aussi pour aujourd'hui, est de savoir combien la société emploie de salariés, intérimaires compris, et si ce nombre permet d'avoir une présence continue pendant la journée. Ce qui a été imposé à Effia doit l'être dans tous les autres parkings. Pour appuyer notre demande, vous regarderez l'enquête de satisfaction 2011 faite par le délégataire où l'on s'aperçoit qu'à la demande de savoir si la présence des équipes est importante, cette question reçoit le plus faible pourcentage de toutes les questions posées.

Autre remarque, la rénovation du parking de la Poste devra attendre la mise en service du Pré aux Pêcheurs. Cela veut dire qu'il va rester en l'état jusqu'en début 2014. Nous ne trouvons pas cela normal. Q-Park doit engager des travaux dès 2013.

Dernière remarque, dans la synthèse du rapport faite par le service, il est noté page 4, je cite : « Il convient de noter que dès lors que le parking du Pré aux Pêcheurs ne sera livré qu'en octobre 2013, seuls les parkings Frères Olivier et la Poste sont actuellement exploités dans le cadre du contrat de délégation de service public. » C'est exactement la remarque que j'avais faite. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir reprendre le rapport 2010 et de l'expurger des éléments concernant le Pré aux Pêcheurs. Je vous remercie.

M. LEONETTI

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Observations qui vont rejoindre mon collègue. Nous avons dénoncé une forte augmentation des tarifs de ce parking. Ce qui pose un problème puisqu'il y a une diminution du nombre d'abonnés dans ces parkings. Alors peu importe pour le délégataire puisque pour lui, le chiffre d'affaires est en augmentation.

Nous signalons nous aussi le problème du personnel puisque deux personnes ont, en fait disparu, de l'effectif, on va dire, assigné au parking et que ces activités-là ont été externalisées par Q-Park. Pourtant, lors de la reprise par le délégataire, il s'était engagé à reprendre tous les employés : ça s'est passé un an après.

Surtout, il nous semble que c'est une très très bonne affaire pour Q-Park puisque si le délégataire a versé 1 million d'euros, il en a déjà récupéré 800 000, et ça seulement en un an et demi. Donc bon, tant mieux pour Q-Park, mais je ne pense pas que la municipalité soit totalement gagnante à cela et effectivement certains Antibois peuvent ne pas être d'accord avec cette situation. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Avant de repasser la parole à Jean-Pierre GONZALEZ, vous êtes contre depuis le début. Vous n'avez pas compris que pour investir dans des conditions difficiles, prendre en charge 50 % des fouilles archéologiques, faire un chantier risqué, il fallait justement avoir un package global sur l'ensemble de la DSP. Et comme la Ville était enfin propriétaire des parkings qu'elle avait exploités en déficit permanent

depuis sa création – regardez les résultats – il était temps effectivement de trouver la possibilité de faire un parking sans mettre en jeu effectivement la santé financière de la Ville et sans faire un investissement aléatoire.

Donc, nous avons lancé une délégation de service public et nous avons eu des concurrents. Et dans ces concurrents, on a pris celui qui nous faisait la meilleure proposition. Dans les tarifs, il se peut que les tarifs bougent, mais ils sont équivalents et inférieurs même à l'ensemble des tarifs qui se pratiquent sur l'ensemble de la Cote d'Azur lorsqu'on fait des parkings en sous-sol.

Et en même temps, il fallait rénover l'ensemble de nos parkings aussi bien aux Frères Olivier qu'à la Poste. Et donc, dans la situation dans laquelle on était, la Ville a demandé à ce qu'on décale l'un et l'autre, parce que ça nécessite la fermeture par étage et que sur la Poste, c'est plus compliqué de faire la fermeture par étage. Donc on a demandé de faire la rénovation à hauteur du bénéfice que vous envisagiez parce que vous oubliez les investissements de 780 000 euros de la part du délégataire pour faire la rénovation des Frères Olivier. Et puis, on lui a demandé d'attendre et de ne pas fermer la Poste tant que le parking du Pré des Pêcheurs n'était pas ouvert.

Donc, c'est à la demande de la Ville. Et la tarification est dans le contrat. La récupération de l'ensemble du personnel a été effectuée. Qu'il y ait eu ensuite une négociation entre les salariés et le délégataire, je crois savoir qu'elle a été faite de plein accord des salariés concernés et qui sont partis avec une négociation qui leur convenait.

Il y a eu un certain nombre de problèmes sur le parking de la Poste, je les ai dénoncés. La présence maintenant est effective pendant la journée. Le deuxième élément, c'était les travaux du Frères Olivier ; ils sont effectués et personne ne peut contester qu'il faille les faire. Et au passage, si la Ville avait récupéré les parkings, elle aurait mis 1 million d'euros de plus pour faire la rénovation. Puis enfin, il y a un parking du Pré des Pêcheurs qui est en train d'être construit sans que la Ville n'ait mis le moindre centime et qu'elle recevra en fin de délégation en intégralité. Avec en plus, une précaution de 2 millions d'euros versés à la Ville pour couvrir les frais d'archéologie préventive dont on imaginait qu'il serait au-delà de 1 million d'euros.

Donc après, on peut regarder la troisième ligne du quatrième alinéa. Elle est conforme à la délégation de service public que nous avons voté, que vous n'avez pas voulue, mais qui a permis de faire un parking sous le Pré des Pêcheurs qui était attendu depuis plusieurs dizaines d'années. M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Très court, Monsieur le Maire. Je note que j'ai posé quelques questions techniques, pas que philosophiques. Donc, je souhaiterais qu'on puisse avoir des réponses notamment sur la clé de répartition. Alors peut-être pas aujourd'hui, mais quand même qu'on puisse les avoir ces réponses-là.

M. LEONETTI

Les services ont toujours répondu aux questions qu'on leur posait. J'ai bien compris que vous ne posez pas la question du chiffre. Vous intervenez pour dire que le prix a augmenté, qu'il y a eu des dysfonctionnements sur la Poste et en même temps, que vous êtes contre la délégation de service public et que vous auriez aimé qu'on continue à le gérer en SEM ou en régie en reversant chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros pour combler un éventuel déficit.

Là, je vous signale qu'au passage, la gestion des parkings ne coûte rien à la Ville d'Antibes, ce qui était pas le cas antérieurement et en tout cas pendant tout le temps où on l'a géré en direct.

Vous voulez ajouter quelque chose M. GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Sur le parking de la Poste, il y a effectivement eu des dysfonctionnements, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, il y a eu de nombreux rappels à l'ordre qui ont été faits auprès du gestionnaire et je dois dire que les choses se sont améliorées. On a moins de plaintes d'ailleurs maintenant, même s'il y en a encore quelques-unes.

Dans la mesure où ils ont mis sur le site même un agent qui est là donc du lundi au vendredi et le week-

end, il y a un agent qui est sur les deux parkings Frères Olivier et La Poste. Donc ce qui a amélioré quand même la possibilité de venir en aide... écoutez. Il y a eu des sondages qui ont été faits par les services pour savoir si effectivement, il y avait une présence et les services ont bien démontré qu'il y avait cette présence.

M. LEONETTI

Donc il s'agissait d'une information du Conseil Municipal.

Pas de vote

06-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MÉDIATHÈQUE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIÉTÉ EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

On passe à la deuxième information sur le parking Médiathèque. Chacun a pris connaissance du rapport, Monsieur le rapporteur, et donc je passe la parole à la Gauche et l'Écologie, PS et Verts et Mme VERCNOCKE. M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Merci. Oui, les comptes de ce parking s'améliorent. La fréquentation augmente, mais il faudra vérifier si cela reste vrai en 2012 car en 2011, il y a eu l'effet de vase communicant avec les parkings, notamment Frères Olivier en travaux. Donc, le service rendu aux usagers semble lui aussi s'être amélioré. Nous restons toujours en attente de précision sur les frais de structures ou frais centraux. Ça revient un peu à la même question, sachant que les chiffres ne sont pas les mêmes. Là, on parle de 13 800 euros. Donc, nous aimerions avoir le détail des prestations équivalentes.

Nous notons avec satisfaction que le délégataire reconnaît que nous avons raison puisqu'il note dans son rapport et je cite : « Nous avons réussi à garder une clientèle régulière grâce à nos atouts que sont une tarification plus avantageuse et la présence continue en journée de nos équipes d'exploitation. » Afin que nous soyons totalement satisfaits, il ne reste plus qu'à passer à la tarification à la minute et à prévoir une stagnation ou diminution du prix lorsque le parking aura trouvé sa vitesse de croisière. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Moi, je trouve qu'il vous donne tort plutôt le rapport. D'abord parce que vous disiez, comme d'habitude, vous êtes en train de donner une délégation de service public à quelqu'un qui va s'engraisser sur le dos de la Ville et on constate qu'ils sont toujours déficitaires depuis six ans. Ce qui prouve bien que lorsque vous disiez qu'il y avait là une vache à lait extraordinaire que la Ville aurait dû exploiter et qu'elle aurait tiré un bénéfice substantiel, vous vous trompiez. Et même si comme nous le disions à l'époque, le déficit va se combler petit à petit pour arriver à la septième ou à la huitième année. Effectivement, dans les dernières années d'exploitation, il trouvera l'équilibre.

Le deuxième point est que la politique tarifaire est tellement attractive qu'il n'y a pas de demi-heure gratuite et qu'à l'époque vous disiez, cette politique tarifaire est une politique qui va obligatoirement conduire à l'échec. Elle a tellement conduit à l'échec qu'aujourd'hui, vous citez les tarifs attractifs de la société. Ce qui prouve qu'une deuxième fois, vous aviez tort vis-à-vis des arguments que vous amenez aujourd'hui et qui étaient contraires à ce que vous disiez initialement. J'ai une très bonne mémoire.

M. LA SPESA

Quand on prend la tarification d'Effia, on se rend compte et si vous regardez la deuxième et troisième heure ou la première, deuxième et troisième heure...

M. LEONETTI

Relisez ce que vous disiez quand je dis « vous », M. LA SPESA, peut-être que j'englobe les personnes qui sont près de vous, mais en tout cas, je me souviens très bien que vous étiez contre la délégation de service public.

M. LA SPESA

Bien sûr !

M. LEONETTI

Que vous étiez contre le fait qu'il n'y ait pas la demi-heure gratuite et que vous disiez que l'argent qui avait été infecté à l'époque par la Ville et la Communauté d'agglomération, devait être rentabilisé par une gestion publique qui serait rapidement rentable. Donc, je vous dis, deux fois, vous vous êtes trompés.

M. LA SPESA

Monsieur le Maire !

M. LEONETTI

Et en même temps, vous apportez aujourd'hui les arguments qui disent qu'effectivement, vous vous êtes trompés. Je vous en donne acte.

M. LA SPESA

Vous avez entendu la fin de mon intervention, qu'est-ce que j'ai dit ? Tarification à la minute et stagnation des prix, voire baisse des prix. On le dit et je vous le dis là et ça sera inscrit au PV. On trouve que les prix sont trop importants.

M. LEONETTI

Voilà ! Donc, dans quelque temps, on se rendra compte que si on baisse les prix on ne trouvera pas l'équilibre et à ce moment-là, vous aurez un argument de type contraire. Merci d'avoir rapporté ces précisions, c'est très intéressant de voir ce qui se dit dans les rangs de l'opposition à quelques années d'intervalle sur les mêmes sujets.

Le PS et Verts, M. AUBRY. Pas d'intervention. Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Donc, Monsieur le Maire, c'est une simple remarque. Donc, c'est vrai que si le résultat financier de ce parking est toujours déficitaire et tout ce qui a été dit jusqu'à présent, ce n'est pas directement notre affaire, mais ça l'est quand même un petit peu. Beaucoup de causes ont été évoquées et de façon récurrente, on parle justement de l'absence de cette première demi-heure gratuite.

Alors nous, nous savons tous que cette première demi-heure gratuite est en fait une très très mauvaise affaire pour les usagers partout où ça se pratique à Antibes puisque les minutes suivantes, elles, sont extrêmement chères. Mais il n'en reste pas moins, je crois, que l'impact psychologique est peut-être réel et peut-être qu'il n'a pas été pris en compte. Ce qui mérite peut-être réflexion là aussi de la part du gestionnaire.

Alors, c'est vrai que la Ville ne peut pas imposer véritablement une politique tarifaire totale, mais est-ce qu'il ne serait pas peut-être de temps en temps nécessaire de parler à tous les gestionnaires de parking de ce qui se pratique dans beaucoup d'autres villes où on a un tarif forfaitaire très bas à partir de 19 heures, pour l'ensemble de la soirée – ça peut être minuit, 1 heure du matin – ce qui ramène énormément de monde dans les théâtres, les cinémas, les bars, les restaurants, enfin tout ce qui est ouvert entre 19 heures et le soir. Et à la fois rentabilise des horaires où il y a effectivement beaucoup moins de monde et en même temps rend bien service à la population. Alors, une simple remarque.

M. LEONETTI

Vous avez raison, il faut toujours réfléchir aux politiques de tarification entre l'attractivité et la rentabilité. Et en même temps, je rappelle quand même que les parkings du centre-ville sont en partie concurrencés par le parking de voirie qui est gratuit la nuit et qui est gratuit le jour sur un grand espace, pourtant, dans le centre-ville. Et auquel je n'ai volontairement pas touché.

Je pense qu'il faut que nous ayons une réflexion sur ce sujet avec justement une tarification qui soit attractive pour faire un foisonnement important sur l'ensemble du territoire au moment où la piétonisation va se mettre en place.

Enfin, je rappelle que face à la vieille ville et donc au parking de la Poste, il y a quand même le parking

du port Vauban, et le parking Saint Roch qui est destiné Roch est aux usagers antibois, aux résidents antibois à 30 euros par mois.

Donc, il y a aussi une politique publique tarifaire grâce à laquelle le tarif en surface est un tarif est aujourd'hui particulièrement attractif. Après, je pense qu'il faut une harmonisation en fonction des territoires. Il est logique que le parking de la Poste et des Frères Olivier, Effia et le parking du Pré des Pêcheurs aient une harmonisation.

Et, je continue à penser qu'il faut qu'il y ait des parkings de dissuasion gratuits en périphérie des densités et que cette tarification permet effectivement le choix de la personne qui vient se garer.

Donc en tout cas, effectivement, toujours pas d'équilibre, mais amélioration, bonne qualité de service et puis une tarification qui n'a pas non plus dissuadé l'ensemble des habitants de remplir le parking. C'est une information.

Pas de vote

Départ de M. André PADOVANI – Prouration à M. Henri CHIALVA
Départ de M. Jacques BARBERIS – Prouration à M. Michel GASTALDI
Présents : 37 / Procurations : 10 / Absents : 2

10-1 - PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME EUROPÉEN LIFE + - POLITIQUE ET GOUVERNANCE - PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Mme MURATORI

En mars 2012, un appel à projets a été publié par l'Union européenne afin de financer les actions en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre du programme Life. À cet effet, le Département des Alpes-Maritimes a sollicité l'ensemble des collectivités figurant sur son territoire en vue de répondre à cet appel à projets sur le volet politique de gouvernance en matière environnementale.

Dans le cadre de son projet de rationalisation de l'éclairage public, la Ville s'inscrit dans cette démarche et souhaite dès à présent s'associer au Département pour procéder au dépôt de ce projet de financement européen. En effet, la Ville ayant un programme annuel de renouvellement du parc d'éclairage public, il nous a paru judicieux de faire coller nos projets à ce programme afin de pouvoir bénéficier des subventions allouées.

Ce projet est porté sur une durée de cinq ans, période durant laquelle la Ville réduira sa consommation d'éclairage d'environ 6 %. Le taux financier de ce projet est de 50 % au maximum du coût éligible. Compte tenu des délais très serrés pour l'inscription de ce dossier pour lequel la réunion de mise au point s'est tenue le 2 août 2012 et dans l'attente de la validation par le Conseil Municipal, une lettre d'intention confirmant notre souhait à participer à ce projet, a été adressée au président du Conseil Général. Celui-ci sera ensuite présenté aux Instances européennes pour une décision finale.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie !

M. LEONETTI

M. PIEL.

M. PIEL

Merci. Nous apprécions que la Commune participe à cette action, mais deux bémols.

D'abord, il est dommage que ce ne soit pas la CASA qui s'inscrive dans cette démarche. Avec la diversité des sites du territoire de l'agglomération, le résultat aurait été plus significatif et cela aurait permis à des communes qui n'ont pas les moyens financiers de participer à ce genre d'action d'en profiter. Je pense que ça aurait été plus productif que le don de matériel scolaire au village de Caussols, par exemple.

M. LEONETTI

Mais pourquoi vous voulez toujours comparer des choses, les carottes et les navets, les lapins et les poissons, je veux dire.

M. PIEL

Non, non, je ne compare pas les carottes et les navets. Je vois simplement que la métropole de Nice est à l'initiative et que nous ce n'est pas la CASA. C'est simplement la Ville et c'est bien dommage pour les autres communes qui n'ont pas les moyens de faire faire ce genre d'étude.

M. LEONETTI

Je note que vous êtes favorable à ce que nous rentrions dans la métropole niçoise. C'est un élément nouveau que je verse au dossier.

M. PIEL

Je vous laisse à vos affres entre M. ESTROSI et M.CIOTTI, Mme TABAROT et tutti quanti.

M. LEONETTI

Voilà !

M. PIEL

Et je n'ai pas terminé si vous permettez.

M. LEONETTI

Terminez, terminez !

M. PIEL

Pour une fois qu'on va voter un rapport, mais qu'on essaye d'apporter, vous voyez, une pierre à l'édifice, vous le prenez mal.

M. LEONETTI

Je veux dire que quand vous souriez, on voit tellement vos dents que finalement, on ne sait pas si vous allez mordre ou si vous allez voter pour, quoi. Donc, dites-le ! Je vais voter pour. Alors après...

M. PIEL

Vous savez que les dents, ça ne sert pas qu'à mordre. Voilà ! Et puis, il y a longtemps qu'on a plus le couteau au milieu. Mais ça, vous avez du mal à l'accepter. Je viens de voir une nouvelle, Mme BOUTIN réclame 800 000 euros à l'UMP. Vous avez oublié de la rembourser. Elle était candidate... bon, bref !

M. LEONETTI

Écoutez, nous, on ne vend pas le muguet au 1^{er} mai, donc on n'a pas de recette.

M. PIEL

Vu l'état des finances de l'UMP, je ne sais pas ce que vous pourriez vendre, mais... peut-être du poisson.

M. LEONETTI

Allez ! Retour aux bases. On atterrit. Atterrissons !

M. PIEL

L'ordre du jour est quand même long, il faut un petit moment de divertissement et on le met entre parenthèses. Allez, c'est terminé.

M. LEONETTI

Allez, c'est bon ! Vous votez la délibération.

M. PIEL

Le deuxième point qui nous semble aussi un peu ennuyeux, c'est que nous trouvons dommage que l'opérateur, le fournisseur d'énergie, ne participe pas financièrement à cette action. Il me semble que c'est la moindre des choses quand EDF s'inscrit depuis des années sur les actions économes y compris,

par exemple, en compensation de l'éventuelle installation de la 400 000 volts Boutre-Carros, cela reste complètement dans cette démarche. Donc pourquoi on n'a pas aussi fait participer au financement EDF qui, je crois, va être un des principal bénéficiaires de cette action. Voilà les deux bémols qu'on voulait mettre.

M. LEONETTI

C'est drôle parce que dans la musique, moi, on m'a appris au Conservatoire que quand il y avait deux bémols, ça baissait d'un ton. Et vous quand vous mettez deux bémols, vous montez d'un ton. C'est quand même curieux, non ? *(rire)*

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais être relativement court sur ce sujet. On remarque que c'est un projet qui est tout à fait positif puisqu'il permet de réduire la consommation d'électricité. Et aussi, c'est un problème notamment relevé par les astronomes amateurs, de réduire la pollution visuelle, la nuit.

C'est un projet européen, enfin l'Europe, par l'intermédiaire de la Commission européenne, finance des projets. Ce sont des projets importants puisqu'il faut au moins que ce soit un demi-million d'euros pour qu'ils soient financés en partie. Il y a plein d'autres thèmes qui peuvent être financés par Life. C'est Life Plus qui finance tellement plus que les précédentes versions de Life.

Et effectivement, je suis tout à fait... et ma collègue aussi, on est tout à fait favorables à ce que nous cherchions des financements pour justement améliorer notre empreinte écologique. Il y a encore beaucoup à faire. Donc je vous invite aussi à nous présenter aussi d'autres projets similaires et d'autres financements que nous voterons.

M. LEONETTI

Vous en aurez d'autres, M. AUBRY, et je suis content que quelqu'un qui appartient aux Verts reconnaisse que l'Europe est aussi une Europe du développement durable et de la solidarité entre les peuples et on passe au vote. *(rire)*

M. AUBRY

Enfin, les écologistes... excusez-moi, Monsieur le Maire, les écologistes en France ont toujours été très favorables à l'Europe.

M. LEONETTI

Ah oui, bon. Vous avez raison de le mettre au passé. *(rires)*

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

Départ de M. Jean – Pierre GONZALEZ – Procuration à M. Éric PAUGET

La procuration de Mme Anne – Marie DUMONT s'annule.

Présents : 34 / Présents : 12 / Absents : 3

10-2 - BOULEVARD POINCARÉ - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : 1ERE TRANCHE - INTERVENTION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (SDEG)

Un diaporama portant sur l'enfouissement des réseaux électriques du boulevard Poincaré a été présenté par Monsieur Serge ALONSO, responsable du service gestion réseau routier au sein de la Direction Réseaux Infrastructures

M. ALONSO

La Commune est membre du syndicat départemental de l'électricité et du gaz des Alpes-Maritimes, le SDEG, qui regroupe 161 communes du Département. Le SDEG programme, coordonne et assure la réalisation des travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques, réseaux dont il a la charge et la propriété en qualité d'autorité concédante.

La rénovation de l'éclairage du boulevard Poincaré, dans la partie comprise entre le Trianon et le chemin des Îles, a été réalisée par la Commune. On a quelques photos.

Donc, tous les candélabres ont été changés, ils fonctionnent. La Ville a sollicité le SDEG afin qu'il établisse des devis de prestations nécessaires à l'enfouissement des lignes électriques basse tension et France Telecom de cette portion de voie.

Alors, les réseaux qui doivent être enfouis figurent en rouge. La partie bleue correspond à tout ce qui a été réalisé par la Commune d'Antibes, c'est-à-dire tous les candélabres dans cette partie-là ont été remplacés, changés. Les réseaux qui doivent être enfouis sont en rouge. Cet enfouissement fera donc disparaître ce qui est entouré de rouge, c'est-à-dire tous les fils qui sont aériens ainsi que les poteaux. Vous les avez là. Tous ces poteaux disparaîtront ainsi que les réseaux aériens. Vous les avez là également.

Ça a été estimé donc à 70 000 euros par la SDEG et la participation de la Ville est ramenée à 39 029 euros, ceci après déduction des participations et subventions. Là, il s'agit donc de la première phase.

Alors, on peut continuer, enchaîner, je pense, sur la deuxième phase.

M. LEONETTI

Oui, oui, faites tout.

M. ALONSO

La deuxième phase en ce qui concerne la réhabilitation de l'éclairage, est réalisée par le Conseil Général. Elle a débuté. Ça concerne donc la partie entre la rue des Îles et le boulevard des Nations. Cette patate verte.

Le réseau qui doit être enterré est en rouge. Enfoui, est en rouge. Vous avez tous ces poteaux, tous ces réseaux aériens vont disparaître.

Donc, le devis qui nous a été fourni par le SDEG s'élève à 137 000 euros et la part de la Ville est ramenée à 57 274,19 euros. Il est proposé de confier au SDEG la réalisation et le suivi de ces prestations.

M. LEONETTI

Merci ! J'espère bien. Alors sur ces deux délibérations, j'ai la Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins. Qui intervient ? M. LA SPESA. Vous intervenez sur les deux ?

M. LA SPESA

Oui.

M. LEONETTI

Et on votera les deux séparément, bien sûr.

M. LA SPESA

D'accord.

M. LEONETTI

On vous écoute.

M. LA SPESA

Oui, notre intervention sera très courte puisque nous vous avons posé la même question lors du Conseil

Municipal du 23 mars 2012.

Votre réponse, Monsieur le Maire, avait été celle-ci. Je cite : « On donnera des réponses très précises, on écrira au SDEG qui nous répondra et vous donnera l'explication. » Plus précisément, dans les devis qu'édite le SDEG, on retrouve systématiquement une rubrique qui s'appelle « somme à valoir pour imprévus, variation économique et honoraires ». Cette somme représente près de 13 % du montant total T.T.C. du devis. Pour les deux cas présents, on l'a vu là, elles se montent à 10 000 et 17 000 euros. Alors, nos interrogations : Cette façon de présenter les choses est-elle légale ? Donc, c'est la question qu'on vous pose parce qu'on ne le sait pas. Et si c'est légal, pourquoi prévoir l'imprévu, excusez-moi, alors qu'il existe des avenants qui passent au Conseil Municipal si il y a des imprévus ?

Pourquoi prévoir les variations économiques alors qu'un devis est prévu pour un certain nombre de mois ?

Quant aux honoraires, lesquels ? S'ils existent, ils doivent clairement apparaître dans le devis. Tout cela pour vous dire que même si c'est légal, il n'est pas normal de trouver une rubrique fourre-tout où l'on y met ce que l'on veut sans savoir à quoi cela représente exactement.

S'il n'y a pas d'imprévus, cette somme est-elle défalquée du montant de la facture finale ? C'est une question.

Si oui, quelle répartition ? Cela allège-t-il la facture de la Mairie ou est-elle retirée des demandes de subvention ? Ou bien intègre-t-elle la caisse du SDEG alors qu'il n'y a eu aucune prestation ?

Dernièrement, vous avez répondu que ce n'était pas une question importante dans la mesure où le montant à payer par la mairie était bien défini. Cette réponse est tout à fait légère, voire même irresponsable. Aujourd'hui, nous estimons être en droit d'avoir une réponse claire et précise, comme vous nous l'aviez promis lors du précédent Conseil Municipal. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Je vous fais la même réponse, M. LA SPESA. D'abord, le SDEG, ce n'est pas une société privée qui cherche à faire du profit, c'est un syndicat de collectivité territoriale qui se met ensemble et qui essaye donc d'obtenir diverses subventions pour aider les villes, en particulier à l'enfouissement des réseaux.

Ensuite, comme ils ont une difficulté pour passer les avenants, ils comptent avec une marge de probabilité et quand les travaux sont effectués, elle est réduite à la réalité exacte. Mais comme je vous le disais à l'époque, même si ça vous choque parce que dans une ville on passe plutôt des avenants successifs, les marges ne sont pas des marges extraordinaires. Elles tournent autour de 10 à 12 % et en même temps dans la réalité, elles dépassent exceptionnellement 5 %.

Quand vous vous trouvez en plus dans une situation où la Ville qui bénéficie de ces subventions voit son montant qui n'est pas modifié par ces aléas et qu'on sait que c'est légal, je continue à dire que votre intervention ne me paraît avoir un élément particulièrement important. Et ça permet simplement au SDEG qui se réunit de manière plus épisodique de ne pas passer des avenants successifs sur des variations qui peuvent exister sur les travaux. C'est tout.

Après, on peut aller en débattre, en discuter. Je peux vous envoyer tous les bilans de ce qui a été prévu, les aléas et de ce qui a résulté. On vous les fera parvenir. Mais honnêtement, un 10 % de 10 000 euros, ça fait quoi ? Ça fait 1 000 euros. Vous êtes en train de poser une question... (*intervention hors micro*)

Oui ! Mais voilà ! Oui. Vous êtes dans une proportion qui est, je dirais, à la fois transparente puisqu'elle arrive au bout et qui n'est pas scandaleuse compte tenu de l'investissement qui est apporté. On vient de voir là que sur l'ensemble des enfouissements, ce ne sont pas des sommes considérables qu'engage la Ville et qu'engage le SDEG..

On vous enverra les réponses précises. Vous aurez la facture près, la variation et Angèle MURATORI s'engage à vous les faire parvenir le plus tôt possible. Ce n'est pas un débat de Conseil Municipal, je suis désolé.

Donc boulevard Poincaré, on fait un enfouissement des réseaux électriques avec deux tranches : une

première tranche et une deuxième tranche. Et on partage avec le Conseil Général l'ensemble des frais et ce montant de frais est également partagé avec l'aide du SDEG.

Il y a des délibérations qui méritent qu'on en débattenne. Celle-là, elle mérite qu'on vous apporte trois précisions sur 4 euros.

Alors première délibération, qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

10-3 - BOULEVARD POINCARÉ - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : 2E TRANCHE - INTERVENTION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (SDEG)

M. LEONETTI

Deuxième délibération, même vote ? Même vote.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 - APPROBATION

M. RAMBAUD

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais tenter de vous synthétiser le rapport financier et le rapport d'activités 2011 de l'Office de tourisme.

Juste un rappel pour dire que notre Ville est la deuxième ville du Département en matière de tourisme. Elle représente 10 % du tourisme azuréen. Nous avons réalisé plus d'un million de nuitées en 2011 sur Antibes Juan-les-Pins dans nos hébergements marchands.

Rappeler aussi que l'accueil répond à 100 000 demandes d'information par an au comptoir, ce qui représente environ 250 000 visiteurs, ainsi que 40 000 demandes téléphoniques et plus de 11 000 demandes écrites traitées. Et enfin, peut-être que l'argus de la presse qui évalue les retombées médiatiques dans le monde entier des événements « Office de tourisme d'Antibes Juan-les-Pins », évalue donc ces retombées à plus de 10 millions d'euros de retombées, ce qui représente plus d'une fois et demie le budget de l'Office de tourisme. Enfin en ce qui concerne le budget événementiel qui est donc composé essentiellement de Jazz à Juan, je vous rappellerai qu'en 2011, nous avons atteint un remplissage payant moyen de plus de 95 %.

En ce qui concerne le rapport financier, le budget principal cumulé présente un excédent de 969 856 euros et le budget annexe événementiel, un excédent cumulé de 79 649 euros, soit un excédent global de 1 049 506 euros. Je voudrais dire que c'est le cumul de treize années, ce qui apporte environ 75 000 euros par an, ce qui représente également entre 1 et 2 % du budget de l'Office de tourisme, ce qui est assez peu et je crois que c'est une bonne gestion. Dire aussi que cet excédent, il y a les provisions. Provisions pour litiges en cours avec le casino Éden casino, 280 000 euros. Une provision pour litige éventuel de 100 000 euros. Et enfin, nous avons mis un tiers de cette somme en provision pour mettre en œuvre le démarrage du Palais des congrès qui sera opérationnel, vous le savez, à partir de septembre 2013.

Il nous faut donc prévoir une pré commercialisation : site internet, opérations de promotion, différents supports d'édition. Et bien sûr, le salaire du directeur d'exploitation qui prendra ses fonctions le 15 octobre. Nous gardons aussi une provision parce qu'une grande partie de nos recettes sont des recettes aléatoires via la billetterie. Et je défie quiconque de prévoir quel sera le montant de la billetterie en juillet 2013 pour l'Office de tourisme.

M. LEONETTI

Moi, je prévois que vous continuerez à avoir une billetterie positive et qui continue à progresser parce que ça fait dix ans qu'elle progresse et en particulier sur le Festival du Jazz.

M. RAMBAUD

Je le souhaite en tout cas et pour terminer, ce rapport d'activités a été adopté par le comité d'Office de tourisme le 26 juin 2012.

M. LEONETTI

Alors, la Gauche et l'Écologie. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Donc, je disais il est difficile de tirer de ce rapport d'activités des choses très claires et très formelles, je dirais.

L'année paraît stable en fréquentation malgré ces sérieuses baisses de la part de certains pays européens en difficultés actuellement. J'ai vu cette baisse en outre des touristes italiens et espagnols. Donc en effet et c'est dit dans le rapport d'activité, le tourisme change. Il semble s'étaler sur toute l'année et par contre avec des séjours beaucoup plus courts comme c'est aussi signalé dans le rapport.

Donc on voit régulièrement par contre, dans ce rapport, revenir la volonté de développer le tourisme d'affaires, peut-être au détriment du tourisme pour tous.

Une question. Par contre, je ne vois pas de grandes nouveautés dans la politique du tourisme avant tout basée – c'est vrai – sur la qualité de notre site naturel et du climat de notre Ville. Alors, c'est dommage que l'on ne profite pas de ce petit rapport d'activités et du rapport financier pour essayer de chiffrer la situation de l'emploi dans le domaine du tourisme et les conséquences sur l'emploi. Vous l'avez dit tout à l'heure que c'était une activité touristique des premiers lieux dans notre Ville.

Donc un rapide petit mot sur le rapport financier. Je constate que, vous l'avez expliqué M. RAMBAUD, la stratégie des budgets excédentaires est aussi appliquée à l'Office du tourisme. L'excédent est en effet de près de 1 million d'euros au total. Un beau pécule pour des animations supplémentaires et accessibles à tous.

Par contre, quand j'ai regardé d'un peu plus près le budget, je vois un poste qui baisse d'environ 48 000 euros et qui est le poste des salaires. Donc je voulais savoir un petit peu ce qu'il se passait. Si c'étaient des saisonniers qui avaient été employés en moins ou s'il y avait des postes qui avaient été promis en création à l'Office de tourisme, s'ils n'avaient pas été créés. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Alors sur la réponse ponctuelle, je la laisserai à Audouin RAMBAUD. Simplement dire qu'effectivement, on a une fréquence touristique qui est stable et qu'en même temps, la gestion de l'Office du tourisme est exemplaire. Je veux dire qu'avec peu de moyens, c'est quand même un Office du tourisme qui accueille les touristes toute l'année. C'est un Office du tourisme qui fait la promotion de la Ville et demain, la promotion du Palais des congrès et de la station de Juan-les-Pins et qui en même temps organise le Festival du Jazz. Ce n'est pas rien quand même !

Donc le rapport qualité / prix de notre Office du tourisme mérite d'être salué. Après sur les 42 000 euros en moins, ça doit être les fluctuations qu'il y a sur les emplois pourvus et non pourvus. Et d'ailleurs, ça va se dégrader parce qu'on vient de recruter un directeur pour le Palais des congrès qui sera rattaché à l'EPIC et donc vous allez vite voir que les 42 000 euros vont être rapidement mangés. Voilà !

Merci. Il s'agit d'un rapport qu'on doit approuver, je le soumetts à votre approbation. Qui est contre ? S'abstient ? Un, deux, trois.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

Départ de Mme Martine SAVALLI

11-2 - TOURISME - COMMUNE D'ANTIBES - PROCÉDURE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME - DOSSIER DE DEMANDE

M. RAMBAUD

Il faut savoir qu'il existait, dans le passé un grand nombre de classements. Antibes était classée par exemple station climatique depuis 1935. Les villes étaient classées balnéaire, thermale, montagne, etc. l'État a souhaité mettre de l'ordre dans ces différents classements et a instauré un classement unique, station tourisme, depuis 2006.

Nous avons sollicité ce nouveau statut qui a été accordé en 2010. Le bénéfice de cette dénomination nous permet de solliciter le classement en station tourisme qui est aujourd'hui un label d'excellence. Et vous savez que ces labels sont toujours très prisés par les touristes, car c'est un gage de qualité.

J'ajoute que cette démarche d'excellence a également été effectuée par des villes voisines comme Nice, Cannes, Biot, Villefranche, etc. C'est la raison pour laquelle pour promouvoir encore plus le tourisme de loisirs antibois, je vous demande de voter cette demande de classement en station tourisme.

M. LEONETTI

Très bien ! La Gauche et l'Écologie, les PS et Verts. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, quelques questions parce que c'est toujours un peu compliqué tous ces classements, station tourisme...

M. LEONETTI

Ça n'a rien à voir avec le classement...

Mme DUMAS

Des dérogations du travail du dimanche.

M. LEONETTI

Et voilà !

Mme DUMAS

Voilà ! Je sais, je l'ai lu. (*rire*) Voilà !

M. LEONETTI

Je confirme.

Mme DUMAS

Par contre, j'ai cherché un peu les critères et j'ai trouvé donc quand même quelques critères. Et j'ai vu que cela supposait d'offrir des commerces de proximité et des offres de transport importants dans ces critères-là.

Donc je me pose la question d'une station de tourisme qui a des transports collectifs qui s'arrêtent vers 21 heures et des commerces de proximité qui paraissent parfois en difficultés, avec beaucoup de petits commerces dans le vieil Antibes, je pense, entre autres, qui ferment ou qui changent. Donc voilà, je me pose simplement ces questions-là.

M. LEONETTI

Continuez à vous les poser parce que ce ne sont pas des mauvaises questions, mais en même temps, si pour être classée ville touristique, il faudrait qu'il y ait aucun commerce qui change et avoir une offre de transport en commun qui se termine à minuit, je vous garantis qu'il y aurait pas beaucoup de villes qui pourraient se permettre ce genre de choses.

En même temps, je m'étonne que vous, vous me proposiez pour des touristes éventuellement tourisme

d'affaires qu'ils puissent bénéficier de transport en commun et des subsides de la collectivité. Voilà ! D'accord. Oui, oui. M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans notre groupe également, nous étions un peu inquiets pour cette histoire de dérogation droit du travail pour le dimanche. Reste en moins...

M. LEONETTI

Soyez rassurés !

M. AUBRY

Reste en moins que ce classement permet de demander par simple demande au Préfet d'avoir cette dérogation.

M. LEONETTI

Non !

M. AUBRY

Vous vous étiez engagé de toute façon dans le passé à deux reprises au moins, dans ce Conseil Municipal à ne pas demander de dérogation permettant à des employeurs, de ne pas sur rémunérer le dimanche des personnes qui ne seraient éventuellement pas volontaires. J'aimerais bien confirmation de ça. Parce qu'évidemment, on peut changer avec le temps. C'est surtout sur ce point...

M. LEONETTI

M. AUBRY, moi j'ai un inconvénient. C'est que je change rarement. Voilà !

M. AUBRY

Oui !

M. LEONETTI

Donc je ne vais pas réitérer les engagements en plus que je mets en œuvre, je ne vais pas les réitérer à chaque Conseil, chaque fois qu'on parle du tourisme.

Donc je l'ai dit une bonne fois pour toutes. Et vous avez bien compris qu'il y a une différence entre les villes touristiques et les villes classées et que ça n'est pas ce classement qui permet des dérogations d'ouverture le dimanche. Voilà ! Je l'ai dit quand j'étais dans la majorité. Je suis contre l'ouverture du dimanche. Je l'ai dit en ce Conseil Municipal.

M. AUBRY

Oui. Pourtant, Monsieur le Maire, par exemple place de Gaulle, on voit bien que maintenant il y a deux surfaces moyennes qui sont ouvertes y compris le dimanche après-midi.

M. LEONETTI

Mais ça, il n'y a pas de besoin d'être commune touristique ou d'avoir des dérogations...

M. AUBRY

D'accord.

M. LEONETTI

...d'ouverture de dimanche pour ça. Il y a une réglementation sur ce sujet, y compris quand vous avez un petit commerce, vous pouvez l'ouvrir quand vous voulez. Vous pouvez l'ouvrir le soir, vous pouvez l'ouvrir le dimanche. Ce n'est pas de ça dont on parle. Non.

M. AUBRY

Je n'ai pas de petits commerces pour la place de Gaulle.

M. LEONETTI

Voilà ! À la fois, ne me demandez pas de faire une réglementation qui permet l'ouverture le dimanche d'un côté et de l'empêcher aussi, de l'autre côté. Les libéraux sociaux acceptent la situation de marché,

mais en même temps, ils essayent de ne pas accentuer les déséquilibres familiaux ou sociaux qui pourraient en résulter.

Je me suis exprimé quand j'étais dans la majorité, dans mon groupe de la majorité, je me suis exprimé ici dans le même sens et j'ai fait ce que j'avais dit que je ferais. Oui ou non ? Oui, donc voilà.

Donc je ne vais pas réitérer à chaque fois mes engagements sur ce sujet et le classement ville touristique n'a rien à voir. Il oblige et permet à avoir une classification qui a une attractivité plus forte auprès des touristes.

Nous passons donc sur ce dossier de demande au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Je vous prie de m'excuser cinq minutes et je cède avec votre accord la présidence à Éric PAUGET pendant mon absence. Merci.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Sortie de Monsieur le Maire. La séance est présidée par M. PAUGET.

Présents : 32 / Procurations : 12 / Absents : 5

11-3 - ANIMATION CULTURELLE - OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES - CONVENTION CADRE - APPROBATION

M. PAUGET

Rassurez-vous M. PIEL, il n'y a rien qui change. Audouin RAMBAUD continue sur ces délibérations.

M. RAMBAUD

Cette délibération concerne le règlement d'occupation des locaux pour les associations. Vous savez que de nouveaux locaux ont été ouverts comme la salle du Fort Carré qui augmente les possibilités de mise à disposition d'espaces et qui contribue au fonctionnement harmonieux de la vie associative afin d'uniformiser les nombreuses conventions avec les entités bénéficiant d'une utilisation récurrente des salles de la Commune. Je vous propose d'approuver une convention cadre permettant de définir les obligations respectives des parties.

M. PAUGET

Il n'y a pas d'intervention. Donc, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

11-4 - ANIMATION CULTURELLE - MANIFESTATION - FESTIVAL DU FILM DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM MILITAIRE ET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD

Il s'agit donc du Festival du film militaire qui avait le soutien de l'EPCAD qui est le service cinéma des armées. Malheureusement, récemment, l'EPCAD nous a fait part de son retrait du festival. Donc, dans ce contexte, l'Association du Festival du film militaire souhaite renforcer son partenariat avec la Commune.

Donc la Commune a soumis l'idée d'une ouverture de ce festival en direction du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur. Donc le festival s'appellera dorénavant : Festival du film de la défense et de la sécurité intérieure d'Antibes Juan-les-Pins. Cette ouverture va permettre par exemple la participation des sapeurs-pompiers. Donc je vous propose d'adopter une nouvelle convention afin de définir les engagements des deux parties.

M. PAUGET

Alors, merci M. RAMBAUD. La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Oui, merci. D'abord, le côté administratif. Je suis surpris que vous nous présentiez cette délibération alors que le festival va se dérouler dans quelques jours. On peut dire qu'il était temps, voilà. Imaginons, soyons fous, que le Conseil Municipal refuse le vote, je ne vois pas comment vous pourriez annuler le festival puisque tout est déjà organisé. Mais pour ce qui nous concerne, nous voterons contre.

Nous voterons contre, car nous pensons que – et nous l'avons déjà dit et on le répète encore une fois – que dans la Ville où Picasso a peint *La colombe de la Paix*, où Nikos KAZANTZAKIS, Graham GREENE, Jacques PRÉVERT, ont écrit des pages et des pages sur la paix, il est dommage que vous ne choisissiez pas de glorifier la fraternité, l'entente entre les peuples, le désarmement et la paix. Vous préférez la guerre, l'armée, la Légion étrangère qui, je crois, sera présente au-delà des pompiers.

Vous préférez exposer des chars, des armes de destruction. Franchement, vous ne trouvez pas qu'actuellement, le monde est déjà dans un sale état sans faire ce genre de festival. Nous, nous aurions choisi un festival du film pacifique célébrant la fraternité et la non-violence. Voilà pourquoi nous voterons contre votre rapport.

M. PAUGET

Je voudrais quand même rappeler à M. PIEL que du Fort Carré à la Caserne Gazan, la Ville d'Antibes a quand même aussi un passé militaire et qu'il y a pas de raisons de le passer par pertes et profits. M. RAMBAUD, vous voulez rajouter.

M. RAMBAUD

Oui, simplement rajouter que si on passe cette délibération, c'est parce qu'on a été informés très tardivement du retrait d'EPCAD. On est obligés de réorganiser le festival.

M. PAUGET

Très bien. Qui est contre ? Trois contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

La délibération est adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 44** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

12-1 - RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION 2013 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS MUNICIPAUX

Mme CANOVA

Cher président et chers collègues. Effectivement comme tous les ans, je vous propose cette délibération qui nous permet de préparer la session de recensement qui aura lieu du 17 janvier au 23 février cette année. Une session de recensement comme toujours extrêmement importante puisqu'elle va permettre de fixer le nombre d'habitants de la Commune.

La dotation du gouvernement cette année est de 20 000 euros. Les frais engagés pour les salaires seront de 27 000 euros. Donc je vous demande d'adopter cette proposition qui nous permettra de faire notre recrutement parmi les agents de la Ville et donc de prévoir leur rémunération.

M. PAUGET

Merci, Mme CANOVA. Il n'y a pas d'intervention, donc on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

12-2 - AFFAIRES FUNÉRAIRES - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE ET D'EXONÉRATION DE LA TAXE D'INHUMATION - DÉCÈS D'UN AGENT MUNICIPAL

Mme CANOVA

Dans cette délibération, je crois que tout est résumé dans le titre. Vous avez les détails dans le texte et je pense que vous les avez lus. Au-delà justement de ce fait dramatique et de la dimension à la fois familiale et à la fois, comment dire, financière, justement pour cette famille, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 648 euros à cette famille. Et j'espère que j'aurais l'unanimité sur cette délibération.

M. PAUGET

Je n'en doute pas. Pas d'intervention. M. GENTE.

M. GENTE

Non, juste une précision pour dire que dans le même ordre d'idée, le CCAS a délibéré pour prendre la moitié des frais d'obsèques à sa charge.

M. PAUGET

Très bien. On peut passer au vote. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. Merci, Mme CANOVA.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

21-1 - ILOT CHAUDON - TRAVAUX DE DÉLOCALISATION DU SERVICE DES EAUX PLUVIALES -
AUTORISATION DE PASSAGE TEMPORAIRE D'UNE CANALISATION D'EAUX USÉES -
CONVENTION AVEC LA PAROISSE DU SACRE COEUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. BIGNONNEAU

Nous rappelons simplement que la Commune est propriétaire d'une maison, la villa Rémisac qui est située au 9 allée des Châtaigniers. Cette villa est aménagée pour le service des eaux pluviales de la commune et cette maison doit être raccordée au réseau d'assainissement collectif qu'à l'issue des travaux de reconstruction du collecteur de Laval qui est malheureusement programmé qu'en 2013.

En revanche, l'église du Sacré Cœur qui occupe la parcelle voisine bénéficie, quant à elle d'un raccordement au réseau collectif. Aussi, il est convenu que la Commune puisse à titre temporaire et gratuit se raccorder au réseau d'eaux usées de l'Eglise, et ce, jusqu'à ce que les travaux de reconstruction du réseau de l'assainissement collectif soient achevés.

Donc, on demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de raccordement, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, à signer tout autre document nécessaire à la mise en service de ce réseau. Voilà !

M. PAUGET

Merci, M. BIGNONNEAU. Il n'y a pas d'intervention. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

23-1 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS -
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Il s'agit d'une convention à signer avec la Mutualité sociale agricole. En effet, vous savez que la Caisse d'allocations familiales participe au financement des structures d'accueil de jeunes enfants, mais elle couvre 98 % de la population. Pour les 2 % restant, nous avons des conventions particulières. Et c'est ainsi que nous avons une convention avec la Mutualité sociale agricole qu'il convient au jour d'aujourd'hui de renouveler.

Alors, à titre indicatif, pour 2011, quatre enfants relevant de ce régime étaient accueillis dans les structures, ce qui a permis à la Ville d'encaisser un montant de 7 103 euros de la MSA.

Il est donc demandé aujourd'hui au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour les douze établissements la convention prestation de service unique avec la MSA et d'autoriser la Commune à percevoir les prestations de service qui en découlent.

M. PAUGET

Merci, Mme DOR. Pas d'intervention. On peut passer au vote. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Alors, en accord avec Monsieur le Maire, on va décaler les délibérations de M. CHIALVA sur l'eau et l'assainissement et on va passer aux délibérations de M. DAHAN directement.

29-1 - MUSÉE PICASSO - CONSERVATION PRÉVENTIVE - POSE D'UN SYSTÈME DE PROTECTION SUR DEUX OEUVRES DE PICASSO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

M. DAHAN

Monsieur le président, chers collègues. Donc la première délibération concerne le musée Picasso et la conservation préventive pour la pose d'un système de protection sur deux œuvres de PICASSO, en l'occurrence *La chèvre* et *La nature morte aux poissons noirs*. En effet, c'est la pose de ce système qui permet une protection et qui garantit les œuvres contre le vandalisme, l'empoussièrisme et différents éléments de variation climatique.

Cette opération s'élève à un coût de 6 770 euros et il est demandé à la direction régionale des Affaires culturelles de participer au financement pour un concours de 3 500 euros. Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

M. PAUGET

Merci. Donc, il n'y a pas d'intervention non plus. Il s'agit d'accepter une subvention. Personne n'est contre, personne s'abstient. Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

29-2 - MUSÉE PICASSO - REVUE ART ABSOLUMENT « SPÉCIAL ALAIN KIRILI » - ACQUISITION GRACIEUSE, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITÉS

M. DAHAN

On reste toujours dans le musée Picasso et dans le cadre de l'exposition qui aura lieu prochainement avec Alain KIRILI, exposition faite en accord avec la Fondation Hartung.

En effet, nous ne financerons pas de planche ou de publicité, nous avons trouvé un accord avec un éditeur de presse qui s'appelle « Art Absolument » et qui va faire paraître un numéro spécial sur Alain KIRILI. Et à la demande de l'artiste, cet éditeur a proposé de céder à titre gratuit, au musée Picasso ainsi qu'à la Fondation Hartung, 400 exemplaires de cette revue que nous mettrons en vente à 7,50 euros, ce qui nous fera en fait une recette globale de 2 625 euros sans aucun investissement. Donc, il est demandé d'approuver l'acquisition à titre gracieux de ces 400 numéros.

M. PAUGET

Très bien ! Pas d'intervention. Personne n'est contre, personne s'abstient. Unanimité, merci.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

29-3 - MUSÉE PICASSO - ACQUISITION DE MATÉRIEL DE SONORISATION À L'ADRESSE DES AUDITEURS MALENTENDANTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

M. DAHAN

Ensuite, il s'agit toujours pour le musée Picasso de l'acquisition de matériel de sonorisation à l'adresse des auditeurs malentendants. Il est régulièrement proposé un programme de visites gratuites pour les visiteurs individuels autour des collections et des expositions temporaires et qui sont réalisées par les services et par les médiatrices du musée.

Pour réaliser ces visites dans de très bonnes conditions, il y a un système de transmission d'écoute qui permet de ne pas gêner les autres visiteurs et qui permet à la fois pour certains éléments de pouvoir apporter une aide aux malentendants.

Donc, pour cette opération qui s'élève à un coût de 12 550 euros, nous sollicitons la Direction Régionale des Affaires culturelles et il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions.

M. PAUGET

Sollicitons les subventions. Et c'est Mme TROTOBAS et M. GENTE qui vont être contents pour cette opération en direction d'un public handicapé. Pas d'intervention. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

29-4 - MUSEE ARCHEOLOGIE - RESTAURATION D'OBJETS DE LA COLLECTION PERMANENTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

M. DAHAN

Il s'agit du Musée archéologique et de restauration d'objets de la collection permanente. C'est également une demande de subvention auprès de la DRAC. Donc, on les sollicite pour un montant de 1 500 euros sur une opération de restauration qui coûte environ 1 849 euros.

Donc, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions.

M. PAUGET

Personne n'est contre, personne ne s'abstient.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

29-5 - MUSÉES - VENTE DE BILLETS COMBINÉS - CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN

C'est la vente de billets combinés. C'est une convention avec l'Office du tourisme et des congrès.

La Direction des musées a créé un billet combiné permettant, pour 10 euros, d'accéder à tous les musées municipaux et au site historique du Fort Carré, sur une période de sept jours consécutifs à compter de la date d'émission. Donc cette diffusion plus vaste de billets permet à des professionnels de le proposer à leurs clients, contribuant ainsi à la promotion du patrimoine muséal.

Pour laisser une plus grande liberté d'utilisation au client, la Commune autorise l'Office du tourisme et des congrès, à émettre et à commercialiser des bons d'échange à un prix public n'excédant pas 10 euros. Et compte tenu de l'intérêt que ça revêt pour la Commune, il est proposé de renouveler la possibilité d'accorder à l'Office du tourisme un tarif préférentiel de 7 euros par bon d'échange converti.

M. PAUGET

Très bien ! Pas d'intervention, on passe au vote. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

38-1 - ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUBE ET DU FORT CARRÉ - SITES APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT

M. PAUGET

Toujours en accord avec Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, je vous propose de modifier encore l'ordre du jour et de passer de Mathieu GILLI.

M. GILLI

Alors, Monsieur le président du Conseil Municipal, chers collègues.

Comme vous n'en doutez pas, je vais vous parler de terrains appartenant au Conservatoire du littoral. Alors sans surprise, comme chaque année, il s'agit pour cette délibération et la suivante, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département des subventions afin que la Ville d'Antibes, gestionnaire de ces espaces, puisse réaliser des travaux inscrits dans le programme pluriannuel d'aménagement, de mise en valeur et de gestion de ces espaces qui a été approuvé lors d'un Conseil Municipal précédent.

De manière très officielle, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux proposé par le Comité départemental de gestion des sites, s'agissant du bois de la Garoupe et du Fort Carré, de solliciter auprès du Département des Alpes-Maritimes l'attribution d'une subvention de 6 000 euros pour l'aménagement des sites appartenant au Conservatoire du littoral, notamment le gardiennage et la surveillance du parc du Fort Carré et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. PAUGET

Très bien ! Il s'agit d'une demande de subvention. Pas d'intervention. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Unanimité.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

38-2 - ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUBE ET DU FORT CARRE - SITES APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA RÉGION

M. PAUGET

C'est la même chose, mais la demande de subvention est faite à la Région. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Unanimité.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Présents : 33 / Procurations : 12 / Absents : 4

38-3 - ENVIRONNEMENT - PARCELLES SISES LIEU DIT PLAINE DE LA BRAGUE A VOCATION DE PRAIRIE HUMIDE - ACQUISITION EN INDIVISION ET PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FEDER

M. GILLI

Il s'agit donc cette fois-ci des parcelles sises lieu-dit Plaine de la Brague à vocation de prairie humide. Il s'agit ici d'une acquisition en indivision en partenariat avec le CEL, le Conservatoire des espaces naturels. Une acquisition en copropriété avec une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. C'est une première pour la Commune. On a déjà délibéré lors de précédents conseils municipaux à ce sujet.

Alors, je rappelle rapidement le double enjeu de cette acquisition : sauvegarde et mise en valeur d'un patrimoine naturel méditerranéen exceptionnel puisqu'il s'agit d'un milieu dit zone humide, une ZNIEF, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Et enfin, il se trouve que cet espace est aussi une zone naturelle d'expansion de crue du vallon des Horts qui est un affluent de notre petit cours d'eau côtier, la Brague, et qui peut parfois poser problème lors des quelques épisodes pluvieux qu'on peut connaître en dehors de la saison estivale et que vous connaissez tous.

Donc, il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA d'un montant de 71 200 euros, ce qui correspond à 40 % de la partie que doit s'acquitter la Ville. Et aussi d'autoriser Monsieur le Maire à s'engager à prendre à sa charge le complément de financement sur la part Ville 194 958 euros dans le cas où le montant de l'aide du FEDER serait inférieur au montant sollicité ci-avant.

Il est également de demander de financer l'opération dans le cadre d'obtention d'un concours communautaire, à réaliser l'opération d'acquisition avant le 31 décembre 2012 dans la limite des délais par le programme et par la règle du dégageant automatique des crédits, à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôle français ou communautaire, mais aussi à informer le service instructeur de toutes modifications intervenant dans les éléments ci-dessous mentionnés, d'approuver le projet et son contenu et enfin, d'approuver le plan de financement de l'opération mentionnant son coût, la participation des cofinanceurs, l'autofinancement du maître d'ouvrage et inscrivant cette dépense au budget.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Personne n'est contre, ni s'abstient.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

38-4 - PATRIMOINE BOTANIQUE - RECRUTEMENT D'UN ÉTUDIANT DOCTORANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GILLI

Il s'agit encore une fois d'une nouveauté pour la ville d'Antibes qui serait une première. On propose d'accueillir dans notre collectivité territoriale une étudiante titulaire d'un master II qui a, l'année précédente, réalisé un stage au sein de la DSEDD afin de rédiger le plan pluriannuel d'aménagement de gestion des espaces naturels du Conservatoire du littoral sur la Ville d'Antibes dont je vous ai parlé précédemment.

Et cette fois-ci, c'est dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche, CIFRE. Cette étudiante se propose de faire sa thèse au sein de la Ville d'Antibes pendant trois ans, ce qui permettrait évidemment à la ville d'Antibes de profiter de son expérience et de son travail, son analyse, sur les espaces naturels et les jonctions entre ces espaces naturels et le rapport qu'entretient la population avec ces espaces.

onc il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention CIFRE avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie, l'ANRT, missionnée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, joint à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de collaboration de recherche avec le laboratoire associé chargé de la recherche, le laboratoire UMR de l'Université de Nice Sophia-Antipolis en charge de la recherche, joint à la présente délibération. Aussi d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, conclu avec Mme Cynthia RONDELLI, doctorante, joint à la présente délibération. Et enfin, de percevoir la subvention annuelle de 14 000 euros correspondante, conformément à l'article 7 de la convention CIFRE ci-annexée. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24-1 - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2011 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. CHIALVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme chaque année, le suivi de la délégation du service de distribution de l'eau potable nécessite la présentation de deux rapports annuels : celui sur le prix et la qualité de l'eau potable et celui du délégataire. C'est pourquoi je vous propose de faire les deux délibérations simultanément.

Voilà, ce qu'il faut retenir des rapports sur l'eau. Le prix de la partie production et distribution de l'eau n'a pas augmenté à cause du gel du prix de l'eau appliqué depuis l'avenant n° 16. La partie relative à la gestion déléguée à la station d'épuration a augmenté de 5 % et l'Agence de l'eau a augmenté sa part de 6 %.

Le rapport d'activités porte sur l'année 2011, c'est pour cette raison que la baisse du prix de l'eau à 2 euros le m³, appliquée depuis le 1^{er} juillet, n'est pas visible dans ce rapport.

100 % des prélèvements contrôlés ont été conformes à la réglementation sanitaire. Donc l'eau délivrée sur Antibes est toujours de très bonne qualité.

Le volume global consommé sur le territoire d'Antibes a baissé et le volume moyen consommé par les Antibois a baissé entre 5 et 6 % environ, ce qui va dans le sens d'une gestion plus économe de la ressource et qui s'explique en partie par un été très pluvieux de 2011.

Par contre, le rendement du réseau est moins bon qu'en 2010 puisqu'il est de 81 % en 2011. Cela s'explique car il y a de travaux sur le réseau, plus il y a de l'eau perdu. Or, afin de terminer le programme de travaux, Véolia a fait beaucoup d'interventions sur le réseau en 2011, grevant ainsi le rendement.

Je vous rappelle que l'avenant 16 a fixé l'objectif du rendement de 85 % fin 2012, c'est-à-dire qu'à la fin de cette année, en cas de non atteinte de cet objectif par le délégataire, une pénalité proportionnelle à l'écart de rendement sera versée à la Commune. L'exécution du programme de travaux de renouvellement des canalisations est à 97 % terminée. Cela se traduit par un taux de renouvellement très fort de 1,66 % alors que la moyenne nationale est de 0,6. Ces éléments vont maintenant vous être présentés par M. DUVERGER.

Un diaporama portant sur la distribution d'eau potable pour l'année 2011, a été présenté par Monsieur Patrick DUVERGER, Directeur de la Logistique.

M. DUVERGER

Comme chaque année, le rapport comporte trois parties : une partie sur le SIRLDV, une partie sur le prix et la qualité de l'eau et enfin une partie sur le rapport d'activité du délégataire sur la partie distribution de l'eau potable.

Donc pour le SIRLDV, les procédures concernant l'augmentation des droits d'eau sont en cours et elles avancent. Mais c'est long, bien évidemment. Le principe consiste à essayer d'augmenter la source du Loubet, la passer de 10 000 m³ par jour à 16 000 m³ et celle de la plaine du Var de 60 000 m³ par jour à 75 000.

Ensuite, troisième point. La procédure de DUP pour l'acquisition foncière qui permet le raccordement de Roquefort-les-Pins au réservoir des Issards, est terminée. L'opération va pouvoir commencer. Il s'agit d'une opération à 1 100 000 euros. Donc le SIRLDV pourra alimenter Roquefort-les-Pins d'une manière directe depuis le réservoir des Issards.

Enfin, la station du Jas de Madame, c'est ce qui bloque le bouclage du nord, qui permet de sécuriser l'alimentation de l'eau à Antibes par un Feader qui fait le tour par le nord. Et la station du Jas de Madame, il y avait un problème, un contentieux avec le propriétaire et cette année, le contentieux va se terminer puisqu'il y a un accord à l'amiable qui a été trouvé, donc on va pouvoir commencer les opérations pour la station de pompage afin de terminer le bouclage du nord.

Après, il y a eu une opération à Marineland qui consistait à dévoyer le Feader 800 qui permet d'alimenter Antibes et cette opération a eu un problème puisqu'il y a eu une rupture de canalisation et il a fallu une journée pour rétablir l'eau dans le réseau et les réservoirs ont tenu. Donc les usagers n'ont rien vu, mais ça a été une opération difficile, une opération à 550 000 euros.

Le contentieux avec SNCF avance, pas forcément dans le bon sens, mais il avance. Puisque RFF ne veut pas rembourser le SIRLDV sur les malfaçons qu'il y avait sur les chantiers faits au-dessus des réseaux d'eau. Et concernant les ventes en gros, le SIRLDV a vendu un petit peu plus d'eau cette année que les années précédentes.

Alors là maintenant, je passe sur le rapport du prix et de la qualité de l'eau. Donc le prix, comme M. CHIALVA vient de vous le dire, il est gelé sur la partie eau. C'est pour ça qu'il y a 0 % d'augmentation sur la partie distribution et production de l'eau.

Pour l'assainissement, il augmente de 3,7 % puisqu'il y a la régie et la station d'épuration. Et sur les taxes de l'Agence de l'eau, elles, elles augmentent de 6 %. Et donc, on est sur l'ancien prix à 3,47 euros avant renégociation du contrat.

Donc ce qu'on peut voir en bas, dans le camembert, c'est que la partie distribution de l'eau, c'est presque la moitié en hors taxes. Et là évidemment, avec le nouveau prix applicable depuis le 1^{er} juillet – c'est une parenthèse qui est ouverte dans la présentation – on voit que la partie distribution de l'eau a diminué considérablement puisque c'est cette partie du contrat qui a été renégociée et il y a le contrat concernant l'assainissement qui est en cours de renégociation. Donc, les 2 euros le m³ lorsqu'on a une consommation inférieure à 120 m³, c'est applicable au 1^{er} juillet. Je referme la parenthèse, je reviens au rapport qui concerne 2011.

Donc en 2011, il y a 12 millions de m³ qui ont été distribués. C'est un peu moins que l'année précédente. Donc, on a une tendance qui se dessine d'année en année, avec une consommation qui diminue. Alors, il y a deux interprétations : soit les Antibois sont plus économes en eau, soit c'est parce que le prix est élevé. On le verra prochainement.

L'évolution du nombre d'abonnés augmente. Ça ne veut pas dire forcément qu'il y a plus d'abonnés. Ça veut dire aussi qu'il y a des compteurs qui sont en indivision quand on est passé d'un compteur général à un compteur individuel, comme l'incite la loi SRU.

Le rendement a baissé. Il était de 83 % l'année dernière, il est passé à 81 % en 2011. 83 en 2010 et 81 en 2011. Donc, ce n'est pas une bonne nouvelle. Ça s'explique essentiellement parce qu'il y a eu un énorme volume de travaux sur l'année 2011 pour terminer le programme de travaux. Donc à chaque fois qu'on fait des travaux, les réseaux sont purgés et donc, il y a de l'eau qui est perdue. Et c'est pour ça que le rendement n'est pas très bon. Quand il y a moins de consommation d'eau, ce n'est pas favorable pour des bons rendements, mathématiquement.

Les éléments financiers, on est à 97 % d'exécution du plan de travaux. Donc, c'est bientôt terminé. De

toute manière, ce sera terminé au mois de décembre de cette année.

Le taux de renouvellement des réseaux en 2011 est de 1,66 %, ce qui est énorme. La moyenne nationale est de 0,6 et dans le contrat qui arrive au 1^{er} janvier 2013, ce sera de 1,12 % pendant dix ans.

La qualité du service, elle est comme l'année précédente : il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Très bien ! On redonne la parole à la Gauche et l'Écologie, PS et les Verts. La Gauche et l'Écologie ?

M. PIEL

Ce rapport nous donne l'occasion de critiquer le Député qui a voté l'augmentation de la TVA, plus 1,5 %, pour les prestations de service relatives à l'assainissement, mais aussi sur les surtaxes. On taxe y compris les taxes ici, les taxes et redevances.

Rappelez-vous, Monsieur le Député, vous avez validé le passage de 5,5 à 7 %. Du coup, le prix de l'eau, comme ça nous a été présenté par nature, passe en dessous des 50 % du prix total que payent les usagers, 48 % exactement dont 52 % sont constitués de frais divers et variés dont la TVA, l'agence de bassin, etc.

Pour 2011, l'augmentation du m³ a donc été de 3,47 %. En 2010, c'était 3,39. En 2009, 3,49. Soit plus de 10 % en trois ans. Je constate que de nouveau le rendement du réseau est en baisse. Ça vient d'être dit. Donc 2 %. 2 % comme ça, ça n'a l'air de rien. Je crois qu'il faut le transmettre en m³, ce sont 2 655 876 m³ d'eau potable qui se sont évaporés. Dans le même temps, Véolia coupe l'accès à l'eau à des familles. Dans le même temps, le manque d'eau potable est la principale cause de mortalité des enfants dans notre village Terre.

Troisième point essentiel, grâce à la baisse de plus de 55 % de l'impôt sur les sociétés, Véolia continue d'enregistrer des bénéfices confortables : pour 2011, 680 000 euros. Il est vrai que pour arriver à la page des résultats, le rapport Véolia nous amuse beaucoup avec des dizaines de pages hors sujet. Cela va du gaulage des olives en passant par le développement des abeilles et jusqu'à un atelier de mosaïque qui apparemment est très important dans le rapport que nous a fourni Véolia.

Alors malgré tout, trois questions. Vous indiquez dans votre rapport, Monsieur le Maire, page 7, que l'indice de connaissance et de gestion des réseaux d'eau potable est de 70. Alors, que dans le rapport Véolia, il est de 90. Donc, il faudrait savoir lequel des deux dit la vérité. Je rappelle simplement que pour l'année dernière, enfin pour l'année d'avant, 2010, il était de 100. Donc pourquoi 70 d'un côté, 90 de l'autre ? On voudrait savoir.

Deuxième question sur la protection de la ressource en eau, page 10. Il est indiqué les sources de la Plaine du Var. Il me semble que ça ne sont pas des sources, mais des nappes alluviales ou phréatiques qui nous fournissent. Est-on sûr de leur pérennité – ça me permet de poser la question – avec le développement de basse vallée du Var et les forages qui lui sont aujourd'hui affectés par d'autres collectivités, que ce soit la Métropole ou le Conseil Général.

Troisième question, en 2011, les services municipaux ont utilisé 200 000 m³ d'eau de plus par rapport à 2010. Il nous a été dit à l'instant que globalement, la consommation de l'eau avait baissé. Et là pour ce qui concerne les services municipaux, c'est 200 000 m³ d'eau supplémentaires. Voilà les quelques questions que je voulais poser.

M. LEONETTI

D'abord, ce que nous lisons forcément est le passé et ça permet à M. PIEL d'oublier que le prix de l'eau à Antibes est à 2 euros. Mais je me permets de le rappeler à tout le monde.

Je me permets de rappeler donc que la rentabilité du réseau qui a baissé parce qu'en fin de contrat, on a contraint Véolia à faire beaucoup de travaux, nous a mis dans la situation où forcément il y a plus de pertes et donc on est tombé de 1 %. Et que dans le nouveau contrat, ils sont à 85 % obligatoires et s'ils n'atteignent pas ces chiffres, ils versent des pénalités à la Ville. Donc je pense que le programme

continuera les travaux, mais que les fuites devraient diminuer. En tout cas si elles ne diminuaient pas, on se trouverait dans une situation favorable financièrement pour la Ville.

En ce qui concerne la dépense en eau de la Ville, c'est une alerte effectivement qui a un peu anticipé le prix de l'eau dans l'ensemble de la Ville. Mais Cléa PUGNAIRE mène, sur ce sujet, un travail important pour faire de l'ensemble des espaces verts de la Ville, des espaces méditerranéens moins consommateurs en eau. Et d'ailleurs vous le savez, l'opération que nous menons sur la villa Thuret, est une opération qui est à la fois opération pédagogique, éducative et en même temps de recherche en partenariat avec l'INRA pour voir comment on peut vivre avec des stress hydriques en temps réel sur la Ville d'Antibes, mais en même temps en faisant profiter d'autres pays qui ont des réelles pénuries d'eau.

Sur le plan de l'eau, c'est surtout de l'eau de nettoyage des rues qui a été utilisée et non pas de l'eau des jardins et des espaces verts. Et là, on se trouve devant un vrai problème qu'il faudra un jour aborder avec une certaine sérénité. Bien sûr que si on balaye, la tâche qui reste sur le sol, persiste. La trace est plus difficilement enlevée et comme on est un pays dans lequel il pleut peu, si nous voulons nettoyer au karcher ou à l'eau, l'ensemble des espaces de notre ville qui a une grande étendue, eh bien, on aura une consommation d'eau forte. J'ai alerté les services. Après les avoir incité à nettoyer les rues d'Antibes avec beaucoup d'eau, j'ai alerté les services en essayant de leur dire de trouver le juste milieu entre une dépense excessive en eau et une demande de la part de nos populations qui considèrent que la rue n'est pas propre si elle n'a pas été lavée.

Enfin, vous évoquez les chiffres discordants entre Véolia et entre les chiffres donnés par la Ville. C'est bien entendu parce que nous, nous tenons compte d'un espace beaucoup plus large et en particulier des données du SIRLDV et qui ne sont pas prises en compte par Véolia et qui entraînent cette différence entre les chiffres.

La concession s'est arrêtée, quelles sont les problématiques en matière d'eau ? Elles sont simples. Est-ce que l'eau distribuée est de bonne qualité ? Oui. Bon, c'est quand même la question essentielle qu'il faut se poser. Est-ce que les prélèvements il y en a un de douteux ? Non.

La deuxième question est quel est le prix de l'eau. Il était, à nos yeux, tellement excessif que nous avons gelé le prix alors que nous n'avions pas les moyens dans le contrat et que le délégataire l'a accepté. Et à partir de juillet, le prix de l'eau est à 2 euros le m³ donc un prix de l'eau qui est le plus bas de France, je le rappelle. Et nous avons rectifié un excès par rapport au bilan présenté financier et ce n'était pas un excès puisqu'on était dans la moyenne et même au-dessous de la moyenne nationale.

Et puis l'autre question, c'est consomme-t-on l'eau ? Je pense que on a fait suffisamment de campagnes auprès de nos concitoyens en leur expliquant comment il fallait utiliser l'eau du robinet, l'eau de la chasse, réutiliser l'eau de pluie, mis en place au niveau de la Communauté d'agglomération des fascicules qui expliquaient qu'on pouvait dépenser moins d'eau et ça reste vrai même quand l'eau est à un prix très bas, ça a profité malgré l'augmentation de la population.

Donc, ce rapport est un rapport très vieux puisque nous sommes rentrés depuis dans une nouvelle négociation avec de nouvelles règles. Nous verrons si les choses ont diamétralement changé. Ce que je souhaite, c'est qu'elles ne changent pas sur la qualité de l'eau distribuée qui est parfaite sur le territoire antibois.

Enfin, reste le dernier problème de l'approvisionnement en eau de la Ville d'Antibes. Il est divers et largement sécurisé. Première sécurité en dehors des sources romaines, la plaine du Var, et ensuite les Issands. Donc on a toute une série de possibilités de forages et qui ont été le plus souvent des forages moyens et pas très profonds sur des nappes phréatiques qui sont abondantes parce que notre géographie est ainsi.

On est au pied des Alpes et nos nappes phréatiques généralement se remplissent de manière efficace et elles se remplissent dans un bassin antibois qui est relativement contraint. Donc, il n'y a pas de risques de manque d'approvisionnement en eau même si on doit continuer à faire les réseaux autour de Roquefort et à faire le grand Feader qui sécurise complètement l'approvisionnement en eau de la ville d'Antibes et de son bassin.

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. L'eau n'a pas évidemment augmenté, vous nous l'avez dit. Reste que l'assainissement, lui, augmente. Et au total...

M. LEONETTI

Ça va s'arranger.

M. AUBRY

...la facture a augmenté de façon supérieure à l'inflation, de plus de 2 %. Ça, ce n'est pas négligeable même si c'est du passé. Mais ces rapports nous arrivent toujours avec beaucoup de retard puisqu'on a en fin d'année suivante le rapport de l'année précédente. C'est un véritable problème et pas seulement pour cette question-là.

Donc les chiffres qui nous sont donnés, nous l'avons déjà dit dans notre groupe, sont calculés sur la base de 120 m³. Or, 120 m³, c'est un chiffre qui était avancé notamment par Véolia et qui n'a pas été négocié avec les associations de consommateurs et nous considérons que 900 m³ est un chiffre plus pertinent. Bon, c'est une répétition donc je ne vais pas insister là-dessus.

Pour le rendement, 80 % effectivement, c'est en baisse. Les pénalités ne sont pas particulièrement dissuasives, non plus. Donc je ne pense pas que pour Véolia ça soit un énorme problème.

Pour l'avancement de la protection des ressources, enfin de l'eau de la ville, les 100 %, c'est bien, mais effectivement, le Syndicat de la rive droite du Var, lui, est à 80 % et n'a absolument pas augmenté. Donc là, il y a un problème que doit faire avancer peut-être les représentants de notre Ville dans ce syndicat. Je vous épargne les branchements en plomb. Il y en a encore.

L'indice de connaissance de la gestion, il est de 70 %. Par contre, il y a zéro sur les informations structurelles complétées de chaque tronçon et deux ou trois détails. Le problème, je pense, pour la Ville là qui est plutôt négatif puisqu'il y a une augmentation de la consommation quand même importante, 200 000 m³ entre 2010 et 2011. Certes, il y a les fuites. Vous nous l'avez expliqué. Nous signalons que la télé relève que Véolia essaye de vendre absolument n'est pas une solution. Quelles instructions avez-vous données, par exemple, aux personnels ou sensibilisation de la Commune d'Antibes pour faire attention justement à cette consommation d'eau dans ces cas-là ?

Pour terminer, que ce soit sur l'eau ou l'assainissement, la délégation ne donne jamais comme prévu par les textes, les clés de répartition des frais de structure. Il est donc impossible de contrôler la partie attribuée strictement à la Ville d'Antibes. C'est toujours un problème. On a des gros rapports avec des détails qui n'ont rien à voir avec l'objet et là-dessus, on n'a pas la réponse. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci, M. AUBRY. Donc, je pense avoir répondu au travers des réponses que j'ai faites à M. PIEL, en particulier sur la consommation de l'eau de la Ville d'Antibes. Et je pense que le rapport que nous aurons l'année prochaine sera effectivement très différent.

Vous évoquiez les pénalités. Les pénalités, elles sont de 10 000 euros sur le point à l'heure actuelle, dans le rapport que vous avez. Elles ont été multipliées par dix dans le nouveau contrat. Donc, si les objectifs ne sont pas remplis, on se trouvera rapidement avec des pénalités lourdes. 100 000 euros le point, ça commence à être dissuasif pour le délégataire.

C'est un avis du Conseil Municipal, je le sollicite donc. Et on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? C'est un retard sur le contre ou... c'est un contre, voilà. S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par 40 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

M. LEONETTI

Peut-être que tout a été dit ? C'est une information et elle a été donnée.

Pas de vote

Départ de M. Alain CHAUSSARD

Présents : 32 / Procurations : 12 – Absents : 5

24-3 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - CONVENTION RELATIVE À LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ EAU AVEC LE CCAS ET LA SOCIÉTÉ VEOLIA EAU - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHIALVA

Dans le cadre de la convention de délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable entre la Ville d'Antibes et Véolia, signée le 19 avril 2012, la Ville d'Antibes a souhaité mettre en place un dispositif spécifique de solidarité en faveur des usagers du service de l'eau en situation de précarité ou pauvreté.

Ainsi, ce nouveau contrat prévoit l'octroi chaque année par Véolia au CCAS d'Antibes, des tickets d'eau qui correspondent à un montant égal à 0,5 % des recettes de l'année N-1. La première année, ce montant sera forfaitisé à 38 000 euros H.T., soit 18 000 m³ de crédit à la consommation d'eau afin de permettre la distribution de ces tickets eau aux familles antiboises les plus modestes. La gestion d'un fonds de solidarité eau sera effectuée par le CCAS dans le respect des termes de la présente convention.

Cette convention a pour objectif non seulement de définir des modalités de fonctionnement de la commission chargée d'attribuer ce fonds, mais également les critères de prise en compte des abonnés en situation de difficultés et des modalités d'utilisation des tickets eau. Cette commission est libre d'attribuer toutes aides pouvant pallier la difficulté qu'aurait un usager du service de l'eau à Antibes pour payer sa facture d'eau. Il est précisé que ce fonds est uniquement destiné aux particuliers résidant sur la Commune d'Antibes Juan-les-Pins. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LEONETTI

Très bien ! Je donne la parole donc à la Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

M. PIEL

Oui, Monsieur le Maire, les clauses d'irrecevabilité qui figurent dans la convention me semblent très restrictives, car quelqu'un qui n'a pas sollicité au préalable le FSL, ne peut prétendre à l'aide du fonds de solidarité pour le logement pour prétendre à ce fonds, donc à ces tickets eau. Cela contredit toute la philosophie de la convention qui stipule à plusieurs reprises que le CCAS fait son affaire de l'attribution des tickets eau. Donc là, il nous faut une précision. S'il faut absolument demander le FSL, on sait que ça dure des semaines et des fois des mois.

M. LEONETTI

Il ne faut pas absolument le demander et le CCAS peut se saisir directement. Avec Jacques GENTE, on en a discuté, ça ne pose aucun problème.

M. PIEL

Il faut l'indiquer parce que franchement sinon ça enlève toute pertinence à...

M. LEONETTI

Je peux vous rassurer sur ce point.

M. PIEL

Alors vous me rassurez et j'en suis satisfait.

Et par ailleurs, nous souhaiterions amender le rapport en ajoutant un dernier alinéa qui précise Véolia s'engage à ne pas couper l'accès à l'eau potable aux particuliers en situation de précarité. Ce qui est un amendement qui nous semble tout à fait...

M. LEONETTI

Alors maintenant, je passe la parole à M. AUBRY.

M. AUBRY

Non, ce n'est pas nécessaire.

M. LEONETTI

Donc M. GENTE, un mot là-dessus. Est-ce que vous avez une difficulté ? Est-ce qu'il y a des gens que vous ne pouvez pas aider parce que...

M. GENTE

Pour intervenir sur l'histoire du FSL. On peut saisir directement le CCAS. Ca, c'est le premier point.

Sur le second point qui est la demande qui consisterait à ce que Véolia ne coupe pas à un moment donné. Bon, il est vrai qu'on y arrive que très rarement dans la mesure où il y a un engagement avec Véolia. À partir du moment où dans le cadre de la commission Véolia qui existe maintenant et là, j'apporte une précision, je fais juste une parenthèse. La commission est abondée par un fonds à hauteur de 11 000 euros pour l'instant. Elle sera abondée par un fonds minimum forfaitisé à 36 000 euros dans le cadre de la nouvelle DSP et de la convention.

Donc, ce que l'on disait, c'est que dans le cadre du précédent fonds, c'est-à-dire celui qu'on a encore maintenant, on intervient auprès de Véolia puisqu'on a des commissions Véolia régulièrement et en prenant en charge la moitié de la facture, la coupure d'eau n'existe pas.

Donc on sursoit à la coupure d'eau en prenant la moitié de l'eau. Ça, c'est la première précision. La deuxième précision que je voulais apporter, c'est que dans le cadre de cette convention, les tickets eau qui n'auraient pas été distribués au titre de l'année N seront réaffectés au titre de l'année N+1.

M. LEONETTI

D'accord. Donc en pratique, on peut saisir directement le CCAS. Et en pratique aussi, il n'y a pas de coupure d'eau parce que s'il y a une situation.

M. GENTE

Alors, moi je parle des situations qui passent par le CCAS et qui remontent par les travailleurs sociaux qui nous sont présentées. Celles qu'on ne connaît pas, on ne peut pas y intervenir.

M. LEONETTI

M. PIEL, c'est toujours la même chose. Quand on me dit, on est en situation de stress, il vaut mieux le faire connaître. Mais en même temps, je veux dire, on ne va pas interdire les coupures d'eau. C'est toujours le même problème. Si quelqu'un ne paye pas, à un moment donné, on va lui couper l'eau. S'il vient au CCAS et qu'il dit est en situation de difficultés, M. GENTE vient de vous expliquer qu'il y a une procédure permettant de ne pas couper l'eau.

On vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

24-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2011 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un diaporama portant sur l'assainissement collectif pour l'année 2011, a été présenté par Madame Marjorie HUGON, Directrice Adjointe de l'Assainissement au sein de la Direction Réseaux

M. LEONETTI

On écoute Mme HUGON.

Mme HUGON

Donc je vais vous présenter le rapport que fait le Maire donc chaque année sur les activités du service d'assainissement collectif.

D'abord la régie donc qui s'occupe de la collecte et du transport des eaux usées, comme vous le savez. Concernant les actions et réalisations de la régie, chaque année depuis 2006, les activités sont marquées par les activités de la cellule autosurveillance et diagnostic permanent qui a été mis en place réglementairement. Aujourd'hui, après avoir acquis une meilleure connaissance de tout le fonctionnement du réseau, on a attaqué les fameuses campagnes de mesure qui permettent de sectoriser le réseau et d'acquérir de plus en plus de connaissance sur le fonctionnement hydraulique du réseau et donc pouvoir le réguler et pouvoir éviter les rejets, angles naturels ou les débordements sur les voiries, etc. Donc, 48 campagnes de mesure ont été réalisées dans ce cadre-là cette année.

Toujours sur cette activité d'autosurveillance, le bilan d'autosurveillance, lui, est très encourageant puisque donc enfin on commence à voir l'effet des équipements qui ont été mis sur le réseau pour diminuer les volumes rejetés en mer. Une diminution qui commence à se faire voir, 16 % entre l'année 2010 et l'année 2011.

Dans cette activité, nous avons aussi le contrôle des usages du réseau. Ici, on a le contrôle des rejets non domestiques, activités qui tournent par exemple autour de Marineland, avec qui nous avons fait un important travail et pour lequel on a abouti à un programme de travaux que eux mettent en œuvre et qui permettent donc de s'assurer de rejets conformes. Et également de la conformité des raccordements des particuliers grâce aux campagnes fumigènes qui ont permis sur encore un assez important linéaire cette année de boucler, en fait, sur une centaine de procédures, 56 procédures de mise en conformité.

Mise à part cette activité d'autosurveillance et de diagnostic, comme je vous l'ai dit, qui a pris quand même beaucoup de place, il y a évidemment toutes les activités habituelles de la régie en matière de réseau, donc en matière de renouvellement du patrimoine avec le remplacement ou la réhabilitation de canalisations anciennes. Avec aussi quelques extensions qui sont nécessaires lorsqu'on nous le demande, comme par exemple la gare de Biot. Il a fallu la raccorder puisqu'aujourd'hui, nous avons un nouvel équipement récent et tout neuf. Puis, déplacer un poste à la Garoupe qui posait des problèmes parce qu'il était sur la plage. Donc on poursuit aussi la modernisation du système de collecte. Il y a toujours la fin du programme de sécurisation des postes de relevage, avec l'achat de deux nouveaux groupes électrogènes. Puis donc la suite des travaux de mise en place des points de diagnostic permanent, toujours pour suivre la réglementation en matière d'autosurveillance.

Enfin, l'année 2011 a été marquée par le démarrage du programme pluriannuel de travaux, qui a commencé par les travaux qui ont été situés avenue Reibaud et avenue Briand pour la première partie des travaux du bassin versant du Laval, pointé comme un des bassins versants les plus préoccupants. On a également en cours de cette année lancé la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de poste de relevage de l'Ilette qui est l'exutoire final de ce bassin.

Au niveau indicateur d'activité, il y a les indicateurs habituels en heures d'astreinte, en nouveaux raccordements, en linéaire d'entretien des réseaux, en inspections, le nombre de pompes remplacées au niveau des stations. Le nombre d'investigations de terrain qui a énormément explosé puisqu'on a fait de plus en plus d'études dans le cadre du programme de travaux pluriannuel.

Concernant donc les indicateurs financiers de la régie, une augmentation des dépenses d'investissements qui est relativement marquée, justement due au démarrage du programme pluriannuel de travaux, donc 4 826 000 euros cette année, donc 38 % d'augmentation. Également marquée par une augmentation pratiquée sur le taux de la participation pour raccordement à l'égout puisque il fallait financer ce programme de travaux, donc un des moyens c'est de faire participer les constructeurs. Donc vous avez approuvé une délibération au cours de l'année 2011 pour faire passer ce taux de 15 à 25 euros par m² de SHON.

Concernant la délégation de service public qui s'occupe de la station d'épuration. Donc, on a constaté une baisse des volumes reçus à la station, cette année, essentiellement due à un peu moins de pluie. On a par contre augmenté les charges polluantes en 30. Mais les rendements épurateurs sont restés satisfaisants. Donc, vous avez les chiffres concernant les principaux paramètres suivis, les paramètres comparés aux exigences réglementaires. Donc vous voyez qu'on tient la route largement encore avec notre station. Et concernant la conformité de la qualité des rejets, on a eu sur 115 villes en autosurveillance respecté tous les objectifs de l'arrêté d'autorisation des rejets. Un seul bilan était non conforme sur le paramètre MES.

Au niveau de l'action du délégataire, on a suivi leur programme de renouvellement d'installations, comme d'habitude. Donc, il y a énormément de pompes de relevage qui ont été remplacées en entrée, en sortie. Des compresseurs d'air pour l'alimentation des bassins de traitement, d'extraction, les ventilateurs, les désodorisations. Il y a eu énormément d'équipements au niveau du prétraitement également qui ont été renouvelés.

Concernant les travaux neufs, donc on a un nouveau flottateur à graisse. On a un séparateur de sable. lus un équipement pour traiter les eaux de lavage des biofiltres et améliorer leurs performances notamment en été.

Et enfin, comme vous le savez, nous avons lancé une procédure de DSP en 2011 pour désigner le futur délégataire à l'horizon 2013 puisque cette année 2012 est la dernière année du contrat actuel.

Pour finir donc, je vous ai fait un petit récapitulatif de la tarification au 1^{er} janvier 2012. Donc, la collecte dans la part régie ne bouge pas. Elle est toujours à 0,38 euro du m³. La part traitement prend son augmentation habituelle. Donc elle passe à 0,9026 donc ce qui fait une augmentation de 3,78 liée au contrat, c'est-à-dire à l'actualisation des indices aujourd'hui contractuels. Puis, les organismes, l'Agence de l'eau essentiellement est constante également. Une petite augmentation de TVA comme vous l'avez remarqué et donc le prix global de l'assainissement pour l'année 2011 est de 1,50 euro T.T.C. par m³. Soit une petite progression de 3,4 % entre 2011 et 2012. Donc la facture totale de l'assainissement est de 180,75 euros pour un client qui a consommé 120 m³, au total sa facture d'eau de l'année sera de 415 euros environ.

Merci pour votre écoute.

M. LEONETTI

Très bien ! Merci, Mme HUGON. Voilà le bilan assez exhaustif.

Donc je donne la parole à la Gauche et l'Écologie, PS et Verts et Mme VERCNOCKE.

M. PIEL

Alors sur la partie en régie, quelques questions. Comment expliquez-vous la réduction très importante, on l'a vu, des heures d'astreinte du personnel ? En 2010, c'était 1 190 heures et en 2011, 925. Est-ce qu'on peut l'expliquer par le fait qu'on fasse intervenir de plus en plus souvent des entreprises privées quand il y a par exemple des problèmes sur le réseau ponctuels ? C'est plus de la moitié.

M. LEONETTI

Non, ne répondez pas à chaque fois parce que vous allez avoir une avalanche là. Vous prendrez...

M. PIEL

Oui, puis je pense que c'est le rôle des élus au moins de répondre même s'ils ne représentent pas les rapports, je pense que c'est la moindre des choses. Merci ! Oui, oui.

M. LEONETTI

Ce n'est pas très élégant ce que vous venez de faire, M. PIEL.

M. PIEL

Ce n'est pas élégant, mais je...

M. LEONETTI

Et en même temps, si vous intéressiez un petit peu au dossier, non pas juste avant le moment où vous

arrivez en Conseil Municipal, mais que vous posiez des questions, vous auriez les réponses comme chaque fois que vous les posez.

M. PIEL

Enfin là, je vous fais remarquer Monsieur le Maire qu'on a 45 questions, dont la plupart des rapports...

M. LEONETTI

Moi aussi j'ai 45 questions et en plus, moi je les ai d'abord, je les réfléchis et je les décide. Chacun son boulot, voilà !

M. PIEL

...qui vous ont été présentés portés par les délégataires au mois de mai donc 2012, on nous les présente on est en octobre. Voilà !

M. LEONETTI

Ils ne me les présentent pas beaucoup plus à l'avance, parce qu'il faut qu'ils soient finalisés quand on les présente.

M. PIEL

On pose les questions là où il est bon de les poser et si je pose la question de ces heures d'astreinte du personnel, ce n'est pas pour avoir une réponse en catimini, c'est que pour que ce soit public.

Donc, il y a une convention qui est dans ce rapport avec Marineland, une convention de déversement. Elle devait être signée en 2011. Cela n'a pas été le cas. Je voulais savoir si cette convention est maintenant, aujourd'hui, signée et que contient-elle puisqu'on apprend qu'il y a une convention, mais on n'a pas les informations sur cette convention.

Toujours dans le rapport, il est indiqué qu'il y a eu 435 000 m³ d'eaux usées diluées – entre parenthèses, je dis polluées – qui ont été déversées sans traitement. Cela équivaut à 9 929 m³ d'eau par jour. Cela est dû, je cite le rapport : « au manque d'étanchéité du réseau. » Pourtant l'année 2011 a été, et ça a été annoncé beaucoup, moins pluvieuse qu'en 2010. Donc il y a là peut-être une explication. D'ailleurs, la station d'épuration a traité 1 million de m³ en moins et donne comme explication, donc, le manque de pluie. Donc il y a, je pense, là un petit problème entre le fait qu'il y a moins de pluie et qu'il y a eu 435 000 m³ qui ont été relâchés sans traitement.

Cela veut dire que nous traitons des milliers de m³ d'eau de pluie aussi qui n'a rien à faire dans ce réseau puisque l'eau de pluie n'a pas à être traitée. Je pense que c'est scandaleux pour l'écologie, c'est scandaleux pour les finances d'Antibes et des Antibois. Ce manque de pluie explique la forte augmentation des polluants en 2011. Que dire des boues ? C'est indiqué dans le rapport, 70,2 % sont compostées et font des centaines de kilomètres pour être traitées, je ne sais pas où d'ailleurs. Ce n'est pas indiqué. 29 % sont traités en épandage. Où ? On ne sait pas là non plus. Quand ? Non plus. Et il reste quand même une petite marge suivant... les deux rapports sont en désaccord puisqu'un note 0,5 et l'autre 0,2 qui vont donc directement en décharge. Là, par contre, je sais où c'est. C'est à Septèmes les Vallons à côté de Marseille. Tout cela nous donne un total de 3 226,5 tonnes de boues. Cela représente des norias de camions qui traversent notre région et peut-être même plus. Voilà un bon bilan carbone ! Je souligne que cet aspect n'est pas évoqué.

Enfin, il est fait état que la police d'eau peut à tout moment contrôler le bon fonctionnement de l'usine de la station d'épuration. Donc je voulais savoir en 2011, combien de visites de la police d'eau ont été effectives.

M. LEONETTI

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, merci Monsieur le Maire. Pour l'assainissement collectif, mêmes observations que pour l'eau. Je vais être là très court. Augmentation du coût supérieur à l'inflation, chiffres de consommation calculés sur 120 m³ pour l'exemple type. Il manque la clé de répartition des frais de structure. Toujours très important. À chaque fois, le délégataire omet de nous préciser ces clés de répartition.

Pour ce qui est de l'assainissement, il y a cette question des boues qui sont transportées toujours en camion, à l'autre bout de la région. On a abandonné peut-être temporairement l'idée de faire une usine à la Brague. Le problème, c'est que le traitement de ces boues reste à gérer et on n'a toujours pas la solution manifestement. Voilà ! Je vous remercie.

M. LEONETTI

Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Moi, je reprends à mon compte une question qui a été posée d'une autre manière, c'est que si on considère que le SILRDV a assumé lors de son dernier exercice les frais du dévoiement du Feader littoral du Marineland pour la somme de 550 000 euros, la collectivité qui a rempli ses obligations peut-elle espérer que cette entreprise va exécuter les siennes. Donc en termes clairs, est-ce qu'on a une date – vous voyez c'est la même question – pour la signature de la convention de déversement des effluents de cet établissement, dont tout le monde imagine la nature, je parle des effluents bien sûr, qui devaient être effectués en 2011 ? Voilà, je vous remercie.

M. LEONETTI

Alors, pardon de donner des explications assez simples. Moins il pleut, moins on épure. Deuxièmement, quand il pleut très fort, c'est là que déborde. Donc il peut pleuvoir moins pendant une année, mais sur des volumes d'eau très importants pendant des périodes qui peuvent entraîner donc un déversement supplémentaire à l'année précédente d'eaux usées non retraitées, mais qui diminuent l'ensemble du traitement de la station d'épuration. C'est de la mécanique hydraulique basique. Donc je pense qu'il y a aucun problème puisque si je comprends, tout le monde devrait comprendre. Et ceci explique donc deux éléments que vous avez évoqués.

M. AUBRY, vous répétez le prix a augmenté plus que l'inflation. Je veux dire, le prix de l'assainissement surtout en régie, c'est le prix du service. Donc il ne faut pas s'étonner que de temps en temps le prix du service lorsqu'on met des normes supplémentaires soit supérieur au prix de l'inflation.

M. AUBRY

C'est surtout la part délégataire qui a augmenté.

M. LEONETTI

Il ne faut pas s'étonner dès l'instant où c'est un service rendu que ça ne puisse pas être obligatoirement parallèle. Il y a pas une loi française qui dit le prix de l'eau, du gaz, de l'électricité, augmente proportionnellement à l'inflation. Peut-être ça va venir. Mais enfin, je ne l'ai pas entendu.

Quant à M. PIEL qui me rappelle qu'on est passé de 5,5 à 7 de TVA, quand on met dans un budget que vous soutenez au niveau national 10 milliards sur les entreprises et 10 milliards sur les ménages, on a quand même pas une très bonne occasion d'expliquer qu'on est en train de faire effectivement un allègement fiscal alors que nous passons de 1,5 de plus sur l'ensemble d'autres services, dont certains d'ailleurs, vous souteniez l'augmentation.

Enfin, M. AUBRY reparle de l'usine à la Brague. Si vous étiez à ma place, je vous dirais vous êtes bien copain avec Véolia, vous. Parce qu'une usine à la Brague à 50 millions, ça vous aurait bien arrangé finalement. Et donc, vous seriez prêt à dire que l'usine de la Brague, c'est une bonne idée après la démonstration que nous avons faite...

M. AUBRY

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. LEONETTI

Vous n'avez pas la parole, M. AUBRY. Je vous la donne quand vous la demandez, mais pas pendant que je parle.

Et donc, ça veut simplement dire que si on fait une usine à la Brague qui coûte 50 millions pour avoir 225 000 équivalent habitant, et qu'on s'aperçoit qu'avec 10 millions d'investissements sur l'usine actuelle, on peut arriver à ces 225 millions, c'est la Ville qui gagne. Et non pas Véolia, qui a plutôt intérêt

à faire une usine à la Brague. Et puis même en faire une à Villeneuve-Loubet, puis en faire encore une autre ailleurs.

Donc, arrêtons de discuter sur des hypothèses qu'on a avancées et que j'ai volontairement arrêtées sur des bilans qui m'ont été donnés par les services de la ville d'Antibes que je remercie encore pour leur clairvoyance et leur pertinence.

Donc sur l'assainissement collectif, vous avez constaté que ce service est performant. Et puis pour l'usine de traitement, nous sommes dans une négociation délégation de service public et là plus qu'ailleurs, c'est facile de dire combien ça coûte pour passer de 182 000 à 225 000 habitants. C'est un problème purement technique y compris le traitement des boues inclus à l'intérieur. Mais là aussi, il faut choisir. Ou bien il faut aller le traiter à l'usine d'incinération parce que ce n'est pas loin. Ou bien il faut les garder sur place, ce qui est une autre option, mais beaucoup plus difficile. Ou bien il faut les transporter à l'endroit où elles sont le mieux traitées, dans une cimenterie, dans de l'épandage. Mais on ne peut pas dire les choses et leurs contraires. On ne peut pas se réjouir que ça n'aille pas à l'usine d'incinération et puis en même temps, déplorer qu'on fasse des kilomètres en dehors d'Antibes pour apporter les boues. Il y a un moment où il faut quand même choisir.

Alors, je sais bien que vous êtes dans l'opposition et que c'est facile de ne pas choisir. Qu'est-ce qu'on fait des boues ? On les amène où ? Dans une cimenterie ? Ce n'est pas une bonne idée. Dans un incinérateur ? Ce n'est pas bon parce qu'il y a écrit Véolia sur l'incinérateur. Dans un épandage ? Mais il faut l'apporter loin et ça fait un élément négatif pour le bilan carbone. Faites-moi une proposition, tiens ! Vous réfléchissez et vous me dites qu'est-ce qu'on fait des boues qui est le produit final d'une station d'épuration. Je suis très intéressé par les propositions écologiques, financières, utiles que vous allez apporter à ce débat.

Donc, pour la délégation de service public, c'est encore plus facile d'être en régie sur une station d'épuration qui est amortie. Et donc, on est sur les mêmes bases. Je sais le prix de la régie. On verra ce que propose en contrepartie le délégataire et je vous annonce qu'en régie ou en délégation, le prix de l'eau va encore baisser parce que la part de l'assainissement va baisser.

Maintenant aujourd'hui, c'est l'avis du Conseil Municipal sur l'assainissement collectif et sur le rapport annuel du prix et de la qualité du service public. Et je vous demande donc de me donner votre avis sur ce sujet. M. AUBRY.

M. AUBRY

Monsieur le Maire, pour cette usine Véolia de la Brague, je ne défends pas ce projet qui a été retiré. Je signalais que le problème des boues reste un problème entier.

M. LEONETTI

Mais vous qui travaillez dans l'écologie depuis longtemps, vous devriez me proposer quelque chose de techniquement peu rémunérateur, qui n'utilise pas des camions et donc ne tue pas le bilan carbone et en même temps réutilise efficacement les boues. Voilà ! Et je suis preneur...

M. AUBRY

Je vais y penser.

M. LEONETTI

...de toutes idées dans ce domaine.

On passe au vote. Qui est contre ? La convention Marineland, elle est signée la convention Marineland au début de l'année 2013. Au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Cinq.

La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

24-5 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - VEOLIA EAU - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION - EXERCICE 2011 -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

On passe directement au vote. Le sujet a été abordé. Et c'est une information. Le Conseil est informé et je vous en remercie.

Pas de vote

33-1 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DU GAZ - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2011- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Donc je rappelle d'ailleurs que le prix du gaz ne suit pas non plus le coût de l'inflation.

M. DULBECCO

Écoutez, Monsieur le Maire, je vais essayer d'être très synthétique

Donc je voudrais quand même rappeler que Gaz réseau distribution de France, l'activité déléguée est uniquement celle de la distribution.

En gros, qu'est-ce qu'il faut retenir ? C'est que ce réseau représente 218 km avec 17 km en basse pression dont les tuyaux sont en acier ce qui entraîne des problèmes physico-chimiques et 201 km qui sont en moyenne pression en polyéthylène. Cette moyenne pression a quand même deux avantages. Premièrement, le coût est moindre et deuxièmement, la sécurité est augmentée. En effet, on a installé des blocs de détente qui se déclenchent sur la différence de pression et qui coupent automatiquement l'alimentation en cas de fuite, ce qui n'existait pas avant en basse pression.

Il y a eu deux incidents significatifs en 2011. Il y en a eu un récemment aussi suite à des travaux au boulevard Wilson. Un chemin de la Colle, le 5 décembre 2011 qui a concerné une fuite sur un logement pour lequel 24 clients ont été évacués. Un autre le 7 décembre, rue de Fersen. C'est une entreprise qui a réalisé des travaux et 700 clients ont été coupés dans un laps de temps relativement court.

Une chose qui nous avait paru un peu, c'était qu'il y avait une diminution de pratiquement 61 % d'investissement par rapport à 2010 Beaucoup de travaux ont été faits. Il n'y a plus actuellement de canalisations en plomb. La majorité du réseau va passer en moyenne pression. Donc là également, ça explique la diminution. Il y a eu un renouvellement des vannages qui pratiquement est arrivé à terme. Donc, j'espère que pour 2012 par rapport à 2011, l'investissement ne va pas encore baisser de 60 % parce que là, on pourrait se poser des questions sur le devenir de notre réseau.

J'ai essayé d'être le plus synthétique possible et M. Patrick DUVERGER va vous passer quatre ou cinq petites diapos pour confirmer ce que je viens de vous dire.

Un diaporama portant sur la concession de distribution du gaz pour l'année 2011, a été présenté par Monsieur Patrick DUVERGER, Directeur de la Logistique.

M. DUVERGER

Alors, tout a été dit ou presque. Donc, la concession d'Antibes, il y a un nombre de clients desservis qui diminue. Comme chaque année, ça diminue un petit peu. Ce n'est pas forcément une désaffection pour le gaz. C'est parce qu'il y a la suppression des tiges cuisine au profit d'un seul branchement dans les résidences, dans les bâtiments collectifs.

Donc au niveau des gigawatts/heure acheminés puisque, comme a dit M. DULBECCO, c'est un contrat d'acheminement et pas un contrat de production de gaz. Sur les gigawatts heure acheminés, il y en a eu moins puisque l'hiver a été moins rigoureux.

Les redevances de la collectivité sont comme chaque année à 40 000 euros. Chose importante dans ce rapport cette année, c'est la baisse des investissements sur le territoire antibois s'expliquant par la fin des grands programmes de travaux sur le vannage qui a été mis en œuvre dans sa quasi-totalité, le

programme de renouvellement des conduites en plomb qui est terminé, la réorganisation du réseau basse pression vers la moyenne pression qui touche à sa fin. Donc, on a des investissements qui traduisent le fait que les grandes campagnes de remise à niveau du réseau sont terminées.

Sur la qualité du service, il est bon de noter qu'il est un petit peu meilleur cette année, enfin en 2011 que par rapport à 2010 puisqu'il y a 700 appels au lieu de 900 l'année précédente et 109 incidents constatés réellement alors que l'année précédente, c'était 200. Par contre, il y a eu deux incidents significatifs, c'est-à-dire que ça impacte plus de 500 personnes et l'incident d'hier touchait 300 personnes. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci. Intervention la Gauche et l'Écologie. Non.

Alors, c'est une information du Conseil, donc le Conseil étant éclairé et le document étant à votre disposition, nous passons sur le Syndicat intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la brague et de ses affluents, le fameux SIAQUEBA.

Pas de vote

33-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO

C'est un gros rapport annuel d'activités et puis le compte administratif. Je pense que tout le monde l'a lu. Il y a une présentation qui nous avait été faite pour la réfection des berges qui avaient été faites de façon exceptionnelle. Mais si vous voulez rentrer dans les détails, on peut vous y répondre.

M. LEONETTI

Sur le SIAQUEBA, bien sûr, c'est la qualité des eaux de baignade, ce n'est pas le traitement des inondations. Et donc le travail qui est fait au niveau de Biot en particulier et d'Antibes, est un travail qui est à la fois sur l'inondation, mais aussi sur la préservation, comme le souligne Mathieu GILLI, de la faune et de la flore et de la préservation de la qualité de l'eau de la Brague.

Et donc ce rapport vous ayant été fourni en information, je pense que c'est la dernière délibération et ça n'est qu'une information et donc nous n'avons pas de vote à effectuer. Et je vous souhaite une bonne soirée. Alors, attendez une seconde, M. PIEL. Vous vouliez intervenir. Ah bon, excusez-moi. Non, j'avais cru que vous aviez renoncé.

M. PIEL

Pour le gaz oui, mais...

M. LEONETTI

Gérard PIEL ne renonce jamais.

M. PIEL

Pour le SIAQUEBA, non.

Vous le savez, nous pensons que ce syndicat est très important pour notre Commune et plus largement pour la CASA. C'est pour cela que nous pointons avec regret le peu d'empressement des élus à siéger aux quelques réunions de ce syndicat.

Nous prenons acte de l'implication de son président, Monsieur le Maire de Châteauneuf et apprécions son action pour dépolluer les sites et les cours d'eau. Malheureusement, on est encore loin du compte. Mais c'est vrai qu'il y a une amélioration. Il y a une amélioration depuis que M. MORIN préside ce syndicat et nous le pointons.

M. LEONETTI

Merci pour lui.

M. PIEL

Si la Brague arrive à garder une présence animale, il n'en est rien de ces affluents pollués non seulement par divers déchets – il y a des photos qui sont très impressionnantes dans le rapport – y compris des déchets d'entreprises, mais aussi par des rejets de produits toxiques. Le SIAQUEBA devrait bénéficier de plus de moyens – et ça, on le dit chaque année – afin qu'une action préventive et répressive efficace puisse enfin exister.

Alors, bravo pour la lutte victorieuse contre les espèces invasives que ce soit la jussie qui empêche les poissons de se reproduire ou les lentes glanduleuses qui prolifèrent à Biot, que ce soit la buddleia de David qui pullule à la Valmasque, toutes ont été éradiquées et nous nous en félicitons.

Enfin pour terminer, alors évidemment, le SIAQUEBA ce n'est pas les inondations, vous venez de le dire. Mais je le dis quand même. Pour la lutte contre les inondations et pour la continuité piscicole qui là correspond bien à la mission du SIAQUEBA que le passage Buzet sous l'autoroute soit réaménagé. Je constate que l'étude préalable des travaux toujours pas effectués, est financée par le SIAQUEBA avec l'aide de l'Agence de l'eau et de la Région. Il me semble que la moindre des choses serait qu'ESCOTA paye tout ou partie de cette étude. On est d'accord là.

M. LEONETTI

M. DULBECCO.

M. DULBECCO

Quant à la présence des élus, alors c'est vrai que vous savez que celle qui nous représente, Mme CURTET, a des difficultés. On ne va pas rentrer dans les détails. M. Henri CHIALVA qui est suppléant est toujours présent. Quant à moi, les deux fois où je n'ai pas pu y aller. La première fois, j'étais en train de préparer Méditerranée et la deuxième fois, j'étais en rééducation. Voilà pour l'explication de mon absence. Moi j'ai compris que c'était antibois.

M. PIEL

Non, pas du tout ! Si c'était antibois, je l'aurais dit. il y a vingt élus et les réunions se font à dix ou à onze. Mais je n'ai pas parlé des élus antibois précisément. Je parle en général. Voilà. Mais... Je reconnais que la façon d'obtenir le quorum est quand même une façon très méditerranéenne, on va dire, voilà.

M. LEONETTI

C'est vrai que de temps en temps, je constate qu'il y a des gens qui sont absents à des réunions. Vous ne m'avez jamais vu dire quoi que ce soit. D'abord parce que il peut y avoir des raisons, comme les a évoquées Patrick DULBECCO, qui font que certains d'entre nous peuvent se trouver pour des raisons familiales, de santé ou autres, éloignés des commissions. Et puis en même temps, chacun a une activité et ce n'est pas uniquement par la présence qu'on crée une activité politique. Ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

La séance a été levée à 20 heures 30.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI